

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES ET LE LAC MEECH Mulroney désespère d'un déblocage imminent

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA abandonne complètement le scénario d'un déblocage constitutionnel à l'occasion de la rencontre fédérale-provinciale qui réunira les premiers ministres dans la capitale à compter de demain soir.

Le premier ministre Brian Mulroney exclut même l'hypothèse d'une discussion de fond du projet d'accord, traitant plutôt le sujet comme un à-côté de la rencontre.

« La conférence qui débute jeudi n'est pas une conférence sur l'accord du lac Meech, a précisé en fin de journée hier le premier ministre, c'est une conférence sur l'économie (...), alors l'activité de tous les premiers ministres en commençant par moi-même sera axée sur les questions économiques ».

Du coup, le premier ministre écarte d'avance la possibilité d'un déblocage : « Il n'a jamais été question de développements majeurs sur l'accord du lac Meech ».

Il s'agit pour le moins d'un virage. Il y a deux semaines pour jour, au moment où le Manitoba rendait publique la liste de ses exigences pour ratifier l'entente, le ministre responsable des Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, présentait clairement la rencontre à onze de cette semaine comme l'occasion privilégiée par Ottawa pour rouvrir le dialogue sur le projet d'entente.

« Nous ne sommes pas à la fin d'un chapitre, nous sommes au début d'un processus », expliquait alors le ministre qui précisait qu'il serait possible de constater, dès la conférence de cette semaine, de la viabilité des discussions.

Dans cet esprit, le sujet constitutionnel avait été inscrit à la toute fin de l'ordre du jour. Au total, les premiers ministres ont le loisir d'y consacrer presque toute la deuxième journée de la conférence avec la possibilité de prolonger le débat en soirée.

Mais, maintenant, tout indique que le point de vue des provinces dissidentes l'a emporté.

Aussi bien le Manitoba que Terre-Neuve avaient indiqué une très forte préférence pour une conférence constitutionnelle distincte de la rencontre de cette semaine.

D'autres provinces, comme l'Alberta, craignent qu'une discussion en règle sur le lac Meech n'éclipse celle sur la future taxe fédérale sur les produits et services. Un débat qui mobilise toutes les provinces contre Ottawa.

A la fin de la semaine dernière, l'Ontario ajoutait sa voix à celles qui souhaitent une conférence constitutionnelle en bonne et due forme.

Les stratégies du gouvernement Peterson révélaient qu'à leurs yeux le meilleur résultat à espérer cette semaine, c'était de convenir de ne fermer aucune porte, de ne brûler aucun pont jusqu'à un prochain rendez-vous à onze à fixer pour janvier.

Voir page 8 : Mulroney

AVORTEMENT Les libéraux exigent le test de la Cour suprême

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE PARTI libéral fédéral exige qu'Ottawa fasse passer le test de la Cour suprême à son projet de loi sur l'avortement avant de le sanctionner.

Faute de quoi, le projet de loi du gouvernement pourrait bien ne rallier aucun des 83 libéraux à la Chambre des communes.

Hier, le critique libéral à la justice Robert Kaplan a saisi la première occasion depuis le dépôt du projet de loi pour demander au gouvernement de renvoyer son projet à la Cour suprême comme le lui permet la Constitution.

Les contestations juridiques de cette loi sont inévitables, explique M. Kaplan.

« Pourquoi faire subir au pays des mois de déchirements, pourquoi faire subir la même chose au Parlement pour ensuite voir la Cour suprême décider de sa constitutionnalité en fonction de la vie personnelle d'une pauvre femme ? », surenchérit sa collègue critique aux questions féminines Marlene Catterall.

« Nous voulons d'abord donner à la loi l'imprimatur du Parlement », réplique le ministre de la Justice. Selon Doug Lewis, le gouvernement est déterminé à obtenir d'abord et avant tout le feu vert de la Chambre des communes.

Une fin de non-recevoir qui indique que, pour le moment, le gouvernement calcule pouvoir se dispenser de l'appui des deux partis d'opposition pour faire passer son projet de loi.

Dans cet esprit, il entend solidifier dès cette semaine le consensus au sein de ses propres troupes, en envoyant au marbre ses plus gros frappeurs.

En tête de liste, les ministres Barbara MacDougall et Jake Epp, témoins respectifs des tendances pour et contre l'avortement libre au sein du cabinet.

Hier soir, au bureau du chef du gouvernement en Chambre, on confirmait que ces deux ministres seront au nombre des premiers intervenants.

Voir page 8 : Avortement

LA RDA INQUIÈTE L'EUROPE



PHOTO AP

L'exode se poursuit. Des familles est-allemandes, accompagnées de leurs enfants, continuent, hier, d'émigrer en Allemagne de l'Ouest.

Le spectre du géant renaît

BONN — Devant la fragilité du pouvoir est-allemand, quotidiennement contesté dans la rue, les Européens, des deux côtés du Rideau de fer, envisagent avec nervosité l'avenir de l'Allemagne de l'Est et la perspective d'une réunification avec l'Allemagne de l'Ouest qui entraînerait la création d'un géant au cœur de l'Europe.

Les chancelleries occidentales craignent que l'Allemagne de l'Est ne se désintègre sous le coup de la

contestation politique qui se poursuit tous les jours dans ce pays. Hier, quelque 500 000 Allemands de l'Est sont descendus dans les rues de plusieurs villes, dont Leipzig, pour réclamer des élections libres.

À Dresde, dans le sud du pays, le maire, M. Wolfgang Berghofer, a même demandé la démission immédiate du gouvernement et la convocation du Parlement est-allemand, a indiqué l'agence d'information est-allemande ADN.

Le maire s'exprimait lors d'un débat public auquel participaient 70 000 personnes, malgré une pluie torrentielle, après la première manifestation autorisée de la ville, a précisé l'agence.

Des parlementaires des pays membres de l'Otan et du Pacte de Varsovie, qui se sont réunis la semaine dernière pour discuter des changements politiques en cours

Voir page 8 : La RDA

Bourassa croit que l'accord élargira les pouvoirs du Québec

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

ROBERT BOURASSA est d'accord avec Brian Mulroney pour dire que le concept de « société distincte » inclus à l'accord du lac Meech n'attribue pas au Québec de pouvoirs nouveaux mais, nuance importante, il consolidera, croit-il, les pouvoirs qu'il a déjà et, éventuellement, les élargira.

Le premier ministre québécois a tenu à apporter hier cette précision voulant ainsi corriger l'impression que des propos du premier ministre canadien tenus vendredi dernier auraient pu créer quant à la portée de cette notion de « société distincte ».

Commentant au cours d'une brève conférence de presse hier midi la lettre envoyée vendredi par M. Mulroney à son homologue terre-neuvien Clyde Wells, M. Bourassa a insisté de démontrer que ce concept n'était pas neutre pour le Québec, même si le premier ministre fédéral affirme qu'il n'en ressort aucun statut législatif particulier pour le Québec.

Il est vrai que la « société dis-



Robert Bourassa

tincte » n'attribue aucun pouvoir nouveau au Québec si ce n'est son pouvoir de « protéger et promouvoir » le caractère distinct de la société québécoise. Ce n'est rien d'autre qu'une clause interprétative de la Constitution, a-t-il dit. Les pouvoirs du Québec restent donc les mêmes, convient-il avec M. Mulroney à l'intention de ceux qui craignent que

Voir page 8 : Bourassa

David Peterson tient Mulroney responsable

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

À L'AVANT-VEILLE de la Conférence des premiers ministres, le premier ministre de l'Ontario y va d'une charge à fond de train contre son homologue fédéral qu'il accuse de contribuer au marasme actuel entourant l'entente du lac Meech.

Dans un discours livré à des étudiants en droit de Toronto, mais rédigé avec un oeil sur la conférence qui commence demain soir à Ottawa, David Peterson constate d'abord que le climat s'est détérioré comme rarement auparavant depuis quelque temps au Canada.

« De bien des façons, la colère et l'hostilité que j'ai observées depuis

six mois sont plus fortes que celles que j'ai vues au cours de ma carrière politique », affirme le premier ministre ontarien.

Et pour lui, un des grands responsables, c'est son homologue fédéral : « Je vois un gouvernement qui est peu disposé ou incapable de servir de force centripète qui nous rapproche, et qui choisit plutôt d'entretenir les forces qui nous déchirent et de s'y plier ».

Au nombre des gestes que M. Peterson reproche à Ottawa : l'appauvrissement des programmes sociaux, le tronçonnement de Via Rail, les compressions à Radio-Canada, la prise en main fédérale des télécommunications.

« Je vois un gouvernement qui

Voir page 8 : Peterson

Le Forum pour l'emploi poursuivra son action

Paul Cauchon

LE COMITÉ de parrainage du Forum national pour l'emploi demeurera en activité et poursuivra son action. Ce comité souhaite également le maintien ou la création dans chaque région du Québec d'un comité régional qui pourrait susciter des expériences créatrices d'emplois et faciliter le dialogue entre tous les intervenants.

Le Forum national pour l'emploi se terminait hier après-midi à Montréal. En se dotant d'une structure quasi permanente son comité de parrainage veut ainsi assurer une con-

tinuité à toutes les discussions des deux journées précédentes.

Le comité de parrainage, présidé par Claude Bélard, du Mouvement Desjardins, comprend des hommes d'affaires, les chefs des quatre grands syndicats, des responsables de groupes régionaux et municipaux, des recteurs des universités québécoises et des dirigeants d'associations ou d'organismes variés, du Conseil des communautés culturelles à la Fédération des femmes du Québec.

Environ 1600 personnes ont participé à ce Forum, qui a donné lieu à de multiples analyses de la situation actuelle, mais où les projets concrets

Voir page 8 : Emploi



Jacques Parizeau

L'IDÉE DE SOUVERAINETÉ PROGRESSE Parizeau se réjouit de l'appui des libéraux

Paul Cauchon

PLUSIEURS MINISTRES libéraux étaient totalement muets hier après avoir pris connaissance d'un sondage CROP qui révèle que 28 % des électeurs libéraux sont en faveur de la souveraineté-association, alors que Jacques Parizeau constate que tout ce qui se passe actuellement autour du lac Meech provoque de profondes remises en question chez les fédéralistes.

« Quand la souveraineté aura pé-

nétré dans tous les milieux elle sera plus facile à réaliser », s'est réjoui le chef du Parti québécois.

Un sondage CROP/La Presse/TVA réalisé entre le 20 et le 25 octobre auprès de 976 répondants indique en effet que 28 % des électeurs libéraux seraient favorables à la souveraineté.

Plus des trois quarts des électeurs qui ont voté pour le Parti québécois le 25 septembre se disent favorables à la souveraineté du Québec. Chez ceux qui ont voté libéral, 62 % disent s'opposer à la souveraineté et 10 % ne

Voir page 8 : Parizeau

AUJOURD'HUI

Controverse sur un sondage

La CECM mènera un sondage dans lequel on demandera si des écoles séparées pour les Québécois de souche et pour les autres ethnies. Page 3

Aoun défie

Une grève générale est largement observée au Liban et 15 000 partisans du général Michel Aoun sont descendus dans la rue. Page 4

Risque de conflit avec les assureurs

Le Fonds de garantie des assureurs de personnes empiète sur les pouvoirs des gouvernements. Page 11

*Ces
homosexuels
dont l'esprit
enrichit le monde*

Thomas Cowan

• Léonard de Vinci • Didier Érasme • Noël Coward • Francis Bacon • Christopher Marlowe • Frédéric le Grand • Madame de Staël • Herman Melville • Walt Whitman • Horatio Alger fils • Piotr Ilitch Tchaïkovski • Marcel Proust • Willa Cather • Gertrude Stein • Edward Morgan Forster • Virginia Woolf • John Maynard Keynes • T.E. Lawrence • Ludwig Wittgenstein • Jean Cocteau • Bessie Smith • Alan Turing • Yukio Mishima •

Marguerite Yourcenar • Benjamin Britten • Andy Warhol • Pier Paolo Pasolini • Christopher Isherwood • Michel-Ange • Tennessee Williams • James Baldwin • Charles Laughton • Michael Bennett • Alexandre le Grand • Platon • Colette • Oscar Wilde • Amy Lowell • Lord Byron • Sappho

DES EXEMPLES QUI DÉFIENT NOS PRÉJUGÉS ET OUVERT NOTRE DÉFINITION DE L'HUMANITÉ

324 pages 24,95\$

Stanké

LA FUIITE DU BUDGET WILSON

L'agent enquêteur de la GRC aurait été retiré du dossier après avoir refusé de porter des accusations

Maurice Godin
de notre bureau d'Ottawa

L'AGENT de la GRC chargé d'enquêter sur la fuite budgétaire qui avait tant embarrassée le gouvernement conservateur en avril dernier a déclaré hier qu'on l'avait retiré du dossier après qu'il eut refusé de porter des accusations contre le journaliste Doug Small.

Main-d'oeuvre Front des provinces face à Ottawa

QUÉBEC (PC) — Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada demandent unanimement au gouvernement fédéral qu'un partenariat soit créé dans le domaine de la main-d'oeuvre.

Dans un rapport rendu public hier par le ministre André Bourbeau, les gouvernements provinciaux invitent le fédéral à endosser ce principe.

« Le partenariat, disent-ils, permettrait d'éviter les dédoublements dans les programmes de formation professionnelle, d'aide à l'emploi et de développement des ressources humaines, et de s'assurer qu'Ottawa respecte les compétences des provinces en matière d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre ».

Témoignant en Cour provinciale de l'Ontario, l'agent Richard Jordan, de la GRC, a affirmé qu'un de ses supérieurs lui avait alors dit qu'on trouverait quelqu'un d'autre pour porter des accusations.

Selon l'agent Jordan, « n'eût été du climat politique de l'époque, aucune accusation n'aurait été envisagée par la police, encore moins par la Couronne ».

L'agent Jordan témoignait au procès du journaliste Doug Small, du réseau de télévision ontarien Global, accusé avec deux autres personnes d'avoir eu en sa possession un document gouvernemental volé. C'est M. Small qui avait rendu public, à la veille du budget Wilson, un document qui résumait les grandes lignes du budget fédéral. Cette publication avait forcé le ministre des Finances à en dévoiler le contenu en catastrophe au cours d'une conférence de presse. À l'opposition qui réclamait la démission du ministre, le premier ministre Mulroney avait alors refusé puisque M. Wilson était la victime « d'un acte criminel ».

Au cours de la première journée du procès hier à Ottawa, l'agent Richard Jordan a expliqué pourquoi, selon lui, il n'y avait pas lieu de porter des accusations dans cette affaire. Il a qualifié de « construction fragile » les preuves avancées pour justifier des accusations contre le journaliste Small. « J'ai trouvé cela répugnant, a dit M. Jordan, et j'ai refusé d'y participer plus à fond ».

Les avocats de la défense tentent de faire rejeter les accusations en voulant démontrer qu'il y a eu ingérence politique dans cette affaire. Et l'agent Jordan est venu en quelque sorte alimenter l'argumentation de la défense en prétendant, au sujet des accusations, qu'elles visaient « à plaire à des élus ». Le juge a cependant refusé à la défense le droit de convoquer trois ministres fédéraux à la barre des témoins.

À la Chambre des communes, le critique libéral en matière de justice, Robert Kaplan, a tenté d'interroger le gouvernement Mulroney en rapport avec ces déclarations au procès Small. Le président des Communes, John Fraser, n'a cependant permis aucune question sur le sujet tant qu'il n'aura pas lu une transcription des propos tenus au procès. Il faut faire preuve de grande prudence avant de commenter une affaire qui est présentement devant les tribunaux, a commenté M. Fraser.

Les partis d'opposition avaient vivement réagi lors des accusations de la GRC contre le journaliste Small. M. Kaplan avait alors prétendu que le gouvernement faisait « des pressions » sur la Gendarmerie royale parce qu'il « avait besoin d'un criminel pour continuer à jouer aux victimes ».

Le procès en Cour provinciale se poursuivra au cours des prochains jours et la fuite d'avril dernier reviendra donc hanter de nouveau les conservateurs et Michael Wilson.



PHOTO CP
Le sergent Richard Jordan, de la GRC, quitte la cour après sa fracassante déclaration.

EN BREF...

Un syndicat prête 100 000 \$ aux infirmières

LE SYNDICAT des professionnels du gouvernement du Québec vient de consentir un prêt sans intérêt de 100 000 \$ à la Fédération des infirmières du Québec pour l'aider à faire face à ses problèmes actuels de liquidité, problèmes engendrés par l'application de la loi 160 qui la prive de la perception automatique des cotisations pendant 96 semaines. Le président du SPGQ, M. Daniel Giroux, qualifie la loi 160 d'« odieuse, de rétrograde et d'inique ». De son côté, la Ligue des droits et libertés estime que cette loi viole les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. On y applique des sanctions « sans qu'un tribunal indépendant en soit venu à la conclusion qu'une infraction à la loi a été commise », sanctions qui au surplus, sont imposées par une partie au litige. En outre, dit la Ligue, les personnes sont informées de la nature des accusations portées contre elles après leur condamnation et, s'il y a possibilité d'arbitrage, c'est après l'imposition de la peine.

Les meilleures chances d'emplois

(PC) — Les jeunes qui veulent mettre toutes les chances de leur côté pour trouver un emploi, à l'aube des années 1990, doivent songer aux carrières d'infirmier, ingénieur, exploitant agricole ou chimiste en chimie organique. Voilà quelques-uns des métiers où une pénurie risque de survenir en 1990 et ce, dans l'ensemble du Québec. Le relevé, qui paraît dans la plus récente édition du magazine *Le marché du travail*, a été effectué par le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Référendum à l'université Laval

QUÉBEC (PC) — Les associations étudiantes de l'université Laval, à Québec, tiendront prochainement un référendum pour demander à leurs quelque 30 000 membres s'ils sont prêts à verser chacun 5 \$ par session à la Fondation de leur institution. « Nous voulons démontrer que les étudiants, malgré leur opposition au dégel des frais de scolarité, sont prêts à investir dans l'enseignement universitaire », a déclaré en entrevue M. Raymond Boisvert, le secrétaire général de la Confédération des associations d'étudiants de l'université Laval (CADEUL). M. Boisvert estime que le principal avantage de la contribution des étudiants à la fondation, c'est que cela peut avoir « un effet multiplicateur sur les entreprises privées ».

Injonction contre Morgentaler

HALIFAX (PC) — Le gouvernement de Nouvelle-Écosse a obtenu hier une injonction qui empêche le Dr Henry Morgentaler de pratiquer des avortements à sa clinique de Halifax. La requête en injonction, qui a été acceptée par le juge Peter Richard, de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, était basée sur une nouvelle loi provinciale qui prohibe les cliniques d'avortement indépendantes.

Canadien disparu au Pakistan

PESHAWAR, Pakistan (AFP) — Un Canadien, membre d'une organisation humanitaire se chargeant de réfugiés afghans, a disparu à Peshawar, dans le nord-ouest du Pakistan, a indiqué hier un responsable de ces réfugiés. Citant des représentants de l'organisation canadienne SERVE, M. Gulzar Khan a précisé que M. John Paul Tarziwell avait disparu mercredi dernier, après s'être rendu chez des Afghans dont l'identité n'est pas connue, probablement pour dîner.

20 candidats et 285 électeurs !

QUÉBEC (PC) — La démocratie est bien vivante à La Martre, en Gaspésie, où 20 candidats, dont cinq à la mairie, se disputaient dimanche les faveurs des 285 électeurs inscrits sur les listes. M. Jean-Guy Vallée a été finalement élu nouveau maire de cette petite municipalité située 25 km à l'est de Sainte-Anne-des-Monts. Il a obtenu... 66 voix. Cet appui de ses concitoyens lui a permis de vaincre quatre adversaires lors de l'élection municipale où 74 % des 285 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. M. Vallée a obtenu une majorité de six voix sur son plus proche adversaire, le maire sortant Jean-Yves Gagnon, à qui l'appui de 60 électeurs a valu le deuxième rang. Les autres candidats défaits sont Théodule Dion (53 voix), Mme Hélène Normandin-Vallée (31 voix) et Mario Vallée qui n'a reçu aucun bulletin, bien qu'il soit lui-même inscrit sur la liste électorale et avait droit de vote. Quant à Mme Normandin-Vallée, c'est la belle-soeur du nouveau maire. M. Vallée, un opérateur de machinerie lourde de 43 ans, a expliqué que l'élection avait tourné autour de l'éventuelle installation d'une scierie à La Martre. Il a conclu que la municipalité de La Martre « est bien portante » en dépit des dissensions démocratiques de ses 285 habitants.

Le nouveau bureau-chef de la libre-entreprise.

Voyageurs d'affaires, vous avez maintenant votre propre ligne aérienne!

En effet, la toute nouvelle Intair s'est donnée une vocation spécifique: tout mettre en oeuvre pour répondre mieux que quiconque et avec le maximum d'efficacité, aux exigences des gens d'affaires. Intair devient ainsi la première et la seule véritable ligne aérienne d'affaires au pays.

Des efforts qui vont tous dans le même sens... le sens des affaires...

Intair, afin de concrétiser ses objectifs, n'a ménagé aucun effort.

Pour vous assurer un service de la plus haute efficacité, Intair s'est dotée d'une flotte toute neuve, composée d'appareils parmi les plus perfectionnés sur le marché (le silencieux Fokker 100, entre autres).

Intair est également la seule à vous offrir la classe affaires sur tous ses vols réactés. De larges fauteuils en cuir, une nourriture fine et un service des plus attentionnés apporteront confort et détente à des journées souvent très remplies. Intair vous donne aussi accès à **Intair Bonus**. L'un des meilleurs programmes pour voyageurs assidus en Amérique du Nord. Pour vous donner les moyens de vos actions, Intair vole 30 fois par jour entre Montréal et Toronto, décolle



toutes les heures vers Ottawa et augmente sa fréquence de vols vers Québec. Intair vous relie à tous les points importants au Québec et vous ouvre aussi une porte sur les provinces de l'Atlantique.

Nouveau et exclusif: des vols au départ de St-Hubert!

Autre initiative, Intair vous offre, dès le 6 novembre, des vols vers Toronto/Pearson, Québec ou Ottawa au départ de l'aéroport Montréal/St-Hubert!

Les départs se font d'une aérogare toute neuve, réservée aux passagers d'Intair, pour qui le stationnement est gratuit. Vous avez donc le choix entre les aéroports de Dorval et de St-Hubert, à l'aller comme au retour.

Dirigeants et cadres d'entreprises, voyageurs d'affaires, au plaisir de vous voir bientôt sur Intair.

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage ou appelez-nous directement aux numéros suivants:
Montréal (514) 636-3890.
Québec (418) 692-1031.
En province sans frais 1-800-361-0200

INTAIR

HYDRO-QUÉBEC

La centrale de Tracy menacée par la grève

Jean-V. Dufresne

HYDRO-QUÉBEC s'apprête à fermer la centrale thermique de Tracy et se résoudre à importer 300 mégawatts d'électricité de plus de l'extérieur, hier soir, si les grévistes refusaient toujours de remplacer deux indispensables filtres à huile.

On avait bon espoir d'en arriver à une entente, cependant, alors que prenait fin à minuit hier le premier débrayage de 24 heures des 14.000 employés sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les régions de Manicouagan et de Richelieu sont la cible à leur tour, jusqu'à minuit ce soir, de deux grèves rotatives. Or, la centrale de soutien de Tracy, non loin de Sorel, capable d'alimenter une ville de 60 000 habitants, est précisément située dans le périmètre du débrayage.

Si Tracy devait fermer, aucun risque de délestage cependant, nous expliquait hier la porte-parole d'Hydro, Mme Nicole Charrest, sauf qu'on importe déjà de l'énergie hors-frontières pour maintenir le niveau des réservoirs hydrauliques affectés par la sécheresse, et il faudrait alors en importer davantage.

Mais, dans l'ensemble, un débrayage sans incidents graves, contrairement à la grève du 11 octobre dernier, qui avait été marquée par la bousculade et l'intervention policière. Une centaine de pannes d'une durée moyenne de deux heures ont été signalées, un taux jugé à peu près normal à cette période de l'année, encore que les grévistes n'étaient pas au poste, les appels à domicile retarder quelque peu les interventions. On estime que 6300 clients environ ont été touchés.

Cependant, les vents, assez forts la nuit dernière, ont abattu

quelques branches et entraîné des pannes fortuites ici et là dans la région de Montréal. On ne relève aucune panne attribuable au débrayage lui-même, et aucun acte de sabotage non plus n'a été signalé.

Dans certains cas, Hydro-Québec reconnaît avoir mandé la gendarmerie, « mais elle est venue pour rien », déclare le coordonnateur de la grève, M. Luc Chabot, du Syndicat canadien de la fonction publique.

On rapporte cependant à Rouyn-Noranda l'arrestation d'un employé pour entrave à un agent, tandis qu'au poste de Rivière-aux-Renards, un entrepreneur aurait été expulsé du chantier par des grévistes.

Syndicats et direction s'accordent, les services essentiels ont été respectés partout, et quelque 600 employés ont accompli comme prévu les « travaux prioritaires » reconnus par le Conseil des services essentiels pour parer aux pannes des temps froids.

Après Manicouagan et Richelieu aujourd'hui — cette dernière région s'étend jusqu'à Sherbrooke — les grèves rotatives s'étendent demain aux régions des Laurentides, au nord de Montréal jusqu'à l'Abitibi, et de la Matapédia, soit le Bas-du-fleuve, Rimouski et Rivière-du-Loup.

Pendant ce temps, les négociations elles-mêmes pour le renouvellement de la convention collective des 14 000 syndiqués, piétinent. On n'a encore négocié ni les salaires, ni la diminution de la semaine de travail, ni les nouveaux postes permanents, ni le recours à la sous-traitance.

Pour ce qui est des salaires, les trois unités d'accréditation réclament des hausses de 18 % étalées sur trois ans, à compter de 1989. « Le conciliateur tente toujours de rapprocher les parties », a fait savoir hier M. Chabot.

La CÉCM voudrait savoir si les parents veulent une école pour Québécois pure laine

Jean-Pierre Proulx

La CÉCM s'apprête à mener un sondage auprès des parents des enfants fréquentant ses écoles dans lequel on leur demanderait s'ils souhaitent des écoles séparées pour les Québécois de souche et pour les autres ethnies, des écoles moitié-moitié ou des écoles destinées à la population scolaire de leur territoire sans préoccupation d'origine ethnique.

C'est ce que soutient la présidente du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO), Mme Monique Mus-Plourde, dans une communication écrite au DEVOIR. Elle fonde son affirmation sur le débat

public des commissaires touchant ce sondage à leur séance du 18 octobre dernier. « On voudrait encourager la xénophobie des répondants, écrit Mme Mus-Plourde, qu'on ne s'y prendrait pas autrement ».

LE DEVOIR n'a pu toutefois vérifier cette affirmation, la CÉCM ayant déclaré que le questionnaire était confidentiel.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre fait néanmoins état de la vaine tentative d'une commissaire du MÉMO, Mme Marie Bélanger, de faire retirer du sondage la question controversée.

D'après le procès-verbal de la séance du 15 mars dernier, où a été prise la décision de principe de tenir

ce sondage, celui-ci a pour objectif de connaître la « perception de la population montréalaise vis-à-vis l'école et sur ses attentes ». Un rapport d'étape déposé le 18 octobre dernier précise que le questionnaire compte cinq thèmes : les impressions d'ensemble sur l'école, l'enseignement donné dans les écoles, l'encadrement et la surveillance, les services dispensés et l'avenir de l'école.

Sa réalisation a été confiée à l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) pour le prix de 32 500 \$.

La présidente du MÉMO reproche aussi à la CÉCM de n'avoir pas impliqué le comité central de parents dans la préparation du sondage.

Le sondage est tendancieux,

ajoute-t-elle, dans la mesure où on utiliserait le prénom de l'enfant comme amorce aux questions.

« L'enseignement religieux est absent du sondage, poursuit Mme Mus-Plourde, ce qui, en soi, constitue un biais énorme. De toute évidence, il y a des réponses que les commissaires du Mouvement scolaire confessionnel préfèrent ne pas connaître. À preuve, on demande aux parents de classer les matières académiques selon l'importance qu'ils leur accordent. Or l'enseignement religieux ne s'y trouve pas ».

Tout compte fait, clame-t-elle, il s'agit là d'une « opération de relations publiques sur le dos des élèves ».

BPC: Ottawa en interdira l'exportation outre-mer

OTTAWA (PC) — À compter de mars 1990, l'exportation outre-mer des BPC sera interdite par le gouvernement canadien.

C'est le ministre de l'Environnement, Lucien Bouchard, qui a fait l'annonce de cette mesure par voie de communiqué, hier à Ottawa.

« Les exportations de BPC, a indiqué M. Bouchard, se sont faites de façon sécuritaire pendant des années, mais en tant que pays industrialisé, le Canada doit assumer la responsabilité collective de traiter chez lui ses propres déchets ».

« Nous voulons souligner sans équivoque, a-t-il poursuivi, que le Canada s'engage du même coup à respecter ses obligations internationales en matière d'environnement ».

Le gouvernement du Canada prépare aussi une série d'autres règlements rigoureux pour contrôler le transport et l'exportation de tous les déchets dangereux.



PHOTO CP

Chez les siens

La présidente des Philippines Corazon Aquino a invité les Canadiens d'origine philippine à investir dans son pays. Elle a lancé cet appel hier à Ottawa, lors d'une rencontre avec 2000 membres de la communauté philippino-canadienne de la région de la capitale nationale. La présidente en était hier à la troisième étape d'une visite officielle de quatre jours au Canada. Mme le gouverneur général Jeanne Sauvé avait plus tôt accueilli la présidente Aquino à son arrivée à Ottawa. Celle-ci a alors tenu à rappeler que le Canada avait été le premier pays à reconnaître officiellement son gouvernement, en 1986.

VOYAGEUR

Les syndicats acceptent le rapport du médiateur

UN CONFLIT qui s'éternise depuis presque deux ans pourrait trouver son règlement maintenant que les quatre syndicats du transporteur québécois ont accepté le rapport d'un médiateur spécial, M. Yvan Blain.

Il reste à la direction de la compagnie d'y donner son aval, signalait hier le président de la CSN, M. Gérard Larose, et à négocier le protocole de retour au travail. Chez les 60 employés de bureau, la grève durait depuis décembre 1987, depuis juin 1988 chez le personnel d'entretien et des terminus.

Quelque 75 % des employés en moyenne ont voté en faveur du rapport du médiateur. Compte tenu de la durée du conflit et des exigences initiales de la compagnie, M. Larose estime qu'il s'agit là d'une conven-

tion acceptable, si l'on songe que le Voyageur cherchait au début à obtenir des concessions monétaires et d'avantages sociaux s'élevant jusqu'à 30 %.

Pour trois ans, les employés sont à l'abri des changements technologiques qui risquaient de leur faire perdre leur emploi. La compagnie supprime les heures de repas rémunérées, réalise des gains sur les congés de maladie et n'accorde en moyenne qu'une hausse de salaires de 11 à 12 %, étalée sur toute la durée de la convention.

Dans son rapport, M. Blain signale que les syndicats ont dû faire marche arrière sur plusieurs points et accepter non sans mal les prétentions du transporteur selon qui, dans ces négociations, il y allait de la survie même de l'entreprise.

L'ex-ministre accidenté est de retour «Je me sens très bien»

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — De retour à la Chambre des communes après quatre mois de convalescence, l'ex-ministre des Consommateurs et des Sociétés, M. Bernard Valcourt, se dit prêt à vendre l'accord du lac Meech aux Canadiens.

L'air frais et de bonne humeur, le député de Madawaska-Victoria a indiqué hier aux journalistes qu'il se sentait en pleine forme. « Je n'ai pas de séquelles de mon accident, a-t-il affirmé. Je me sens très bien ».

M. Valcourt a subi de graves blessures à la suite d'un accident de motocyclette survenu le 2 juillet à Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Il a perdu l'usage de son oeil droit.

M. Valcourt, un ardent défenseur de l'accord du lac Meech, a indiqué qu'il croyait que cette entente constitutionnelle sera ratifiée d'ici au mois de juin. Cet accord expire le 23 juin

1990. Mais avant, il compte dissiper toute confusion au sujet de la portée de cette entente.

« J'ai un intérêt marqué pour l'accord du lac Meech, a-t-il indiqué. Mais on semble dire que l'accord ne met en cause que les intérêts du Québec. J'ai toujours cru que l'accord était bon pour l'ensemble du Canada. Si je peux fournir des éclaircissements en ce sens au cours des mois qui suivront, je le ferai ».

Étoile montante au sein du conseil des ministres, M. Valcourt avait reconnu l'été dernier sa culpabilité à une accusation de conduite en état d'ébriété et remettait sa démission au premier ministre Mulroney le 2 août.

M. Valcourt s'est dit heureux de reprendre ses fonctions à titre de député. Il a ajouté qu'il n'avait jamais regretté sa décision de démissionner.



PHOTO CP

L'ex-ministre Bernard Valcourt rencontre les journalistes à son retour aux Communes.

69 pays ne peuvent s'accorder sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère

Clément Trudel

LES 69 PAYS qui participent à la rencontre sur le réchauffement de l'atmosphère, à Noordwijk (Pays-Bas), n'ont pas pu, hier, s'accorder sur le rythme à adopter pour réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère.

Le Canada, par son ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, a choisi d'insister sur trois points : il faut que soit signée une convention sur le changement climatique global, au plus tard en 1992 ; Ottawa tend vers la stabilisation des émissions de CO₂ à son niveau actuel, tout en favorisant l'étude de solutions alternatives ; le Canada demande également que soit fixé un objectif plus précis quant aux masses critiques de différents gaz, selon ce qu'a expliqué au téléphone l'adjoint ministériel de M. Bouchard, M. Michel Audy, depuis son hôtel de Noordwijk, non loin de La Haye.

Les dépêches de l'AFP et de Reuters faisaient état, hier soir, d'un désaccord qui serait dû principalement à des pays comme le Japon, la Grande-Bretagne, les États-Unis et

l'URSS qui trouvent souhaitable la réduction du CO₂ pour éviter l'effet de serre mais sans accepter des contraintes trop rapprochées dans le temps. De plus, des pays comme la Chine, le Brésil et l'Inde hésiteraient à s'engager fermement, pour ne pas compromettre leur « décollage » industriel.

M. Bouchard, au nom du Canada, se retrouve, dans ce clivage, avec des pays comme la France, les Pays-Bas, la RFA, la Suisse et les pays scandinaves qui désirent en venir à une « convention globale » sur cette question-clé. Les Pays-Bas ont insisté pour que l'engagement soit pris pour une réduction de 20 % des émissions de CO₂ avant 2005, mais rien ne laisse croire à un consensus en ce sens.

M. William Reilly, chef de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) a, par exemple, rappelé la position des États-Unis : les conséquences à court terme du réchauffement climatique sont encore trop malconnues pour s'engager dès maintenant à stabiliser les émissions de CO₂.

Un autre membre de la délégation canadienne à Noordwijk, M. Kirk Dawson, qui agit en tant que conseil-

ler technique auprès du ministre, a confirmé hier soir que le différend porte sur le fait, ou pas, d'attendre une « connaissance scientifique totale » du phénomène avant d'agir. La discussion est difficile, confie M. Dawson, mais « nous essayons de trouver un accord ». Ce conseiller préférerait qu'un accord de l'ensemble des pays (et des 11 organisations internationales représentées) couronne, ce midi, la rencontre de deux jours. Une rencontre avec les médias est prévue vers midi aujourd'hui, à Noordwijk et l'on saura à quel point les démarches de coulisses auront fait progresser la discussion vers un consensus qui apparaissait hier difficile à pronostiquer.

Cette conférence assure le suivi de ce qu'il est convenu d'appeler le protocole de Montréal et doit, notamment, tenir compte de la situation particulière des pays du tiers-monde.

\$149 **EXXA DUVET**
550 PRÉSIDENT KENNEDY 843-6248
ST-JEAN: 1 PLACE DU MARCHÉ

DEVENEZ PLUS CONFIAINT EN VOUS MÊME

GRÂCE AUX COURS DALE CARNEGIE®

DALE CARNEGIE®
Fondateur

- Sachez tirer parti des objections
- Devenez plus enthousiaste
- Provoquez le désir d'achat
- Sachez parler en public
- Communiquez efficacement
- Améliorez vos relations humaines
- Séance disponible pour entreprise

COURS DALE CARNEGIE® débute
LUNDI le 20 NOVEMBRE à 18:30 hres
aussi disponible en anglais
MERCREDI le 15 NOVEMBRE à 18:30 hres
APPELEZ POUR RÉSERVATION: 285-1287
Présenté par: E.J. Glowka, 300 Léo Pariseau, Suite #714, Montréal, Québec

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

SWABEY OGILVY RENAULT
Intégrant le bureau
SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTREAL OTTAWA

L'AGRICULTURE COURE-T-ELLE À SA PERTE?

Nos pratiques agricoles sont-elles à repenser? Selon certains spécialistes, la dégradation des sols est un des problèmes les plus importants de notre époque. Angèle St-Yves, présidente de l'Ordre des agronomes du Québec, est de ceux-là.

Feu vert

Avec Johanne Hébert et Marc Berthiaume

Une commandite de Desjardins

Ce soir 19h 30



C'est autre chose et c'est tant mieux.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Plan Baker
Plusieurs
Palestiniens
critiquent
la position
israélienne

JÉRUSALEM (AFP) — L'adoption conditionnelle par le cabinet israélien du plan du secrétaire d'État américain James Baker, suscite de nombreuses critiques de la part des personnalités palestiniennes des territoires occupés.

Pour ces personnalités les « assurances » qu'Israël demande aux États-Unis constituent des « obstacles » pour le processus de paix. Le cabinet israélien a demandé notamment un droit de veto sur la composition de la délégation palestinienne, la garantie qu'Israël ne sera jamais amené à discuter avec l'O.L.P. et que le dialogue israélo-palestinien sera strictement limité à la préparation d'élections dans les territoires occupés.

M. Radwan Abou Ayyash, président de l'Association des journalistes arabes des territoires occupés, souligne que les assurances exigées « détruisent toute chance de paix ».

M. Fayçal Hussein, directeur du Centre d'études arabes de Jérusalem-Est, estime de son côté que le fait de limiter les négociations aux modalités d'élections, comme le demande Israël, constitue « un signe de mauvais augure pour la poursuite du processus de paix ».

M. Hanna Siniara, rédacteur en chef du quotidien al-Fajr (pro-O.L.P.) de Jérusalem-Est, affirme pour sa part que « l'O.L.P. est le représentant légal du peuple palestinien et de ce fait la seule instance à pouvoir négocier ».

« Il faut un plan de paix global comprenant plusieurs étapes liées les unes aux autres, avec par exemple des élections, puis le déploiement de casques bleus de l'ONU dans les territoires occupés et ensuite une conférence internationale », ajoute M. Siniara.

Pour M. Ahmad al-Yazeji, membre de l'Association médicale arabe de la bande de Gaza, les assurances demandées par Israël visent à « frapper l'O.L.P. la tête du peuple Palestinien, dans la mesure où la centrale palestinienne n'aura aucun rôle dans le processus de paix ».

Par ailleurs, le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, effectuera une visite officielle de travail à Paris du 21 au 23 novembre, a annoncé l'Élysée.

Le général Aoun défie
le nouveau président libanais

BEYROUTH (AFP) — Le nouveau président libanais, M. René Moawad, s'est attelé dès hier à la formation d'un gouvernement depuis son fief du Liban nord sous contrôle syrien, où sont désormais « réfugiés » les députés du camp chrétien et le patriarche maronite.

Dans le « pays chrétien » une grève générale a été largement observée en signe de protestation contre son élection, et 15.000 partisans du général Michel Aoun sont descendus dans la rue crier leur colère. Ils se sont regroupés devant le siège du patriarcat maronite, après avoir contraint à la fuite Mgr Nasrallah Sfeir, chef de l'Église la plus influente du Liban.

Elu dimanche par les députés réunis sur une base aérienne du nord du pays, hors de portée du général Aoun et de ses partisans, M. Moawad a passé sa première journée de chef d'État sous la protection d'une centaine d'hommes armés jusqu'aux dents.

Dans sa villa de Zghorta, puis au palais proche de l'ancien président Soleiman Frangié, il a multiplié toute la journée les rencontres avec une quarantaine de députés, chrétiens et musulmans, en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale. Il s'est refusé à toute déclaration à la presse.

La formation de ce cabinet, qui doit être composé à parité de chrétiens et de musulmans, rencontre d'ores et déjà des difficultés avec les critiques d'alliés de Damas, comme le Parti socialiste progressiste (PSP) du chef druze Walid Joumblatt qui exige « une large représentation » au sein de cette équipe.

Venu lui rendre visite, l'émissaire spécial du triumvirat arabe, M. Lakhdam Ibrahim, qui a largement contribué à l'organisation du scrutin, a affirmé : « Le Liban a déjà un président et il aura sous peu un premier ministre et un gouvernement unifié ».

Le cabinet à majorité musulmane soutenu par Damas de M. Salim Hoss avait présenté sa démission à M. Moawad quelques heures après sa désignation, tandis que le général Aoun, chef du gouvernement rival de militaires chrétiens, jugeait son élection « anticonstitutionnelle ». Pour lui, la bataille contre « l'occupation syrienne du Liban » doit se poursuivre en priorité.

Les messages ont continué hier de parvenir du monde entier pour féliciter le 9e président de la République libanaise.

M. Moawad, un avocat maronite de 64 ans, peut désormais se prévaloir du soutien de la quasi-totalité des

pays arabes — à l'exception notable de l'Irak, principal fournisseur d'armes du général Aoun, qui a gardé le mutisme. Washington, Moscou, Paris, Londres et les douze pays de la CEE ont également accueilli favorablement son élection.

À l'appel des comités de soutien au général Aoun, le « pays chrétien » a réduit d'un millier de kilomètres carrés au nord de Beyrouth, a été paralysé par une grève. Les magasins sont restés fermés et, toute la journée, des centaines de voitures portant les portraits du général Aoun ont sillonné les routes, klaxons bloqués.

Dans la nuit, une centaine de ses partisans avait mis à sac le siège du patriarcat maronite, à Bkerké, à une vingtaine de km au nord de Beyrouth. Ils s'en sont pris à Mgr Sfeir, qui a approuvé la tenue du scrutin présidentiel et apparaissait comme le principal médiateur du camp chrétien, l'obligeant à embrasser le portrait du général Aoun.

Mgr Sfeir est parti à l'aube pour sa résidence d'été de Dimane, au Liban nord. En milieu d'après-midi, quelque 15.000 manifestants se sont néanmoins rendus à Bkerké, en criant : « Le patriarcat ne reviendra plus. Notre patriarcat est Sa Sainteté le général Aoun ».

Le Danemark s'oppose au retour du
Nouvel ordre mondial de l'information

PARIS (AFP) — Le Danemark a pris hier spectaculairement la tête de la mini-croisade engagée par certains pays — occidentaux mais aussi latino-américains — pour éviter le retour au fameux Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) souhaité par une partie du tiers monde.

Une amorce de ce retour avait été fournie en juin dernier par les amendements apportés par le Conseil exécutif de l'organisation au chapitre Communication du plan 1990-1995 du directeur général Federico Mayor.

Le conseil avait quasi systématiquement remplacé les références à la liberté de la presse ou à la libre circulation de l'information par le concept de « diffusion équilibrée » de l'information, cheval de bataille du NOMIC dans lequel beaucoup avaient vu une atteinte à la liberté de la presse.

Alors que les Douze avaient exprimé leur attachement à la liberté de la presse mais renoncé à déposer ensemble un projet de résolution visant à éviter le retour du NOMIC, le

Danemark a fait cavalier seul en déposant un texte préconisant l'abandon pur et simple des amendements du Conseil et le retour au projet de M. Mayor.

Le délégué danois, M. Torben Krogh a même été encore plus loin en osant remettre en cause, dans le débat en commission, le sacro-saint principe du consensus par lequel sont traditionnellement prises toutes les décisions de l'UNESCO.

Des voix latino-américaines se sont également élevées pour défendre la libre circulation de l'information et la liberté de la presse — principe non négociable selon le délégué péruvien. Son collègue guatémaltèque a souligné que le rapport de la commission Sean McBride sur l'état de la communication dans le monde — texte à l'origine du NOMIC — était « dépassé », les conditions n'étant plus les mêmes qu'il y a 10 ans. « Ces controverses passées, a-t-il dit, ne sont que des combats d'arrière-garde ».

Plusieurs délégués du tiers monde ont au contraire estimé que le retour

au NOMIC s'imposait plus que jamais (Madagascar). D'autres, plus nuancés, ont affirmé qu'ils n'avaient rien contre la liberté de la presse — à condition qu'elle ne se traduise pas par « un flux unidirectionnel » (Égypte), une inondation du Sud par les informations du Nord (Burundi), et que le droit à la liberté soit lié pour les journalistes à la responsabilité (Sri Lanka).

Les clivages sont sensibles aussi parmi les organisations de journalistes : ainsi le *World Press Freedom Committee* et l'*Institut international de la presse* (IPS) exigent une totale liberté de la presse, tandis que la *Fédération des éditeurs de journaux latino-américains* (FELAP), sans même prononcer les mots liberté de la presse, est partisan de certaines normes et de la définition d'une conduite éthique.

Un seul point fait l'unanimité : la nécessité de réduire les disparités de la communication dans le monde en aidant les pays plus démunis à former des journalistes et à s'équiper.

Les tractations politiques
s'amorcent en Grèce

ATHÈNES (Reuter) — Les résultats inconcluants des élections législatives de dimanche annoncent une nouvelle période d'incertitude politique en Grèce, aucun parti n'étant à même de gouverner seul un pays où les coalitions sont difficiles à mettre en place.

Le leader conservateur, Constantinos Mitsotakis devrait recevoir du président Christos Sartzetakis un mandat de trois jours pour constituer un nouveau gouvernement. S'il échoue, le leader socialiste, Andreas Papandréou tentera sa chance. Enfin, le dirigeant communiste, Harilaos Florakis, pourrait lui-aussi être appelé à former un gouvernement.

Pour la deuxième fois en cinq mois, les Grecs n'ont pu donner de préférence décisive à un parti, et la crise amorcée l'an dernier n'a rien perdu de son actualité. Les deux principaux partis issus de l'effondrement de la junte militaire en 1974 — la Nouvelle démocratie (ND) conservatrice et le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK) vont donc se remettre en quête d'un auxiliaire éventuel, en l'occurrence une alliance dominée par les communistes.

La ND a manqué la majorité absolue de trois sièges au Parlement, qui en compte 300, en en obtenant 148, contre 128 au PASOK et 21 à l'alliance communiste. Trois sièges sont allés à des candidats indépendants.

Quelle que soit l'issue des tractations qui s'engagent, la marge de manœuvre dont disposerait une coalition au Parlement serait si mince qu'aucun gouvernement ne paraît susceptible de survivre à l'élection présidentielle prévue en mars prochain.

Les analystes, jugeant quasi nulles les chances de voir se constituer une coalition forte, prédisent déjà un

troisième scrutin législatif à court terme, peut-être le 17 décembre.

Tandis que débute les subtils marchandages de couloir, le pays est ainsi menacé d'élections à répétition et le règlement d'une série de problèmes reste en suspens — énormes déficits publics, pourparlers sur les bases américaines menacées de fermeture et extradition d'un activiste palestinien recherché par les États-Unis, qui en ont fait un test bilatéral.

L'impasse politique est alimentée par une forte animosité entre dirigeants de partis, source de chaos et de réactions à caractère dictatorial dans le passé. Mais à la différence de ce qu'on observait en 1967, nul ne fait état de remous au sein de l'armée et l'on ne relève plus guère de traces du fanatisme et de la violence qui marquaient la vie politique dans les années 1960.

Un problème central réside actuellement dans une loi électorale adoptée en mars, qui favorise les petits partis — au premier chef les communistes — et rend très difficile aux conservateurs et aux socialistes d'obtenir la majorité absolue.

Tous les partis ont appuyé ce changement de législation électorale, chacun pour ses raisons, mais il continue de hanter le pays en faisant obstacle à un gouvernement stable.

Interrogé à la télévision sur les gains du PASOK, le commentateur politique Panos Loukakos a répondu : « Ce que signifie ce vote, c'est que, lorsqu'un parti vole des fonds publics, se fait prendre et comparait en justice, il s'assure un gain net de trois voix au scrutin suivant. Pour l'expliquer, il faut, non pas un journaliste, mais un psychiatre capable de sonder l'esprit de l'électeur grec. »

Poursuite de la grève
des mineurs en Sibérie

MOSCOU (Reuter) — Les mineurs de la houillère de Vorkouta, dans l'Arctique soviétique, se sont prononcés pour la poursuite de leur grève malgré l'appel à la reprise du travail lancé par le ministre du Charbon Mikhail Chichadov.

Un journaliste soviétique a déclaré hier au téléphone depuis Vorkouta que les mineurs avaient rejeté l'appel de Chichadov lors d'entre-

tiens dans la nuit de dimanche à hier en arguant que celui-ci ne disposait pas de suffisamment d'autorité pour traiter avec eux.

Neuf mines sur 13 de la région de Vorkouta ne produisent plus de charbon et les mineurs de deux autres houillères refusent de charger la houille dans des camions. Environ 26.000 mineurs travaillent dans les mines de charbon de la région.

LE MONDE
EN BREF

Les communistes polonais en congrès

VARSOVIE (Reuter) — Les membres du Comité central du Parti ouvrier unifié (communiste) se sont réunis hier pour discuter de profonds changements qui pourraient inclure un changement de nom et de statuts. Le chef du Parti, Mieczyslaw Rakowski, a ouvert la réunion du CC, chargé de préparer le congrès de janvier prochain au cours duquel le Parti devrait changer de nom. Les membres du Parti s'étaient prononcés en septembre pour un changement de nom, de programme et de statuts. « Nous nous réunissons dans une atmosphère marquée par un climat social défavorable. Par conséquent, les espérances d'un programme plus audacieux ont grandi au sein du Parti », a déclaré Rakowski. Selon l'agence officielle PAP, le Comité central devait débattre de la crise économique et du programme économique du gouvernement actuel dominé par Solidarité.

Le désarmement dépend de Washington,
déclare le maréchal Akhromeiev

NEW YORK (Reuter) — La rapidité du désarmement Est-Ouest dépend des États-Unis, déclare le principal conseiller militaire de Mikhail Gorbatchev, dans une interview publiée dans l'hebdomadaire *Time* de cette semaine. Le maréchal Sergueï Akhromeiev laisse également entendre que Moscou continuera à faire des concessions. Mais il précise que les dirigeants américains ne doivent pas pour autant s'imaginer qu'ils pourront exploiter les difficultés intérieures soviétiques pour obtenir des concessions militaires. « S'il en est ainsi, ils se trompent fortement, parce que lorsque les intérêts de la sécurité soviétique sont en jeu il n'y a pas de difficultés intérieures qui tiennent, si grandes soient-elles », souligne le maréchal. « Nous ne ferons aucune concession au dépens de notre sécurité nationale ». Akhromeiev ajoute que Moscou et ses alliés peuvent envisager des changements au sein du Pacte de Varsovie et de l'OTAN. « Nous et nos alliés sommes prêts à nous asseoir aujourd'hui à la table des négociations pour discuter d'un démantèlement simultané au moins des aspects militaires des blocs », dit-il. « Il pourrait en résulter une certaine déstabilisation, car le monde a été bâti sur la base de ces deux blocs, mais nous sommes prêts. Votre secrétaire à la Défense a dit au Portugal que ça ne devait pas se faire, aussi ça ne dépend pas de nous ».

Rencontre entre Nicaraguayens

NEW YORK (AFP) — La direction de la Résistance nicaraguayenne (RN) a accepté de rencontrer des représentants du gouvernement sandiniste du Nicaragua jeudi et vendredi prochains au siège de l'ONU à New York, a annoncé hier un porte-parole de l'ONU. L'opposition armée nicaraguayenne a donné son accord à cette rencontre à l'invitation de la Commission internationale de vérification et de contrôle constituée par l'ONU et par l'OEA (Organisation des États américains), a déclaré le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar. La réponse du gouvernement sandiniste n'est pas encore connue, a précisé le porte-parole. On estime toutefois dans les milieux de l'ONU qu'elle sera très probablement positive, car c'est à la demande du gouvernement de Managua que la réunion, qui devait avoir lieu plus tôt, avait été reportée.

Alliance électorale à Taïwan

TAIPEH (AFP) — Trente deux candidats de l'opposition se présentant aux élections législatives du 2 décembre ont formé hier à Taïwan une Alliance pour réclamer une nouvelle constitution, un nouveau gouvernement et une souveraineté de Taïwan sur l'île seule, ont annoncé des leaders de l'opposition. Le Parti Kuomintang (KMT) au pouvoir à Taïwan, rappelle-t-on, se considère comme le seul représentant légitime de toute la Chine et revendique à ce titre la souveraineté sur la Chine continentale depuis qu'il en été chassé par les communistes en 1949. M. Yao Chia-wen, qui a été choisi comme coordinateur de la nouvelle Alliance, a déclaré que Taïwan ne faisait pas partie de la Chine et que les gouvernements des deux États devraient procéder à leur reconnaissance mutuelle et accepter de vivre en paix. Taïwan doit développer ses relations avec l'étranger en tant que pays neutre, a-t-il ajouté. M. Yao, ancien président du principal parti d'opposition, le Parti Démocratique Progressiste (DPP), a ajouté que les membres de l'« Alliance pour un nouvel État et une nouvelle constitution » allaient proposer une plateforme conjointe pour leur campagne en vue des élections au parlement et aux conseils régionaux.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

ADJACENT OUTREMONT

3121 Brighton, 6% + 7%, complètement rénové, \$398,000, 951-3539, 739-5038, 735-9133

OUTREMONT: Cottage semi-dét., 9 pièces, s/s fini, jardin, garage, Rue paisible, près U de M, écoles, métro, Pas d'agent S.V.P. 733-5925

REPENTIGNY 2 min. de la sortie Valmont, 1058 Boul. l'Assomption. Quartier prestigieux, construction 89, 11 817 pi. ca, 3 chambres, garage double. A partir de \$165,000. Taxes: \$1,500. Avoir absolu! 581-2277, 582-3952.

101 Propriétés à vendre

AHUNTSIC Cottage \$5, semi-détaché, 3 chambres, 3 s/bains, sous-sol fini, 1784 Goun est. 384-0241, 374-1185.

113 Propriétés à revenus à vendre

DUVERNAV

3 X 5/2, 2 X 4 1/2, garage double, brut: \$28,704. Prix de \$227,000. 622-5614.

122 Condos à vendre

STE-THERÈSE 5 1/2, 1er étage, foyer, bain tourbillon, près école, valeur: \$110,000. 434-6137.

DECES

LECOMPTÉ ELORIE (LEDUC)

À Ormstown, le 4 novembre 1989 à l'âge de 95 ans, est décédée, Dame Elorie Lecompte, épouse de Georges Lecompte (décédé). Elle était originaire de Valleyfield. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Georgette (Oscar Ross), Jeanette (Ronald Delisle), Mae et Léon, ses petits-enfants: Diane et Danielle Ross, Luce, Stéphane (Sheila), Christian Delisle, Alain Lecompte et son arrière petit fils Patrick. La dépouille ne sera pas exposée. Les funérailles auront lieu samedi le 11 novembre à 11 heures, en l'église St-Pie X, située au 534, Grande-île, Valleyfield. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETRAZ, MARGUERITE

À Montréal, le 5 novembre 1989, est décédée MARGUERITE PETRAZ, religieuse de la Société des Fil-

les du Cœur de Marie, à l'âge de 90 ans et 9 mois. Elle a été instituée à la C.E.C.M., à l'ÉCOLE ST-JOSEPH à Montréal, et aussi à l'INSTITUT NOTRE-DAME à Rimouski. Plus tard, elle a été Maitresse de Formation en Inde, en Ethiopie et à Montréal. Elle aimait aussi un groupe d'ASSOCIÉES de la Société des Filles du Cœur de Marie. Outre ses consoeurs religieuses, elle laisse dans le deuil sa nièce, Mme Jeanne Robineau, et sa famille qui demeure en France. Sa dépouille mortelle sera exposée à la Résidence des Filles du Cœur de Marie, 4075 rue de Bordeaux, Montréal, lundi soir et mardi de 14 heures à 21 heures. Les funérailles auront lieu mercredi, le 8 novembre à 10 heures, en l'église de l'Immaculée Conception, coin Papineau et Rachel, à Montréal, et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

122 Condos à vendre

VIEUX TERREBONNE, condos 3 1/2, 4 1/2, 6 unités seulement, occ. déc 89, 130 rue St-André, 661-3525, 666-6054.

125 Chalets à louer

CHALET BORD LAC BROME, près de Sutton, Bromont, 3 chambres, saison ou mois. Bur.: 738-1660, rés.: 453-8554, demander Gilles Ethier.

129 Chalets à vendre

A VENDRE Chalet condo, 3 c., 3 s/b., foyer, ent. meublé à neuf, syst. direct. sur piste de ski à Bromont. Inf: (819)477-2975, fin sem. (514)243-0587.

141 Maisons de campagne à vendre

LAC MANITOU Ste-Agathe, Canadienne, piscine, bain tourbillon, accès au lac, 1-819-326-3682 (après 18h).

149 Terrains à vendre

A LAVAL

Terrains, bungalow + duplex, avec services, 969-3841, 969-4910.

160 App. et log. à louer

A 2 MINUTES Métro Beaubien, 4 1/2, r.d.c., luxueux, non-chauffé, neuf, \$570. Libre 271-1909.

A LOUER, boiserie, très éclairé, chauffé, eau chaude, ent. lav. /séc. \$625/mois. Boul. St-Joseph/Brebeuf. Libre imm. 522-8319.

ADJ. VIEUX-MTL Studio Penthouse, exclusif. Vue spectaculaire, 16thous. 12 pi., 600 p.c. approx. \$750. Ronald: 844-0438.

BEL APPARTEMENT 4 1/2: Boiserie, chauffé, équipé, près Villa-Maria. \$535. mois. 393-1222.

CONDO Sherbrooke/Parc Lafontaine, 4 1/2, 1 400 pi. ca., 8ième, 2 s/bains, 5 appareils, foyer, piscine, sauna, garage, terrasse vitrée, air climatisé. \$1,050. 596-1257, 259-1433.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

286-1200

160 App. et log. à louer

CENTRE-VILLE - EXÉCUTIF, 3 1/2 Transfert de bail avec achat de meubles. 282-0703

MOREAU & SHERBROOKE, 2 min. métro Préfontaine, 8 pièces, rénové, en excellente condition. 9 à 5h: 948-9770. Soir: 845-4237.

N.D.G.: Bien situé, 2 c.c., grand living, chauffé, cuisine électrique, frigidaire. \$615/mois. 481-3322.

OUTREMONT: Condo de luxe, 1 500 pi. ca., grand jardin, stat. \$1 500/mois. 731-6322 — 289-9362

OUTREMONT: Doit quitter le Manoir Outremont 4 1/2, tous serv. + resto, piscine. Sous-locat. \$810/mois. 279-9605

ST-HUBERT, 5 1/2, chauffé, poêle/frigo fournis, \$660/mois. 522-6234, 845-4090

ST-LOUIS-DE-RICHELIEU gr. 4 1/2, victorien, ent. rén. équipé, b.tour., cave, jardin, stat. près toutes comm. Idéal pers. seule, \$385/mois, tout inclus. Libre 1er nov. 1-788-2145 REP.

VIEUX-MONTRÉAL 4 1/2 plus 2 s/bains, dans immeuble historique rénové. Électroménagers. \$850. 282-1197.

163 App. et log. demandés

CADRE RETRAITÉ recherche app. 4 1/2 - 5 1/2, dans quartiers Outremont ou N.D.G., serait absent plusieurs mois par an. 866-0117.

171 Hôtel à louer

WEST ISLAND

Condo 4 1/2, tout fourni, disp., style hôt., 3 mois et + 952-0087 — 325-3067.

173 Maisons repos/retraite

CENTRE-VILLE, résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et autonomes, chambres privées et semi-privées. Bonne nourriture. 525-2255.

251 Bureaux à louer

AI BEAU petit bureau, tapis, chauffé, métro Jean-Talton. \$300. 364-2123, soir: 665-2023.

251 Bureaux à louer

JEAN-TALON (près Lacordaire) Bureaux jusqu'à 3,700 pi.ca., stat. facile, tout inclus. 253-6633, 259-7229

LAURIER: Près St-Urbain. Bureau environ 1,100 pi.ca., entièrement rénové. Libre immédiatement. 992-8862 — 670-6065

MTL-NORD, bureau, environ 400 p.c., \$385, chauffé. 661-8848.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST 700 pi.ca. Disponible immédiatement. 384-6299

TRES BON EMPLACEMENT RUE MONT-ROYAL SOUS-LOCATION. 527-1874.

268 Espaces industriels à louer

LOCAUX entre 1,000 et 4,000 pi.ca. A Rosemont, sur Masson coin Des Érables. Béton, gicleurs, très grandes fenêtres. Bas loyer. Idéal concepteurs, designers, créateurs, P.M.E. 525-2275.

RIVIERE-DES-PRAIRES 4000 + 2000 pi.ca., élect., stationnement, bureau. 648-4616, 662-0248.

ROSEMONT, 5000 pi. ca. ou moins, imm. béton, climatisé, syst. d'alarme, stat. 10 voitures, Yvon 374-1332.

269 Propriétés commerciales

TERREBONNE, 1650 ch. Gascon, bâtisse commerciale neuve, entièrement climatisée, 7,500 pi.ca., terrain 25,000 pi.ca., sur rue très achalandée, revenu garanti, parfait investissement. G. Le-may, 621-6909.

275 Locaux à louer

ANJOU Local 1300 pi.ca., chauffé, plus sous-sol, situé dans petit centre commercial. 329-4363.

COIN IBERVILLE/MT-ROYAL Locaux à louer 668-8370

ENTREPOSAGE Autos, bateaux, motos, etc... 589-6603

VILLE EMARD Boul Monkl. Bonne location, 800 pi., + sous-sol. \$625. 1er déc. ou avant. 487-7132, 487-9931.

283 Commerces à vendre

BAR-SALON, permis complet, capacité 200 personnes et plus, logement 4% inclus, \$110,000, discutable: (819) 889-2697.

BOUCHERIE française, clientèle établie, haut de gamme, rendement exceptionnel, M. Trudeau 591-6501.

MAGASIN D'ORDINATEUR à vendre avec distribution Commodore, 500, 457-4580.

PLAN DE COUTURE: 3 presses industrielles. 1 machine à coudre «plain», 1 machine boutonnières, 2 machines à bord, couteaux, aiguilles et lot de fil. Le tout en excellente condition. Doit vendre, meilleure offre.

ROUTE DE COUTURIÈRES: Établie depuis 2 ans. 662-6050

SALON DE COIFFURE Rive-sud 2 chaînes. Bien situé. 584-2555.

351 Ameublements

AVIS AUX CONSOMMATEURS Meubles de manufacture à prix de gros. 351-7079. A. Tessier Ltee.

375 Instruments de musique

AVANT D'ALLER AILLEURS VENEZ MAGASINER CHEZ AMANTY MUSIC. SAUVEZ JUSQU'À 25% SUR TOUTES LES MARQUES DE PIANOS. GRAND SPECIAL. AMANTY MUSIC, 311 BEAUBIEN EST 274-5413

CONSOLE - SOUNDRAFT + 200 B, 24 entrées semi-paramétriques, comme neuve, \$5,500, disc., 725-9054.

391 Antiquités

ACHAT à prix élevé. Acheteurs gravures (cart, tableaux anciens, bijoux or, argent, tapis, laques, statues bronze et marbre. Succèsions complètes. Antiquités Guy: 2325, Guy: 935-3600.

ARMOIRE - CAUSEUSE - SOFA Style canadien, en très bon état. 733-0565

510 Cours

ANGLAIS COURS PRIVÉS. Professeur diplômé, immersion, \$45. pour 2 heures: 481-9474.

551 Déménagement

A BAS PRIX! Appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

559 Entretien, réparations, rénovations

PLATRIER, JOINTS, pose de gyproc, travail professionnel. 255-9245

569 Perdus, trouvés

TROUVÉ jeune chat poil long, mâle, noir, blanc et beige, le 2 novembre rue Stephens, Verdun. 769-4636.

575 Garderies, gardiennés

POUR S'OCCUPER d'une fillette de 2ans 10 mois. Personne chaleureuse avec sens de l'humour, ouverture d'esprit et aimant ce métier. Doit bien s'exprimer en français. Communiquez S.V.P. avec le 344-3848.

577 Astrologie, ésotérisme

ANALYSE PERSONNELLE Médium, cartes et tarots. Louise: 933-9790.

578 Santé

MASSOTHÉRAPIE, chinois, européen: douleur, relaxation, sportif. 3 Ave. Cornwall, V.M.R. 738-7917.

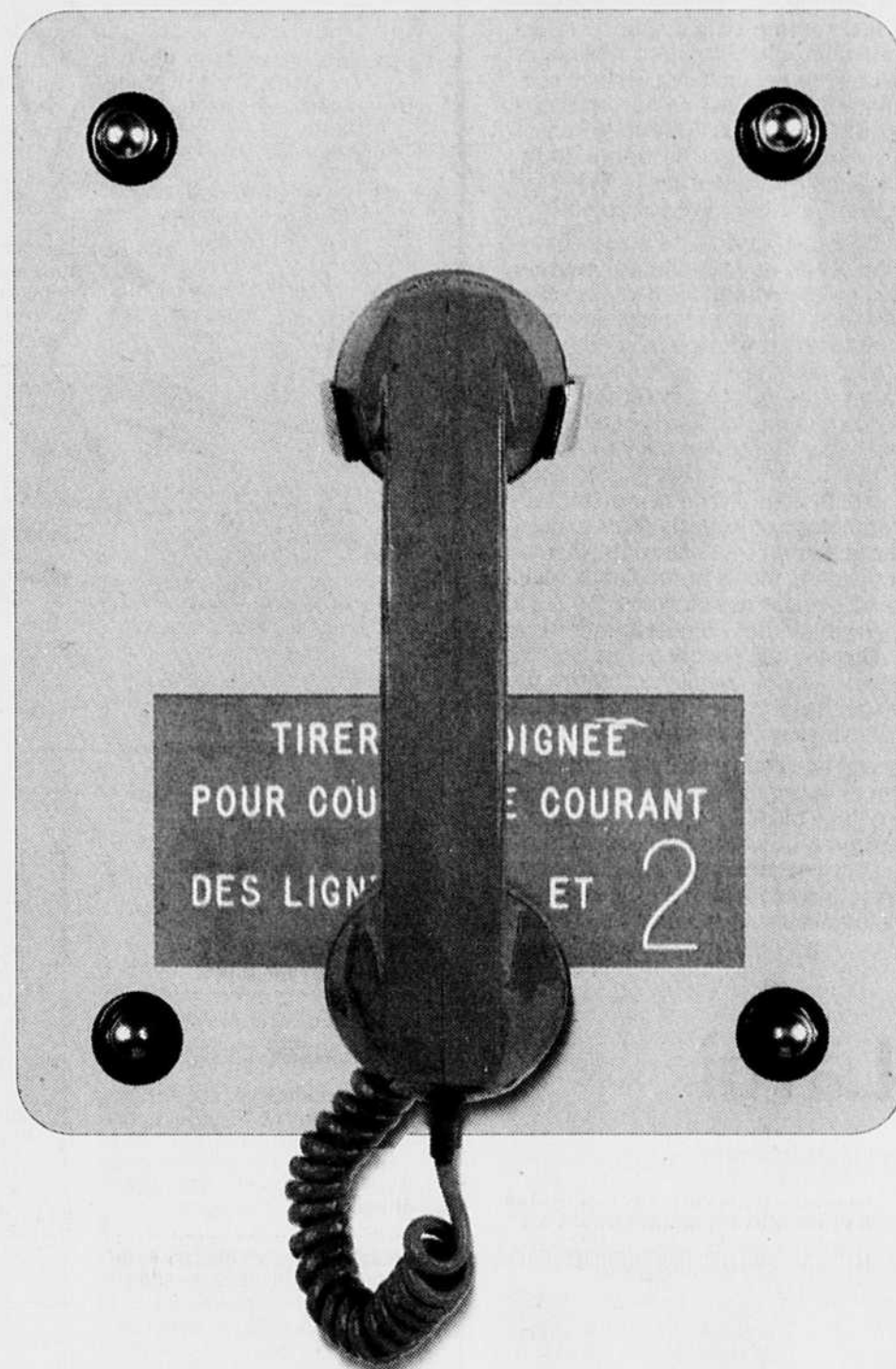
590 Préparation de curriculum vitae

PAR UN PROFESSIONNEL Service personnalisé. Métro Laurier. 843-7189

695 Automobiles à vendre

AUDI 88, turbo, Quattro, 22 000 km., carte Audi janvier 91, 5 vit. Exotique et très rapide! 497-6795 de 9h à 17h.

Un bon moyen pour voyager en paix!



LES TÉLÉPHONES ROUGES SUR LES QUAIS DU MÉTRO

Sur les quais de chacune des stations de métro, il y a au moins une niche d'urgence dans laquelle se trouve un téléphone rouge. Ce téléphone, aussitôt décroché, vous met instantanément en contact avec le Centre de contrôle du métro.

Les niches d'urgence sont désormais bien identifiées par le pictogramme des appareils d'urgence représentant un téléphone blanc sur fond rouge avec les lettres S.O.S.

Ces téléphones sont là pour votre sécurité. Servez-vous en lorsque nécessaire.



Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal en collaboration avec :

le **journal** de
montreal

LE DEVOIR

The Gazette

Montreal Daily News

Tornade municipale à Québec

Plus que les clés, L'Allier veut changer les serrures

COMME il se doit, les élections de dimanche, dans près de 1,000 municipalités québécoises, ont apporté leur lot de résultats prévisibles et de surprises plus ou moins grandes. Dans cette dernière catégorie, deux villes attirent l'attention, pour des raisons diamétralement opposées : Laval (dont Jean-Claude Leclerc traite ci-dessous) et Québec. Au contraire de la première, la capitale, qui ressemble à une vieille belle au bois dormant, a non seulement donné un bon coup de balai, mais elle a effectué un important virage et pris un solide pari sur l'avenir.

Un peu comme partout ailleurs au Québec, surtout à la fin d'un long règne presque sans partage — comme en témoigne Montréal après le départ de Jean Drapeau — on sentait bien la brise du changement autour de ce qui avait été le fief de MM. Gilles Lamontagne et Jean Pelletier pendant un quart de siècle. À preuve, le dauphin du maire sortant n'a rien eu de plus pressé, tout en acceptant l'héritage du Progrès civique, que de lancer des « désormais », d'évoquer le changement dans la continuité et de prédire la fin du « club privé ». M. Jean-François Bertrand croyait bien, en rajeunissant l'équipe et en quadruplant le membership du PC, en lui donnant son premier programme « dans le sens du monde », s'assurer une élection facile. D'autant que, tout en prenant ses distances avec la vieille garde, il n'avait pas rompu les amarres au point de se priver d'une machine bien huilée et d'organisateurs chevronnés.

Fort bien, se dirent les citoyens de Québec, mais la cosmétique n'est pas suffisante : trop peu, trop tard. Quant à changer, allons-y à fond, de sorte qu'il n'y ait pas seulement de nouveaux visages, mais un style et un accent différents à l'hôtel de ville. Le parti d'opposition était justement fin prêt à prendre la relève, depuis 12 ans qu'il s'y prépare avec sérieux et application. Un peu comme le RCM avec M. Jean Doré, le Rassemblement populaire, qui avait gardé vivante la bougie de la démocratie, a réussi à intéresser à sa cause un homme de grande expérience, crédible et bien connu. Depuis 18 mois, M. Jean-Paul L'Allier a donné au RP le panache et l'emprise populaire dont il avait besoin.

Tant et si bien que, si surprenante soit-elle par son ampleur, la victoire de M. L'Allier et de 17 de ses 21 candidats — exactement l'inverse de 1985 —

n'est pas le fruit du hasard. C'est la résultat d'une implantation lente et patiente, contre vents et marées, et contre un pouvoir jaloux qui faisait la portion congrue à toute opposition, d'où qu'elle vienne et quel que soit son bien-fondé. M. Bertrand ne s'y trompe pas d'ailleurs. Acceptant sa dure défaite avec grande élégance, il a dit carrément que c'était la victoire de la démocratie, du changement et des gens du Québec.

On ne saurait mieux dire. À l'instar du RCM, le RP de Québec se propose en effet de faire place à la démocratie de participation, ouvrant les portes de l'hôtel de ville à la consultation et aux conseils de quartier. Un peu comme à Montréal, cela peut laisser entrevoir une opposition de l'intérieur. D'autant que, à l'exception de la nécessaire solidarité sur l'essentiel, M. L'Allier est ouvert à des débats municipaux vigoureux. Toutefois, fort de sa longue expérience, politique et même diplomatique, le nouveau maire saura arrondir les angles qui doivent l'être, entre le rêve et la réalité.

Rupture avec le passé, certes, mais sans brusquerie; évolution plutôt que révolution, peut-on prévoir, avec la nouvelle administration, plus soucieuse des aspirations nouvelles, et souvent contradictoires, des citoyens; réformiste et plus sensible aux groupes populaires qu'aux notables et chambres de commerce. Ce style différent et ces approches inédites se sont manifestées de façon éclatante à propos d'un important projet de revitalisation du centre-ville (Saint-Roch). Alors que l'administration précédente s'en remettait largement aux promoteurs et investisseurs privés, quitte à rectifier le tour en cours de route, la nouvelle promet des projets moins mirobolants, mais mieux accordés à l'humeur des citoyens. Il y aura des obstacles, en raison des engagements déjà pris par la ville. Dossier test pour le maire élu : la façon dont il se sortira de ce guépier permettra de vérifier s'il change vraiment les serrures, et non seulement les clés, du pouvoir municipal.

M. L'Allier prend une relève difficile, dans des conditions propices. Avec un mandat fort et sans équivoque, une équipe qui a des idées à revendre, c'est le bon homme à la bonne place et au moment opportun, pour une capitale à « déclubber », en attente de direction à la fois ferme et ouverte, dynamique et respectueuse de sa vocation.

— GILLES LESAGE

C'est le statu quo à Laval

Le temps est venu d'organiser une opposition sérieuse

LES SONDAGES avaient donné l'heure juste. L'administration du maire Gilles Vaillancourt, successeur de M. Claude Lefebvre, a été réélue sans difficulté lundi à Laval. Le Parti du ralliement officiel (PRO) jouissait déjà de la confiance de la majorité des Lavallois. La division des forces d'opposition rendait improbable un autre verdict populaire.

Au reste, en promettant de prolonger le métro de Montréal jusque dans l'île Jésus, le gouvernement Bourassa a donné à l'équipe en place un avantage sur ses adversaires, malgré que Mme Lise Bacon, vice-première ministre, ait appuyé par après le Parti du renouveau (PRL) de M. Jean-Paul Théorêt, son ex-collègue à l'Assemblée nationale.

Les partis d'opposition auront manqué aussi de crédibilité. On ne s'improvise pas équipe de gouvernement à quelques mois d'un scrutin. Au surplus, le Parti lavallois (PL) de Mme Pierrette Roussin, en dénonçant tout le monde, aura confirmé le sentiment qu'à Laval la politique est le fief des promoteurs.

Sous les apparences de la continuité, c'est le statu quo qui a prévalu. Cette situation est malsaine. Indépendamment des bruits qui courent sur quelques pratiques plus ou moins répréhensibles qui prévalaient dans cette municipalité, une ville de cette importance va connaître des problè-

mes grandissants. Si aucune opposition ne s'y implante, il sera trop tard quand la population se réveillera. Mais d'où viendra ce renouveau ?

Mme Roussin a montré qu'elle avait beaucoup d'énergie. Elle n'a pas froid aux yeux non plus. Elle a lancé cependant des accusations qu'elle a été incapable de démontrer. Elle a proposé une enquête partisane qui a confirmé chez elle, sinon un manque de jugement, à tout le moins une méconnaissance des institutions publiques. Est-ce avec elle que Laval construira une équipe de rechange ? On peut en douter.

Les deux seuls candidats de son parti qui ont été réélus doivent leur victoire à leur enracinement dans leur quartier respectif.

Reste le parti de M. Théorêt. L'ancien député libéral de Vimont s'est fait fort d'avoir recruté une équipe nouvelle et indépendante. Le PRL n'aurait pas eu la caisse dodue qu'on prête aux partis à Laval. Quoi qu'il en soit, ce groupe sort grand perdant du scrutin de lundi. M. Théorêt décidera sous peu s'il renonce à la politique municipale.

Peut-être le chef du PRL doit-il songer à un engagement à plus longue échéance.

Entre-temps, en l'absence d'une plus forte opposition, les autorités provinciales seraient bien inspirées de garder l'oeil ouvert sur Laval.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Les provinces s'inquiètent

Cette réforme cacherait-elle un tour de passe-passe ?

LA RÉFORME du régime d'assurance-chômage en cacherait-elle une autre, qui se ferait aux dépens des provinces et des territoires ? Dissimulerait-elle quelque tour de passe-passe d'un gouvernement accusé par l'énormité de son déficit budgétaire ?

C'est ce que craignent, un peu sur le tard, les ministres provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail qui s'efforcent de sauter dans le train déjà en marche.

Dans une « position commune » publiée vendredi, les ministres expriment leurs appréhensions devant la stratégie du grand frère.

Ils ne s'opposent pas aux changements proposés à l'assurance-chômage, lesquels, si les prévisions du ministère sont exactes, permettront des économies annuelles de près de 1,3 milliard de dollars. Ils ne s'opposent pas non plus au fait qu'une partie de cette somme (500 millions) servira à l'amélioration des congés de maternité ainsi qu'à l'intégration au régime des travailleurs de plus de 65 ans.

Ils craignent cependant pour le reste. Qu'en sera-t-il du solde (près de 800 millions) qui, selon ce que tout le monde avait cru comprendre, viendrait enrichir les programmes fédéraux de mise en valeur de la main-d'oeuvre ? Cet argent « neuf » sera-t-il réellement disponible ? Et comment sera-t-il dépensé ? Voilà ce qui inquiète les provinces et les territoires.

La première difficulté porte sur le niveau réel de financement des programmes. Ottawa a-t-il vraiment l'intention d'ajouter cette somme de 800 millions aux dépenses de près de 1,5 milliard déjà prévues ? Compte tenu de l'impératif pressant de diminuer son train de vie, ne sera-t-il pas tenté de reconduire tout simplement les crédits actuels et d'empocher la différence ?

Selon les porte-parole des provinces et des territoires, rien ne garantit que le gouvernement fédéral

ne profitera pas de l'occasion pour ne pas réduire sa propre contribution au financement de la formation et de l'adaptation de la main-d'oeuvre, alors qu'il faudrait y consacrer plus de ressources que jamais compte tenu des besoins qui ne cesseront de croître. En outre, qu'advient-il dans l'hypothèse où les économies escomptées (qui ne sont, après tout, que des calculs d'experts !) ne se matérialiseraient pas, du moins pas complètement ? Que ferait le gouvernement fédéral dans ces circonstances ? On n'en sait rien.

La deuxième difficulté pour les provinces et les territoires, c'est de se sentir exclus du processus de consultation mis en place par le gouvernement fédéral pour élaborer des mesures concrètes à mettre en oeuvre dans la foulée de l'adoption du projet de loi C-21. Dès le printemps dernier, cette consultation a été confiée à six groupes de travail, d'ailleurs assez prestigieux, qui sont à l'oeuvre depuis le mois de juillet et dont les travaux serviront de base à un rapport qui sera remis à la ministre fédérale de l'Emploi et de l'Immigration.

Les provinces et les territoires rappellent aujourd'hui qu'il leur appartient de déterminer les besoins spécifiques de leurs marchés du travail et de voir à y répondre.

On peut s'étonner que les ministres concernés aient été si lents à réagir à une initiative fédérale aussi contraire au partage des responsabilités en matière d'éducation et de formation au sein de la fédération canadienne. Mais la consultation est une démarche sans cesse à recommencer, de là (peut-être) le titre de leur manifeste : *Partenaires pour l'avenir*.

S'agissant du Québec, est-il nécessaire d'ajouter que le ministre de la Main-d'oeuvre devra doubler ses propres efforts de consultation — après quelques années de relâchement manifeste à cet égard.

— JEAN FRANCOEUR

SUR LE BORD DU LAC MEECH !



LETTRES AU DEVOIR

Et bientôt . . .

SI ON normalise les prix des soins de santé pour qu'ils soient comparables entre pays, le Canada est au 12^e rang avec \$ 663, comparé à la Norvège \$ 1.071 (*Actualité médicale*, 13 sept. 89).

MM. Bourassa et Johnson ne donnent pas autant d'importance à la santé que la Norvège et les 10 autres pays. Ils encouragent la pénurie d'infirmières. À voir avec quel mépris ils nous traitent, le but est de décourager d'éventuelles candidates à la profession. Ainsi ils peuvent fermer des lits dans les hôpitaux pour diminuer le coût de l'assurance-maladie sans porter eux-mêmes l'odieux de la situation.

Évidemment ça coûte cher le nursing, à cause des nombres, et pour diminuer les coûts, quoi de mieux que de fermer des lits ? Tous les prétextes sont bons, à St-Luc 56 lits sont fermés, certains depuis un an, d'autres depuis cinq mois. On prend aussi prétexte de la pénurie pour abolir des postes et en douce refiler certaines fonctions à des techniciens, des instrumentistes, bientôt il n'y aura plus personne pour voir le patient dans son ensemble : l'être humain blessé dans son corps mais aussi angoissé et stressé.

— NICOLE BÉRUBÉ
Montréal, le 30 octobre.

Poudre aux yeux ?

L'OFFENSIVE politique du gouvernement Mulroney ces dernières semaines laisse pantois tout observateur désireux de voir le Canada occuper sa place véritable sur la scène internationale.

À la réunion du Commonwealth à Kuala Lumpur, Mulroney a une fois de plus vanté les mérites de la politique étrangère canadienne et son appui aux sanctions économiques contre le pays de l'apartheid.

Toutefois, il a oublié de mentionner à ces homologues que le commerce canadien avec l'Afrique du Sud est en hausse depuis l'année dernière. Entre 1986 et 1987, le commerce total avec ce pays avait chuté de 60 % environ avec les restrictions à l'importation de minerais. Mais, en 1988, on a enregistré une augmentation de 42 % des liens bilatéraux et cette tendance devrait se maintenir à la hausse pour 1989.

Au pays de l'apartheid, les leaders noirs exigent l'application totale des sanctions. Nous devons respecter leurs demandes, surtout si nos intérêts s'orientent vers l'abolition de ce système. Après Kuala Lumpur, pourquoi ne pas faire un détour par San José au Costa Rica pour annoncer l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains. Cette organisation bat de l'aile et la rentrée du Canada y ajoute un peu plus de plomb.

En fait, cette adhésion masque la réalité des engagements canadiens envers l'aide aux pays du Sud. Dans sa lutte au déficit, le ministre des Finances, Michael Wilson, a réduit le budget de l'aide de \$ 360 millions par rapport à celui de 1988.

L'adhésion canadienne à l'OEA est stimulante à un autre niveau.

Elle permet au Canada de mieux définir (on l'espère !) sa politique étrangère envers l'Amérique centrale et du Sud, longtemps négligées par Ottawa. Mais quelle orientation prendra cette politique alors que le Canada s'est engagé dans le libre-échange avec son voisin du Sud ?

D'un côté, on courtise les pays latino-américains en nous faisant miroiter les bienfaits d'une telle alliance; de l'autre, on expédie des ressortissants haïtiens en déclarant la situation « redevenue calme » dans leur pays d'origine.

Attendons voir . . . Les coups d'éclat ne sont peut-être que de la poudre aux yeux.

— NICOLE CÔTÉ
Montréal, le 1^{er} novembre.

S'abstenir

MICHÈLE Gagnan-Brunette précise qu'à Montréal 300,000 personnes possèdent une voiture et l'utilisent quotidiennement, ce qui est principalement responsable de l'émission « d'oxyde de carbone ». (LE DEVOIR, 30 octobre). Également, avec ses 13 millions de véhicules privés, le Canada contribue significativement au gaz carbonique dans l'atmosphère.

La meilleure solution serait l'interdiction de la voiture privée dans le centre-ville durant la journée. Mais dans une société démocratique l'interdiction arbitraire est difficile, c'est pourquoi, il est nécessaire que les gens s'abstiennent volontairement d'utiliser leurs voitures pour aller au travail. Le gouvernement peut les encourager par l'augmentation du transport public et par la réduction des tarifs.

La voiture privée, symbole de progrès et de prestige dans le monde industrialisé, est devenue une des grandes menaces pour l'environnement planétaire.

Peut-être, le docteur Gagnan peut-elle commencer aller au travail par le transport public. Mais je n'utilise une voiture personnelle. Je n'en ai pas et n'en achèterai jamais.

— MAHMOOD ELAHI
Ottawa, le 30 octobre.

Homme libre

AVEC beaucoup de peine je viens d'apprendre la mort d'un des plus grands écrivains et patriotes algériens : Kateb Yacine. Rares sont ceux qui, comme lui, ont dans ces contrées une trajectoire qui rime avec vérité, fidélité, simplicité, générosité et courage politique.

Au lendemain de l'indépendance, dont il fut un des ardents partisans, Kateb Yacine, non conformiste, se lança dans la bataille pour la liberté, la dignité des laissés pour compte, la laïcité de l'État, la réhabilitation de la langue berbère, « notre première langue nationale », et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Alors que son nom rayonnait déjà au-delà des frontières et que nombre d'« intellectuels » algériens s'alignaient sur la piste des honneurs et des privilèges, Kateb choisit, lui, de s'enfoncer dans les « entrailles du peuple » exclu.

Censuré, boycotté par la presse, interdit de scène et d'antenne, il laissa la poésie pour le « théâtre en plein air ». Il recrutait ses comédiens et comédiennes sur le tas, et les pièces se jouaient sur la place du marché à ciel ouvert, dans les langues proscriées par le pouvoir : l'arabe populaire et le berbère.

Le peuple — policé, traumatisé — redécouvrait, éberlué, le lan-

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

gage politique à travers la dérision, la satire et l'humour.

En plein boumédienisme triomphant, Kateb, dans un geste sans précédent et combien symbolique, s'éleva contre la répression anti-berbère en prénommant son fils, nouveau-né, *Amazigh* (« Berbère », en langue berbère) dans la signification est *Homme libre*.

Émergé de l'Algérie profonde, Kateb, homme de principe, était l'incarnation de l'Algérie réelle. Il nous quitte au moment où celle-ci a cruellement besoin de lui.

« Au lieu de pleurer, élevons son nom », selon le vieil adage berbère.

— AMAR OUERDANE
Montréal, le 29 octobre.

Cohérence

LE 29 octobre dernier, le maire de Montréal, M. Jean Doré, aurait fièrement la marche pour la paix. À titre de magistrat, ce fut son troisième pèlerinage consécutif. Tout au moins par considération pour ses ampoules aux pieds, nous devrions croire au côté « peace and love » de ce nouvel apôtre.

Après tout, non seulement la ville de Montréal s'est donné l'épithète de « zone libre d'armement nucléaire » mais elle aura bientôt une « place de la paix ». Au-delà du discours et de l'image, où est la cohérence quand on sait que Jean Doré favorisait il y a un an l'agrandissement de l'usine militaire Matrox dans l'ouest de la métropole (au détriment d'un magnifique boisé), et qu'il faisait des pieds et des mains pour que Montréal obtienne le contrat de construction des sous-marins à propulsion nucléaire ?

Là, on ne marche plus . . .

— MICHEL BÉDARD
Montréal, le 3 novembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

LE DEVOIR (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1.

Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'accord du lac Meech : des craintes injustifiées

Vient un temps où il faut prendre le taureau par les cornes

DOCUMENT

Voici de larges extraits de la lettre que le premier ministre du Canada envoya le 1^{er} novembre au premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador, M. Clyde Wells

J'AI BIEN REÇU votre lettre du 18 octobre dernier, dans laquelle vous vous dites parfaitement d'accord avec la nécessité d'arriver à un accord constitutionnel acceptable répondant aux préoccupations du Québec, et exposez vos vues sur l'accord du lac Meech.

N'ayant pas participé aux pourparlers qui ont précédé les réunions du lac Meech et de l'édifice Langevin en 1987, vous vous interrogez sans doute sur les motifs qui ont amené les premiers ministres à conclure un accord unanime le 3 juin 1987 et sur la façon dont ils y sont parvenus. Afin de contribuer à votre réflexion, au moment où vous vous préparez à formuler des propositions précises, je crois bon de revenir ici quelque peu sur les événements qui ont mené à la conclusion de cet accord...

Du 2 au 5 novembre 1981, au lendemain du jugement par lequel la Cour suprême déclarait légale, quoique inconstitutionnelle au sens conventionnel, la tentative de rapatriement unilatéral de 1981, se tient une conférence extraordinaire qui donne lieu à une entente entre Ottawa et neuf provinces sur les modalités de rapatriement de la Constitution canadienne. Comme vous le savez, le gouvernement québécois n'était pas partie à cette entente.

Dans votre lettre du 18 octobre, vous parlez avec éloquence de la nécessité pour Terre-Neuve d'être une province à part entière du Canada. Vous conviendrez, je pense, que l'entente conclue en 1981 sur les modalités de rapatriement faisait fi des préoccupations du Québec; pourtant, Terre-Neuve comptait au nombre des signataires et avait joué un rôle clé dans l'élaboration du compromis du 5 novembre.

L'entente de 1981 présentait quelques failles, notamment la disposition prévoyant l'inclusion d'une clause dérogatoire dans la Charte des droits et libertés. Sa plus grosse faille était, évidemment, la décision de procéder au rapatriement malgré le rejet officiel de l'entente par l'Assemblée nationale. J'imagine que c'est avec un serrement de cœur que les élus de l'époque décidèrent de donner suite à ce projet malgré l'opposition d'une province qui comptait plus du quart de la population du Canada et qui était la seule à être composée en majorité de francophones.

Personne ne conteste le fait que le Québec est lié juridiquement par la Constitution. Il est clair, toutefois, que les promesses de « fédéralisme renouvelé » faites aux Québécois devaient être tenues et que les plaies ouvertes en 1982 devaient être pansées. Les modalités du rapatriement exigeaient que l'on se penche en priorité sur les préoccupations du Québec, séparément des questions constitutionnelles plus générales dont l'étude aurait peut-être laissé plus de latitude aux négociateurs.

Alors que le gouvernement péquiste précédent avait posé 22 conditions qui auraient eu pour effet, notamment, de soustraire le Québec à

tentes conclues avec six autres provinces, dont Terre-Neuve.

Ainsi, quand le Québec a entrepris ses consultations avec le gouvernement du Canada et les autres provinces en 1986, il y avait déjà 20 ans que duraient les pourparlers sur ces questions. Comme vous pouvez l'imaginer, les négociations ont été difficiles, pas tant à cause des cinq conditions du Québec, qui n'étaient ni déraisonnables ni démesurées, que parce qu'il était difficile de limiter les discussions à un ordre du jour aussi restreint, les autres gouvernements ayant eux aussi leurs priorités.

Mais les échecs de 1971, 1976, 1979 et 1980 et le succès partiel de l'entente conclue en 1981 — malgré d'importantes failles — montrent clairement qu'un ordre du jour chargé ou trop flou est source constante de désaccord et d'immobilisme. Vient un temps où il faut prendre le taureau par les cornes et passer à autre chose : le progrès n'est possible qu'à ce prix.

À la suite de négociations, les cinq conditions du Québec ont été assujetties à quatre réserves essentielles :

— le caractère distinct de la société québécoise « au sein du Canada » devrait être reconnu dans le contexte de la dualité linguistique du Canada, y compris la présence d'anglophones au Québec et de francophones dans les autres provinces;

— en satisfaisant les conditions du Québec, il faudrait respecter le principe de l'égalité de toutes les provinces, et

— il ne saurait être question d'accorder aux provinces un droit de veto sur le pouvoir de dépenser du Parlement, mais le gouvernement fédéral pourra être tenu par la Constitution d'offrir une compensation conditionnelle à une province dans certaines circonstances;

— il faudrait garantir la tenue d'une nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels au cours de laquelle d'autres priorités, dont la réforme du Sénat, seraient étudiées.

À la faveur d'un savant dosage des intérêts de chacun et de la décision de ne pas chercher à régler tous les problèmes constitutionnels du Canada en même temps, il y eut entente unanime sur les principes de l'accord du lac Meech le 30 avril 1987, et sur le texte officiel le 3 juin 1987.

Dans votre lettre du 18 octobre, vous me faites part de certaines de vos préoccupations au sujet de l'accord, ce dont je vous salue. Je ne suis cependant pas convaincu qu'elles soient entièrement justifiées, et je m'explique.

Le caractère distinct de la société québécoise

Vous donnez à entendre que le nouvel article 2 de la Loi constitutionnelle de 1987 conférerait à la législature et au gouvernement du Québec le rôle spécial de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise et, partant, doterait une province d'un statut législatif particulier.

En vérité, l'article 2 reconnaît et affirme un rôle existant : aucun pouvoir législatif n'est octroyé. Afin de dissiper tout doute, on a ajouté à l'article sur la dualité linguistique et la société distincte le paragraphe 2 (4), qui précise qu'aucune des dispositions de cet article n'a pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou des législatures provinciales.

De plus, la clause sur le caractère distinct de la société québécoise doit s'interpréter parallèlement à celle qui porte sur la dualité linguistique, laquelle reconnaît le fait que la présence de Canadiens d'expression anglaise au Québec fait partie d'une caractéristique fondamentale du Canada.

La disposition relative à la dualité linguistique et à la société distincte n'outrepasse pas la Charte des droits et libertés. Elle va de pair avec la Charte : elle ne va pas à son encontre. Elle est appliquée par des juges et non pas par des hommes politiques, contrairement à la clause « nonobstant ». Elle n'est pas vide de sens, sauf que son sens ne correspond pas du tout à celui que vous lui attribuez. Les tribunaux conserveront le pouvoir de rendre inopérant toute loi ou tout règlement provincial incompatible avec la Charte des droits et libertés. L'accord du lac Meech fera toutefois en sorte que les tribunaux, en appliquant la Charte, soient sensibles à la dualité linguistique canadienne et au caractère distinct que le Québec confère au Canada.

Deux autres points. Le Québec peut déjà invoquer son caractère distinct dans des affaires touchant la Charte, et il le fait. Soustraire la Charte à l'application de cette clause reviendrait à retirer au Québec un droit qu'il possède déjà.

Le gouvernement du Canada avait offert, pendant les négociations de 1980, de consacrer le caractère distinct de la société québécoise dans un préambule de la Constitution, ainsi que d'y reconnaître notre patrimoine autochtone et multiculturel. Or, en 1982, au lieu d'insérer un préambule dans la Constitution, on a assujéti l'interprétation de la Charte aux dispositions relatives à notre patrimoine autochtone et multiculturel au moyen des articles 25 et 27. Le caractère distinct de la société

québécoise et la dualité linguistique du Canada ne sont pas reconnus.

Donner instruction aux juges de tenir compte des droits des autochtones et de notre patrimoine multiculturel sans en faire autant pour le caractère distinct de la société québécoise ou la dualité linguistique du Canada créerait une hiérarchie inacceptable parmi les caractéristiques collectives de l'identité canadienne.

La formule de modification

Il importe de rappeler dès le départ que, d'une part, l'accord du lac Meech n'amende pas la formule générale de modification constitutionnelle et que, d'autre part, la règle de l'unanimité n'est pas une idée neuve au Canada. En 1964, le premier ministre Pearson était prêt à accepter la règle de l'unanimité comme formule de modification à l'égard de toutes les modifications importantes aux termes de la formule Fulton-Favreau. Le premier ministre Trudeau proposa d'adopter la règle de l'unanimité comme formule générale de modification (jusqu'à ce qu'on puisse s'entendre sur une autre) dans sa lettre à ses homologues provinciaux du 31 mars 1976. Il réitéra sa proposition le 4 novembre 1981 pour le cas où, lors d'un référendum, une majorité pondérée ne serait favorable ni à la « formule de Victoria », ni à la « formule de Vancouver ». La règle de l'unanimité fut finalement adoptée comme formule de modification aux termes de l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, relativement à certaines questions.

L'accord du lac Meech ne fait qu'étendre la portée de l'article 41 actuel. Vous reconnaîtrez, je pense,

La présente formule de réforme des institutions nationales maintient l'inégalité parmi les provinces

qu'il y a une certaine contradiction dans votre argumentation concernant l'élargissement de l'application de la règle de l'unanimité actuellement prévue dans notre formule de modification de façon qu'elle s'applique à tous les changements institutionnels nationaux d'importance, y compris la réforme du Sénat et la création de provinces.

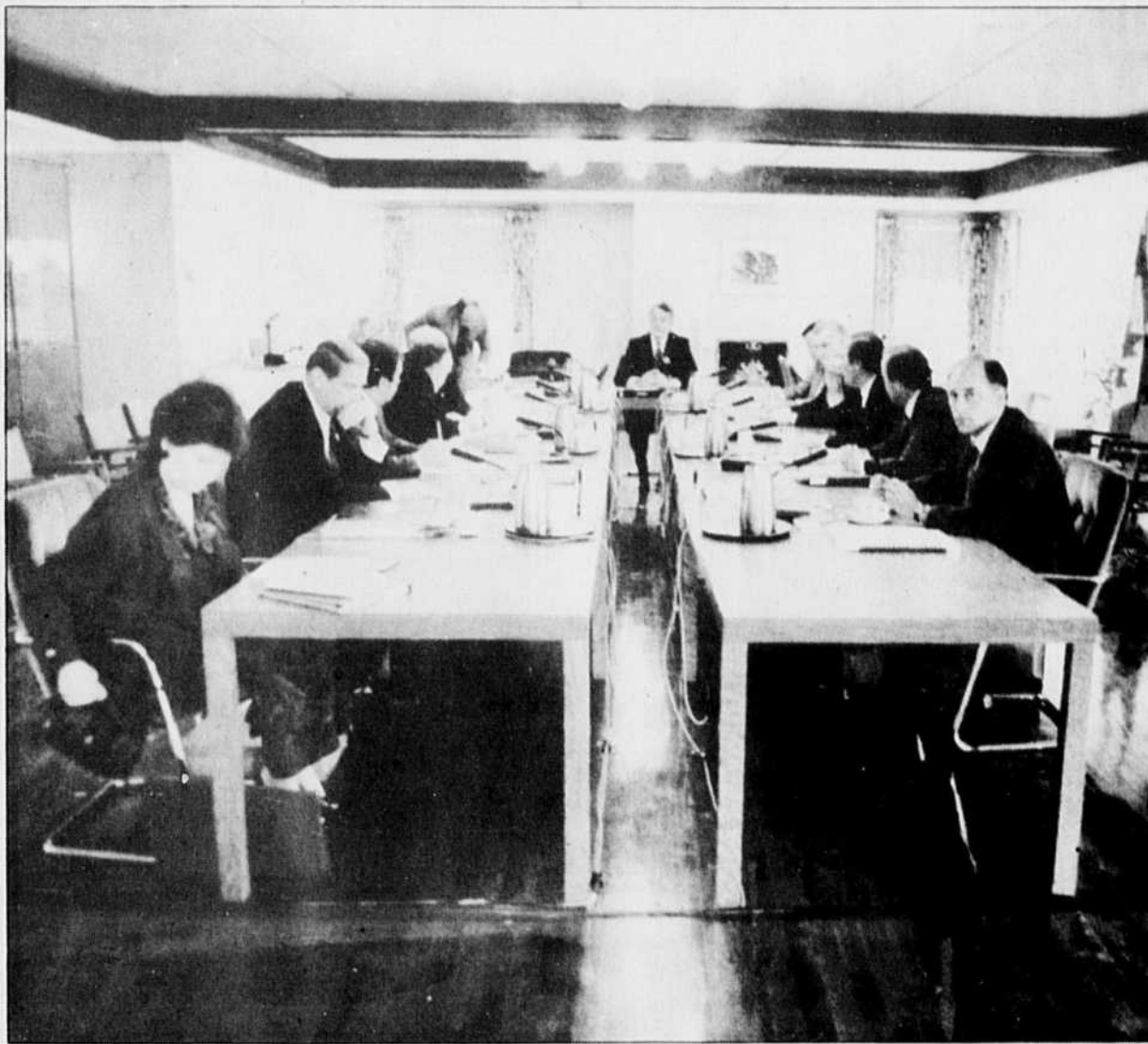
D'une part, vous souscrivez au principe de l'égalité des provinces, égales sous le rapport de leur statut et de leurs droits, et vous appuyez l'idée d'un Sénat élu où toutes les provinces seraient représentées également. D'autre part, vous vous dites favorable à la présente formule de réforme du Sénat, laquelle n'exige que l'accord de la Chambre des communes et de sept des dix assemblées provinciales représentant au moins la moitié de la population canadienne.

La règle touchant la population signifie que deux provinces, en l'occurrence l'Ontario et le Québec, pourraient bloquer ensemble toute proposition de réforme du Sénat. Aucune autre combinaison de deux, voire trois provinces ne peut exercer pareil veto. Cette règle permettrait à sept provinces et à la Chambre des communes d'imposer un nouveau Sénat aux trois provinces des Prairies ou à trois des provinces atlantiques, dont Terre-Neuve, contre leur gré. Ainsi, la présente formule de réforme des institutions nationales maintient l'inégalité parmi les provinces, tandis que la règle de l'unanimité assurerait l'égalité absolue à cet égard.

Voyons ce qui pourrait arriver si l'unanimité n'était pas exigée relativement à la création de provinces. Avec la formule « 7/50 », deux provinces pourraient être créées sans l'accord d'aucune des provinces maritimes, même si cet événement aurait sans doute des répercussions importantes sur l'application de la formule de modification (qui est elle-même assujettie à la règle de l'unanimité). Par la suite, la plupart des modifications pourraient être apportées avec l'appui de huit des douze provinces, plutôt que sept sur dix, et ce, contre la volonté de l'ensemble des provinces du Canada atlantique. Je ne vois pas comment cette formule ferait avancer l'idée de l'égalité des dix provinces en statut et en droits.

De plus, l'accession des territoires au statut de province supposerait des modifications à la formule de péréquation. Avec la formule « 7/50 », les trois provinces « riches » seraient en mesure de bloquer tout projet de création d'une province et auraient, de ce fait, un poids considérable dans les négociations à ce sujet. Aucun groupe de trois provinces « pauvres » n'aurait le même poids.

Je pense comme vous que les provinces, grandes et petites, devraient être membres à part entière de la Confédération. La règle de l'unanimité adoptée en 1982 à l'égard des modifications touchant la monarchie, la composition de la Cour suprême du Canada et la formule de



ANDY CLARK

La séance de négociations des premiers ministres, au lac Meech, le 30 avril 1987.

modification elle-même, garantit qu'il n'y aura ni gagnants ni perdants, que dans ces secteurs, un règlement constitutionnel ne pourra être imposé en invoquant le principe de la majorité, que les Canadiens d'expression anglaise ne pourront dicter une solution aux Canadiens d'expression française et que le reste du Canada ne pourra régler une de ces questions malgré l'opposition des trois provinces des Maritimes ou des trois provinces des Prairies. Aucun changement destiné à raffermir la fédération dans ces secteurs ne pourra être apporté à moins d'un véritable consensus national.

Comme elle est destinée à raffermir la fédération, la réforme du Sénat ne devrait pas faire de gagnants ou de perdants ou créer du ressentiment dans les régions. La création de provinces, qui aura des répercussions sur la formule de péréquation et l'application de la formule de modification, ne doit pas provoquer l'aliénation des régions.

Je suis persuadé que nous allons aboutir à un consensus national sur la réforme du Sénat, comme nous y sommes arrivés en 1940 sur les modifications touchant l'assurance-chômage, en 1951 sur les pensions de vieillesse, en 1964 sur les prestations supplémentaires et en 1987 sur l'accord du lac Meech. Je suis aussi convaincu qu'en temps opportun, nous allons parvenir à un consensus national sur la création de provinces au nord du pays.

Je ne voudrais pas pour autant voir Terre-Neuve ou toute autre province isolée et aigrie. Les leçons de 1982 montrent on ne peut plus clairement les conséquences d'une victoire aussi coûteuse.

Le pouvoir de dépenser

Il y a eu beaucoup de confusion au sujet de la signification des dispositions de l'accord du lac Meech concernant le pouvoir de dépenser.

Entendons-nous bien : l'accord du lac Meech ne limite d'aucune façon le pouvoir de dépenser du Parlement, contrairement aux propositions fédérales de 1969 et 1979, qui permettaient à six ou sept provinces d'exercer un droit de veto à l'égard des dépenses engagées par le gouvernement fédéral dans des secteurs de compétence provinciale — qu'il s'agisse de programmes cofinancés ou d'initiatives unilatérales — et obligeaient ce dernier à verser une compensation financière aux résidents des provinces non participantes, sans que celles-ci soient pour autant tenues d'appliquer un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Cette formule a été examinée et rejetée au lac Meech, en partie sur les instances de Terre-Neuve. On a plutôt confirmé le pouvoir du gouvernement du Canada d'établir des programmes cofinancés dans des secteurs de compétence provinciale exclusive. Une formule de compensation conditionnelle a toutefois été élaborée afin d'éviter la double imposition de la population d'une province pour la prestation d'un même service. Si le gouvernement du Canada établit un programme national cofinancé dans un secteur de compétence provinciale exclusive, une province qui choisit de ne pas y participer n'a droit à une compensation raisonnable que si elle applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Cette disposition ne s'applique qu'aux nouveaux programmes nationaux cofinancés qui sont établis dans des secteurs de compétence provinciale exclusive. Elle ne vaut pas pour les paiements de péréquation et ne touche pas à l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982. Elle ne s'applique pas non plus aux initiatives bilatérales comme Hibernia ou aux programmes régionaux comme l'APÉCA, aux programmes déjà en vigueur, aux programmes établis dans des secteurs de compétence conjointe ou aux paiements fédéraux versés aux particuliers et institutions.

Le gouvernement fédéral conserve la totalité des pouvoirs dont il dispose pour promouvoir l'égalité des chances et réduire les disparités économiques régionales. Bref, la dis-

position touchant la compensation a une portée très limitée et la compensation est conditionnelle.

Certains ont fait valoir que le gouvernement fédéral devrait pouvoir imposer des normes nationales dans les secteurs de compétence provinciale exclusive. Si le gouvernement fédéral pouvait ainsi régler l'activité des provinces, quelle serait alors la raison d'être d'un régime fédéral ? À la vérité, il n'existe aucun programme cofinancé important à l'égard duquel le gouvernement fédéral impose actuellement des normes. Le régime public d'assurance-maladie, par exemple, assure le respect d'objectifs ou de principes nationaux, mais pas de normes nationales.

Je pense comme vous que le gouvernement du Canada doit être en mesure de jouer un rôle de chef de file sur la scène nationale. La disposition relative au pouvoir de dépenser en ce qui concerne les nouveaux programmes cofinancés établis dans des secteurs de compétence provinciale exclusive va faire reconnaître pour la première fois ce rôle dans la Constitution canadienne. La disposition touchant la compensation garantira, toutefois, que les initiatives nationales seront adaptées aux besoins régionaux : les règlements qui conviendront dans le cas de Toronto ne seront pas imposés bon gré mal gré à St. John's. La nouvelle disposition ne touchera pas au pouvoir du Parlement de verser des paiements de péréquation et d'élaborer des programmes d'aide bilatérale ou régionale.

Le choix des membres de la Cour suprême

Vous vous interrogez sur l'intérêt d'associer les provinces au choix des membres de la Cour suprême. Celle-ci agit comme ultime instance au Canada et, partant, comme arbitre suprême des différends d'ordre constitutionnel entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il n'est donc pas normal que le choix des juges soit du ressort exclusif d'un des deux ordres de gouvernement.

L'accord du lac Meech prévoit un système de nomination conjointe par lequel les provinces peuvent proposer des candidats, mais la personne choisie doit être jugée acceptable, et être nommée par le gouvernement du Canada. Cette formule favorise la tenue de consultations préliminaires officielles non seulement entre les deux ordres de gouvernement, mais aussi avec les milieux juridiques, afin que les personnes choisies soient dignes de l'être.

Comme il arrive que survienne un désaccord, la question du moyen de briser l'impasse a été soulevée à de nombreuses reprises, d'abord dans le contexte de la Charte de Victoria en 1971, au cours des négociations ultérieures et enfin au lac Meech. L'inconvénient avec toutes les propositions faites, c'est qu'elles laissent le soin de trancher à un seul niveau de gouvernement, ou alors à des représentants non élus. Les premiers ministres ont finalement rejeté ces propositions et décidé que les deux ordres de gouvernement devaient continuer à être responsables de leurs actes devant la population. L'absence d'un moyen pour briser l'impasse devrait donner lieu à plus d'efforts afin d'arriver à une solution mutuellement satisfaisante, comme on fait aux États-Unis.

Il existe dans ce pays un système de nomination conjointe des membres de la Cour suprême : le président propose une personne dont le choix est ratifié ou rejeté par le Sénat. Si en 200 ans, il est arrivé quelquefois que le Sénat rejette la proposition du président, le moyen de sortir de l'impasse a été, dans ces cas-là, l'opinion publique, la nécessité de remplir un poste aussi important dans un délai raisonnable et, finalement, le bon sens des intervenants sur la scène politique.

Je doute que les Canadiens soient moins raisonnables que l'ont été les Américains au cours des 200 dernières années.

L'accord du lac Meech affaiblirait indûment, selon vous, l'important pouvoir du gouvernement fédéral en matière d'immigration, secteur de

compétence conjointe depuis 1867, et empêcherait ce dernier de susciter chez les nouveaux arrivants un sentiment d'appartenance au Canada tout entier.

Les dispositions relatives à l'immigration

Au contraire, le gouvernement du Canada pourra continuer d'inculquer aux nouveaux immigrants un sentiment d'appartenance au Canada grâce à ses services de citoyenneté, ainsi que l'énonce expressément la deuxième disposition de l'accord politique signé à Ottawa le 3 juin 1987.

Je vous rappelle en outre qu'en vertu de l'accord du lac Meech, le Parlement du Canada conserve le droit d'établir les niveaux globaux d'immigration et continuera de le faire en tenant compte de certains facteurs nationaux et régionaux, y compris ceux d'ordre économique et social.

La disposition « garantissant » un certain niveau d'immigration au Québec est interprétée par toutes les parties à l'accord constitutionnel du lac Meech comme une disposition d'autorisation. Elle permettrait au

L'accord du lac Meech ne limite d'aucune façon le pouvoir de dépenser du Parlement fédéral

Québec de recevoir un certain nombre d'immigrants proportionné à son poids démographique. Elle autoriserait en outre le Québec à dépasser ce nombre de 5 %, pour des motifs d'ordre démographique, comme la diminution de sa population.

Il est bon de souligner que personne n'interprète cette disposition comme un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral à envoyer un certain nombre d'immigrants au Québec, quelles que soient les circonstances; elle n'est pas non plus interprétée comme un engagement de la part du Québec à accueillir un certain nombre d'immigrants même si cela s'avérerait impossible dans la pratique.

De plus, personne ne peut garantir que tous ceux qui s'établissent au Québec d'abord vont y demeurer, surtout que la liberté de circulation et d'établissement prévus dans la Charte garantissent que les immigrants venus au Québec restent libres de s'installer dans une autre province. L'entente sur l'immigration ne défavorise donc aucune province.

Les Conférences des premiers ministres

Les Conférences annuelles des premiers ministres ne sont pas surtout une tribune permettant aux provinces d'influer sur l'exercice des pouvoirs fédéraux et les politiques nationales, ainsi que vous le donnez à entendre; elles visent plutôt avant tout à assurer l'existence d'un mécanisme de consultation et de coopération durable entre les deux ordres de gouvernement pour harmoniser les politiques et programmes aux deux niveaux, éviter les chevauchements et doubles emplois et servir au mieux les intérêts des Canadiens.

Le premier ministre Trudeau avait reconnu l'importance de ces rencontres régulières, il y a de cela près de deux décennies : c'est lui qui avait proposé dans la Charte de Victoria de 1971 de rendre obligatoire dans la Constitution la tenue d'une conférence annuelle des premiers ministres.

J'ai étudié vos préoccupations à fond car l'accord du lac Meech n'est pas une affaire de peu de conséquence pour l'avenir du Canada. Je respecte votre opinion, sachant votre profond attachement au Canada. J'ose espérer que lors de notre rencontre des 9 et 10 novembre à Ottawa, nous pourrions nous mettre d'accord sur la façon de mener à terme la présente série de modifications de la Constitution et, partant, de débloquent le processus de réforme constitutionnelle.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mulroney

Ce n'est pas la première fois qu'Ottawa et les provinces reportent une discussion de fond sur l'entente du lac Meech.

Les premiers ministres ont abordé le sujet pendant quatre heures le 27 février dernier. Ils avaient alors convenu de s'en reparler au niveau des provinces en août, puis avec Ottawa en septembre.

Dans les deux cas, le déclenchement d'élections au Québec et la préparation en cours de rapports sur la question au Manitoba et au Nouveau-Brunswick avaient servi de prétextes à la mise en veilleuse du dossier.

En juillet dernier, le premier ministre Brian Mulroney avait écrit aux provinces pour annuler le rendez-vous du début septembre.

Il avait alors lui-même fixé à la conférence sur l'économie de cette semaine la prochaine échéance constitutionnelle.

◆ Avortement

venants du gouvernement au cours du débat qui commence aujourd'hui.

Une stratégie calculée pour prêcher par l'exemple et montrer aux députés conservateurs qui hésitent encore que la solution de compromis compte des partisans de toutes les tendances.

Mme MacDougall et M. Epp avaient été les seuls ministres à participer au dernier débat des Communautés sur l'avortement.

Le 27 juillet 1988, à quelques heures d'intervalle, ils avaient prononcé des réquisitoires complètement opposés sur le droit à l'avortement.

« Il faut respecter et honorer la capacité de décider, non pas le droit, mais la capacité, la sensibilité, la responsabilité que j'ai en tant que femme et qu'ont toutes les Canadiennes », disait alors la ministre MacDougall pour plaider contre toute nouvelle loi sur l'avortement.

Ce à quoi son collègue Epp lui avait répliqué : « C'est seulement lorsque nous aurons osé protéger les droits des êtres sans aucune défense (...) notamment ceux de l'enfant à naître, que la Chambre aura enfin accompli son devoir ». L'opposition tant néo-démocrate que libérale a également exigé hier que le gouvernement assortisse sa loi de garanties quant à l'accessibilité des services d'avortement.

Les deux partis suggèrent qu'Ottawa fasse de la prestation de tels services une condition pour le versement d'une partie des paiements de transfert aux provinces en matière de santé.

Une mesure rejetée d'emblée par le ministre de la santé Perrin Beatty selon qu'il l'imposition de telles conditions va au-delà des pouvoirs constitutionnels d'Ottawa.

◆ Bourassa

n'émmerge de cette clause de l'accord du lac Meech un statut spécial déguisé.

Contrairement au premier ministre canadien, M. Bourassa insiste toutefois pour souligner que ce concept apporte au Québec un certain nombre de choses. Puisque les tribunaux devront obligatoirement se référer à cette clause de « société distincte » lorsqu'ils auront à interpréter les pouvoirs actuels qui sont dévolus au Québec, il devrait en résulter ce qu'il appelle une consolidation de ces pouvoirs.

Ainsi, la Constitution attribue des pouvoirs qui ne sont pas toujours clairs. C'est le cas dans le secteur de l'immigration où, au nom de la « société distincte », le Québec pourrait se voir confirmer son rôle dans la sélection des immigrants, note M. Bourassa. Il peut y avoir aussi dans l'avenir des situations où les pouvoirs du Québec pourraient être interprétés à la lumière des besoins nouveaux de la population, dit-il.

La Constitution canadienne est ainsi faite, ajoutera un conseiller de M. Bourassa, ce souvent ce sont les tribunaux qui par leurs jugements accordent des pouvoirs et, en ce sens, il pourrait en résulter un accroissement des pouvoirs. Dans le récent jugement sur l'affichage, la Cour suprême a par exemple reconnu au Québec le droit de légiférer en matière linguistique, ce qui n'était reconnu nulle part dans la Constitution.

Au total, la « société distincte » viendra créer « un contexte juridique plus clair qui va nous permettre de réaliser nos priorités », dira M. Bourassa qui, avec son ministre Gil Rémillard, croit qu'il appartient aux tribunaux de définir ce que sera la portée réelle de ce concept, tout comme le concept de « dualité linguistique » qu'on retrouve aussi à l'accord du lac Meech.

Ces deux concepts devront être interprétés l'un par rapport à l'autre, a souligné le premier ministre qui convient avec M. Mulroney qu'ils ne vont pas à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Il rappelle à ceux qui réclament des garanties que la Charte doit primer sur la « société distincte » qu'on parle alors de deux choses différentes. La Charte pose des objectifs alors que les concepts de « société distincte » et de dualité linguistique sont des clauses d'interprétation.

Accéder à une telle requête ne serait pas possible pour le Québec puis-que, explique M. Bourassa, l'on viendrait enlever des droits que les tribunaux ont déjà reconnus en pratique au Québec. La Cour suprême a reconnu le caractère distinct du Québec comme un motif suffisant pour lui permettre de limiter certains droits individuels en matière linguistique, a-t-il rappelé.

Par ces commentaires hier, M.

Bourassa a semblé à certains égards vouloir manifester sa fermeté à la veille de la Conférence des premiers ministres où, plus tard cette semaine, il ira faire le point avec ses homologues sur l'ensemble du dossier constitutionnel. À cette occasion, il ne pourra certes faire de concessions sur ce concept de « société distincte » qui est au cœur de l'accord du lac Meech.

Lors de cette rencontre des premiers ministres, M. Bourassa devra toutefois donner à ses collègues certains signes d'ouverture s'il veut les convaincre d'aller dans la voie de la négociation d'un accord parallèle pour briser l'impasse créée par le refus de deux provinces de ratifier cet accord et la menace de Terre-Neuve de retirer son appui.

Une mesure de cette volonté d'ouverture du Québec était donnée hier par le ministre Claude Ryan qui siège au comité ministériel sur la Constitution. Dans une conversation avec des journalistes, il notait ainsi qu'il y avait des points positifs dans les rapports publiés par le Manitoba et le Nouveau-Brunswick et suggérant des modifications à l'accord. Tout n'est pas noir dans ces deux rapports, même celui du Manitoba, a-t-il noté. Il faut y chercher les points de convergence plutôt que d'opposition, a-t-il dit en s'affirmant personnellement optimiste quant à la possibilité de sauver l'accord.

La position qu'adopte le premier ministre Bourassa pourrait être dévoilée possiblement aujourd'hui alors qu'il rencontrera la presse à l'issue d'une réunion spéciale de son conseil des ministres tenue pour faire le point au moment où s'amorce le nouveau mandat du gouvernement québécois. Hier, on y a discuté d'économie, de budget, mais aussi longuement du dossier constitutionnel.

◆ Parizeau

se sont pas prononcés.

Dans le même sondage, 41 % des répondants au total se disent très favorables ou assez favorables à la souveraineté (contre 39 % dans un sondage similaire réalisé en septembre dernier).

15 % des répondants se disent peu favorables, 28 % pas du tout favorables à la souveraineté, et 16 % sont comptabilisés dans la catégorie refus ou indécis.

Le directeur de la recherche chez CROP mentionne qu'un tel échantillon est précis à trois points près, 19 fois sur 20.

Pour Jacques Parizeau, il apparaît clair que le PQ n'a pas fait le plein de votes. « Des libéraux sont encore attirés par le Parti libéral, mais ils ont des idées souverainistes, dit-il. C'est une tendance qui avait été dégaïcée depuis un certain nombre de mois. Le sondage de ce matin révèle que cette tendance continue ».

Interrogé sur ce qu'il ferait si l'accord du lac Meech allait être adopté par les provinces, Jacques Parizeau a répondu qu'on se rendra peut-être compte, lorsque les pouvoirs du Québec seront contestés devant la Cour suprême, que « la société distincte » nous est refusé dans les faits ».

Par ailleurs, selon la Presse Canadienne, les ministres libéraux étaient mal à l'aise hier à leur arrivée à la réunion spéciale du conseil des ministres au Mont-Saint-Anne, lorsqu'on les a interrogés sur les résultats de ce sondage.

Lise Bacon, Claude Ryan et Gérard Tremblay ont déclaré : « Pas de commentaires », et Gil Rémillard, le ministre responsable de l'entente du lac Meech, a soutenu ne pas avoir vu les résultats.

Le seul qui a voulu commenter le sondage est Marc-Yvan Côté, qui a dit ne pas accepter ces données, soutenant que les libéraux sont fédéralistes.

◆ Emploi

en sont encore aux balbutiements. Car tous ces responsables en sont encore à découvrir qu'ils peuvent s'asseoir à la même table et se parler « avec respect ».

Le comité de parrainage aura d'ailleurs fort à faire pour continuer ce dialogue. L'absence remarquée du Conseil du patronat au Forum indique que bon nombre d'entrepreneurs étaient méfiants face à cette démarche.

Mais « les hommes d'affaires qui sont ici sont ceux qui acceptent de discuter au-delà de la confrontation », de dire Roger Néron, président du groupe CFC.

Et Jean Perron, un homme d'affaires bien connu au Québec, membre du comité de parrainage, a livré une véritable profession de foi envers l'objectif du plein emploi. « Pendant ces 18 mois de préparation j'ai évolué, a-t-il déclaré. Et depuis deux jours j'ai commencé à réaliser que le plein emploi au Québec peut être un objectif viable, que le chômage doit être vaincu et n'est pas une fatalité ».

M. Perron a même ajouté qu'il y penserait maintenant à deux fois avant de mettre à pied des travailleurs, parce qu'il faut chercher à tout prix à protéger les ressources humaines.

Une constatation importante du Forum : on ne manque pas de capitaux au Québec, on manque plutôt de projets, de « parrains » pour encadrer les projets, de soutien aux entrepreneurs potentiels. Le comité de parrainage veut justement assurer un suivi des projets qui voudraient contribuer à diminuer le chômage au Québec.

Parmi les dossiers auxquels il faudra s'attaquer, le président de l'Union des producteurs agricoles, Jacques Proulx, a mentionné qu'il fallait harmoniser les programmes de sécurité du revenu avec les programmes de formation afin que les chômeurs qui veulent vraiment s'en sortir soient vraiment récompensés.

Le sous-développement de la formation professionnelle a été souvent pointé du doigt lors de ce Forum. La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a voulu déclarer que le système d'éducation actuel n'était pas à rejeter en bloc, ajoutant cependant que plusieurs objectifs du Rapport Parent n'avaient jamais été réalisés, dont celui qui voulait que les deux tiers des jeunes soient inscrits en formation professionnelle au collégial.

La priorité absolue, ajoute-t-elle, c'est de s'attaquer au décrochage scolaire. Il faut ensuite revaloriser la formation professionnelle et revitaliser les stages en entreprises.

Brigitte Lepage, du Conseil permanent de la jeunesse, est même d'avis que les institutions scolaires au secondaire devraient être responsables du placement de leurs étudiants.

◆ Peterson

semble déterminé à détruire les symboles de notre unité », conclut le premier ministre ontarien.

Mais si David Peterson en a gros sur le cœur contre Ottawa, il parle le même langage que Brian Mulroney lorsque vient le temps d'interpréter la clause de l'entente du lac Meech qui porte sur la société distincte.

« Cette clause (...) ne confère aucune nouvelle compétence au Québec. En fait, elle spécifie qu'elle n'affecte en rien le partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux », soutient David Peterson.

Et comme Brian Mulroney avant lui, le premier ministre ontarien affirme que ceux à qui cette clause inspire des craintes en font une mauvaise lecture.

Concordance également avec Ottawa pour ce qui est des attentes à la reprise du dialogue constitutionnel cette semaine : « Je ne crois pas que nous trouverons de solution-miracle lors de cette conférence, dit M. Peterson, j'espère cependant qu'elle nous permettra d'établir un dialogue plus productif à propos de cet accord et de sa ratification ».

Ce discours du premier ministre de l'Ontario constituait la dernière opération d'une stratégie en trois mouvements en vue de la conférence qui commence demain à Ottawa.

La semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé sa pro-

pre analyse juridique de l'entente du lac Meech.

Sa première dans une province où le mouvement de contestation du projet est alimenté depuis plus de deux ans par certains des plus éminents juristes libéraux de Toronto.

Presque en même temps, les trois partis politiques au Parlement de l'Ontario ont profité d'un débat pour refaire leurs professions de foi à l'égard du lac Meech.

Un débat à l'issue duquel David Peterson se présente à la table fédérale-provinciale avec des coudees plus franches qu'à peu près tous les autres signataires du lac Meech qui sont eux talonnés par des oppositions qui dénoncent le projet.

Enfin, avec ce discours où il ne ménage pas Ottawa, il signifie clairement que sur les grands sujets de la conférence dont la vocation est économique, ses interlocuteurs provinciaux pourront compter l'Ontario dans leur camp.

◆ La RDA

en Europe, ont laissé entendre que le statu quo ne les dérange pas.

Le numéro 1 est-allemand, Egon Krenz, a écarté la perspective d'une telle réunification dans un proche avenir. L'existence de deux nations allemandes séparées est fondamentale pour la stabilité de l'Europe, a-t-il dit.

Mais les diplomates, les universitaires et les observateurs sont bien obligés de constater que les manifestations en cours en RDA pourraient conduire à des réformes susceptibles de modifier le statut actuel de l'Allemagne démocratique.

Lors du dernier sommet franco-allemand, François Mitterrand avait souligné que le problème de la réunification allait dominer la fin de ce siècle. « Cela va aller vite, très vite, mais peut-être pas aussi vite que cela plairait à certains », avait-il fait observer en faisant allusion aux Allemands.

L'existence d'un État allemand indépendant sous contrôle communiste n'a jamais été acceptée par la population allemande, reconnaît Burkhard Dobey, directeur de département au ministère fédéral des Affaires interallemandes. « S'ils décident que, en tant qu'Allemands, ils veulent être avec nous, nous accepterons ce fait. C'est dans notre Constitution ».

La Tchécoslovaquie craint qu'une Allemagne réunifiée ne soit tentée de récupérer ce qu'elle a perdu à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Et ce sentiment est partagé par les pays qui, comme la Pologne, ont eu à souffrir de l'occupation allemande.

Mais de l'autre côté de l'Atlantique, les sentiments sont différents. Récemment, dans une interview au *New York Times*, le président George Bush faisait observer qu'il ne partageait pas « les préoccupations de certains pays européens au sujet d'une Allemagne réunifiée ».

Par ailleurs, en Tchécoslovaquie, des responsables ont déclaré que plus de 23 000 Allemands de l'Est avaient traversé la Tchécoslovaquie pour se rendre en RFA depuis l'accord entre Prague et Berlin-Est conclu à la fin de la semaine dernière prévoyant l'ouverture de la frontière entre les deux pays.

Les rassemblements et un exode en masse des Allemands de l'Est mettent en évidence la profonde suspicion que nourrit la population envers les autorités malgré leurs tentatives visant à satisfaire certaines des revendications des manifestants au cours du mois écoulé.

Les autorités ont publié hier un projet de loi supprimant des restrictions sur les déplacements à l'étranger en vigueur depuis des décennies et qui devrait entrer en vigueur à la fin décembre. Elles ont néanmoins déçu de nombreux Allemands de l'Est en annonçant que dans des cir-



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

La langue française et les autres

DANS une conférence qu'il donnait vendredi devant l'Institut de recherche sur la culture du Québec, un professeur, M. Gilles Bibeau, de l'Université de Montréal, soutient que s'il y a crise dans le français au Québec, on ferait peut-être mieux d'en chercher les causes à l'extérieur de l'école. La crise en serait une de société, et elle se manifeste d'ailleurs dans tous les pays scolarisés du globe.

C'est important à savoir, car alors on aurait beau simplifier l'orthographe, repenser les programmes, réécrire les manuels, recycler les enseignants, tripler les budgets, aucune de ces mesures ne suffirait à améliorer la langue, comme on la conçoit aujourd'hui dans nos écoles.

Je n'ai pas compétence pour débattre de questions aussi complexes avec un universitaire, mais je ne peux que sursauter lorsqu'il affirme que la situation actuelle « n'est pas si dramatique au plan social, puisque la communauté réussit sans difficulté à combler ses besoins en langue codifiée et en communication soutenue ».

Il me semble que des centaines de témoignages, émanant des facultés, de l'entreprise, de la fonction publique, du commerce et des communications, tendent plutôt à démontrer le contraire. Non seulement il y a grave pénurie de gens qui savent écrire et parler, mais l'évolution des techniques de communication, comme l'ordinateur, par exemple, exige une maîtrise plus rigoureuse que jamais de la langue, puisque cet instrument déjà n'est plus à l'usage exclusif d'une profession. Quelques années encore et on en trouvera, comme l'appareil de télé, dans tous les foyers.

M. Bibeau fait une distinction qui me paraît inquiétante, à cet égard, entre deux niveaux de langage, l'un qui serait usuel et familier, pour communiquer dans le quotidien, et l'autre, « codifié et soutenu », c'est son expression, à l'usage en quelque sorte des spécialistes, enseignants, diplomates, je suppose, bref ceux qui pensent que ce qu'ils ont à dire est suffisamment important pour bien l'exprimer. Les animateurs d'émissions de musique de Radio-Canada FM, par exemple, ou Jacques Parizeau, à l'Assemblée nationale.

Je veux bien que la langue ne soit que l'outil du cerveau, mais alors son chef-d'oeuvre le plus accompli est le cerveau lui-même. Faut-il rappeler qu'à défaut de s'être inventé un langage, le cerveau du dinosaure ne fut jamais plus volumineux que celui d'un oiseau, et que le dinosaure disparut avant l'apparition de ce bavard d'Homo Sapiens, et non l'oiseau qui, au moins, a appris à chanter, ce qui est, à mon sens, une manière assez subtile de communiquer. Enfin, tout cela pour dire, bavard moi-même, que tout le monde en ce monde a le droit de survivre, et non seulement ceux qui possèdent un langage suffisamment codifié et soutenu pour participer à des colloques.

Cette affirmation de M. Bibeau, au sujet de la langue qui suffirait à satisfaire un marché, a quelque chose du *Brave New World* de Huxley. Il implique une concentration de la connaissance chez une élite, et nous invite à penser que l'illettrisme au Moyen-Âge n'avait rien non plus de si dramatique, parce qu'il suffisait alors de quelques monastères florissants au milieu de l'ignorance populaire pour assurer la survivance du Verbe.

Un autre passage de sa conférence me laisse croire que les élites se résignent devant la crise de la langue d'autant plus facilement que leur idéal démocratique est sans bornes. Avouant leur impuissance devant le défi de conjuguer connaissance et démocratie, ils se consolent à la pensée qu'au pire il se trouvera toujours une petite minorité, et j'en reviens ici aux Dominicains de l'époque des ténébres, pour assurer, non sans privilèges d'ailleurs, la survivance des choses de l'esprit.

Il faut notamment accepter, dit ainsi M. Bibeau, l'idée que la maîtrise du français codifié et de la communication soutenue « est une spécialité réservée aux usages langagiers formels et aux services techniques de la société ».

Comme me disait un ami journaliste qui se targue d'éviter la souffrance à autrui, à quoi bon enseigner l'imparfait du subjonctif à un Gaspésien, il ne s'en servira jamais.

Joli.

constances normales, ils ne pourraient pas séjourner plus de 30 jours par an à l'étranger.

La télévision est-allemande a interviewé des personnes dans la rue qui ont estimé que le projet de loi ne satisfaisait pas les revendications de la population sur des déplacements

complètement libres à l'étranger.

Le gouvernement a assoupli les restrictions pesant sur les déplacements à l'étranger et les activités des mouvements politiques indépendants à la suite de manifestations quasi quotidiennes en faveur de réformes depuis la fin septembre.



Centraide

Donnez .

Il n'y a pas d'autre façon d'agir.

7 novembre

par la PC et l'AP

1988 : collision entre le train Luxembourg-Paris et une drassine en gare d'Ay, dans le département de la Marne, en France : neuf morts.

1987 : le président tunisien Habib Bourguiba est déposé à l'âge de 84 ans pour incapacité mentale.

1985 : l'armée colombienne donne l'assaut au Palais de justice de Bogotá, où s'étaient retranchés des guérilleros du M-19 : une centaine de morts, dont 11 magistrats.

1982 : Warren Moon, des Eskimos d'Edmonton, devient le premier quart-arrière de la Ligue canadienne de football à réaliser plus de 5000 verges de passes en une saison.

1980 : mort de l'acteur américain Steve McQueen, 50 ans.

1972 : les deux Allemagnes décident d'établir des relations officielles.

1950 : un premier contingent militaire canadien se joint aux forces des Nations unies en Corée.

1917 : Lénine prend la tête des bolcheviques pour s'opposer à Alexandre Kerensky.

1900 : Sir Wilfrid Laurier gagne les élections fédérales.

1843 : parution à Québec du premier numéro du *Castor*, un journal bihebdomadaire.

1603 : concession de l'Acadie à Pierre DeMonts par Henri IV.

Elles sont nées un 7 novembre : la physicienne française d'origine polonaise Marie Curie (1867-1934) ; la chanteuse d'opéra Joan Sutherland (1926-).

EURYTHMICS AU FORUM

Une merveille d'émotion et de fougue

Lyne Crevier

DIMANCHE SOIR au Forum, la grande majorité de la foule, venue entendre l'androgynisme filiforme Annie Lennox et Dave Stewart, champion de la guitare toutes catégories, est restée debout du début à la fin du spectacle d'Eurythmics.

C'était une performance musicale, admirablement ciselée où la Britannique a distillé son énergie brute, sans bavure. En s'attaquant dès le début à *We Too Are One* (titre du récent album d'Eurythmics, vendu à plus d'un million d'exemplaires à travers le monde), elle séduisait déjà l'auditoire.

La chanteuse portait un veston crème cachant un fourreau orangé, seyant et soyeux, de gros bottillons noirs aux pieds. Une copie de cendrillon qui aurait oublié ses souliers de vair avant de se rendre au bal.

L'image d'une « rockeuse », ça se travaille et Annie n'a jamais négligé



Annie Lennox et Dave Stewart du groupe Eurythmics.

ce côté. Voyez les Madonna, Cindy Lauper, Pat Benatar, Deborah Harry (Blondie) et Tina Turner —

leur « godmother » — pour comprendre à quel point elles doivent frapper plus fort en « look » et en talent que leurs homologues masculins, en vue de se tailler une vraie place dans l'univers misogynne du showbiz.

Ne parlons plus chiffons, mais plutôt de la voix d'Annie Lennox. Une voix pure de mezzo-soprano, mûre, accomplie, divine, qui dépasse toutes les espérances. Elle a déjà chanté, en compagnie d'Aretha Franklin, baptisée « Lady Soul », la pièce *Sisters Are Doin' It For Themselves*. Toutes deux sont capables de pousser leur voix au maximum ; d'en livrer aussi toute la charge émotive en murmurant le texte. En fin de semaine, Annie Lennox n'a pas repris cette chanson. Elle l'a réservée plutôt à Joniece Jamieson, sa choriste, qui l'a interprétée, seule, magnifiquement.

Annie Lennox nous a donné d'anciennes et nouvelles pièces sans temps mort. Dans *I Need a Man*, elle se met dans la peau de Marilyn, perdue blonde à l'appui, et lance, en

investissant sauvagement la scène, de sa voix rauque des paroles demeurées inaudibles.

D'autres aussi n'arrivent pas toujours à se rendre jusqu'à nous tant la musique les enterrent. Finalement, on goûte au texte quand Annie et Dave se retrouvent seuls en scène. Moment de grâce durant lequel on a pu entendre *I Need You, You Have Placed a Chill in my Heart, Here Comes the Rain Again*, etc. La voix d'Annie Lennox se fait alors plus riche, plus trouble, plus vivante. Le public déchaîné n'en espérait pas davantage. Puis le délire s'est propagé rapidement dans l'enceinte du temple du rock et du hockey.

Et de quoi parle au juste la blonde Annie ? D'amour contrarié ou partagé. De regret. De haine. De paix. D'anges ou de démons. Dans *Here Comes the Rain Again* ou *Don't Ask Me Why*, elle explore les bons et mauvais côtés de la vie à deux.

Toutes ces choses sont dites à travers la musique rock, soul ou rhythm and blues, genre qui traite particulièrement des rapports homme-femme. On vibre donc au son entraînant et énergique, taillé sur mesure par Dave Stewart, complice musical d'Annie Lennox depuis dix ans.

La chanteuse évolue sur scène comme personne. Ses mouvements s'alignent suivant un rythme syncopé, précis. À cet égard, elle ne dégage pas la même sensualité que Madonna. Lennox se montre plus sophistiquée, hiératique, ambiguë, en établissant néanmoins un contact chaleureux avec le public qui lui redonne au centuple.

On peut reprocher la perfection un peu glacée au dernier album d'Eurythmics. Sauf qu'en spectacle, Lennox, Stewart et compagnie savent livrer une pure merveille d'émotion et de fougue sans esbroufe.

La livromanie frappe le Québec

Guy Ferland

LA LIVROMANIE s'est propagée cette année à un rythme qui dépasse toutes les attentes de Communication-jeunesse : le nombre de clubs de livromanie est en effet passé en 1988 de 84 à 136 et le nombre de coupons de participation au concours *Je suis livromaniaque* a augmenté de 20 000 à 40 000.

C'est ce que dévoilait hier Communication-jeunesse qui profitait de l'événement pour lancer son nouveau concours annuel qui propose à tous les adolescents membres d'un club livromaniaque de lire et de commenter les romans sélectionnés par l'organisme en début d'année scolaire.

Communication-jeunesse a également procédé au coup d'envoi d'un nouveau club de lecture de la *livromagie* qui s'adresse aux enfants « Lutins » de six à neuf ans et aux « Farfadets » de neuf à 12 ans. Les groupes d'enfants qui veulent participer à ces clubs n'ont qu'à communiquer avec l'organisme.

Le concours *Je suis livromaniaque* a permis de dégarer les dix livres pour adolescents qui ont été les plus appréciés en 1988 par les jeunes parmi la liste fournie en début d'année.

Les cinq titres qui ont été les mieux cotés sont, par ordre décroissant : *Cassiopee ou l'été polonais*, de Michèle Marinneau (Québec/Amérique) ; *Le don*, de Yves Beauchesne et David Schin-

kel (Éditions Pierre Tisseyre) ; *Éclipses et jeans*, de Chantal Cadieux (Fides) ; *La grenouille et la baleine*, de Vivianne Julien (Québec/Amérique) ; et *Des hot dogs sous le soleil*, de Raymond Plante (Québec/Amérique).

D'autre part, la polyvalente Wilfrid-Léger de Waterloo a remporté le titre de l'école la plus livromaniaque du Québec avec plus de 2300 coupons remplis, tandis que l'école J.M. Robert obtenait la deuxième place. La bibliothèque de Cape-Rouge a reçu le titre de la bibliothèque la plus livromaniaque.

En dépit des votes, les organisateurs ont découvert que « les appréciations des filles sont plus positives que celles des garçons car 77,6 % des filles ont beaucoup aimé les 16 titres proposés au palmarès 1988-1989 contre 71,2 % des garçons ». Par contre, les filles lisent encore plus que les garçons ; la proportion de participation au concours s'établissant à deux filles pour un garçon.

On note, en outre, que ce concours qui s'adresse au public entre 12 et 17 ans touche en moyenne les jeunes de 13,5 ans.

Pour l'année scolaire qui débute, Communication-jeunesse espère rejoindre 30 000 jeunes et s'attend à recevoir plus de 100 000 réponses aux concours de livromanie et de livromagie. On aimerait aussi augmenter le nombre de clubs de livromanie à 200 et implanter la livromagie parmi quelque 200 clubs dans les écoles primaires et les bibliothèques.

Une icône dans le brouillard

Le long voyage vers la nuit

Une pièce de Eugene O'Neill. Traduction de Michel Dumont et Marc Grégoire. Mise en scène de François Barbeau. Décor de André Hénauld. Costumes de Anne Duceppe. Éclairages de Luc Prairie. Avec Françoise Faucher (Mary Tyrone), Guy Provost (Jim Tyrone), Paul Savoie (Jimmy), Jean L'Italien (Edmund), Jasmine Dubé (la bonne). Une production de la Compagnie Jean-Duceppe, jusqu'au 9 décembre.

Robert Lévesque

IMPOSSIBLE de ne pas être touché, sinon ému, par cette pièce qu'Eugene O'Neill écrivit vers 1939-1941, qu'il garda secrète jusqu'à sa mort (en 1953) parce qu'il y met en scène sa famille, et dont la création eut lieu en 1956 à Stockholm.

Le long voyage vers la nuit a la force des grandes oeuvres théâtrales, son classicisme (unités de lieu, de temps et d'action) dans lequel loge un monde fragile, et, comme chez Strindberg ou Ibsen, ces Européens qui ont influencé O'Neill, on y voit passer l'ombre du génie dans la sagacité du regard porté sur une société.

La société d'O'Neill, dans *le Voyage*, c'est sa famille. Il avait 50 ans lorsqu'il décida d'écrire cette pièce où il n'arrive aucune action précise, mais où son père, sa mère, son frère sont comme placés le dos au mur de la tragédie. Convoqués pour un règlement de compte dont personne ne sortira indemne.

Fils d'un acteur célèbre (James O'Neill), Eugene O'Neill a vite quitté le « foyer » familial, si foyer il y a chez un acteur constamment en tournée, et après des boulingues en mer, des boulots de journaliste, la traversée d'une maladie, il était revenu auprès de son père pour s'essayer au métier d'acteur qu'il ira poursuivre ailleurs, créant le groupe des *Provincetown Players* et écrivant des pièces qui feront de lui, des

années 20 aux années 50, le plus grand dramaturge américain.

C'est à l'été 1910 que se situe la journée décrite par O'Neill dans *le Voyage*. La famille (le père, la mère, les deux fils) est réunie dans une villa de la côte. Le père repartira en tournée, la mère est sortie de clinique depuis deux mois et un semblant de vie familiale est presque là. Mais la mère rechute déjà et malgré ses dénis tous savent qu'elle recommence à s'injecter de la morphine. Et le fils cadet, O'Neill lui-même, apprend qu'il a la tuberculose.

Dans ce huis clos, tout le monde épie tout le monde, la mesquinerie du père n'a d'égal que la lâcheté du fils aîné, le désarroi du cadet devient une tristesse sans nom lorsqu'il voit sa mère retomber sous l'influence des drogues, et celle-ci va s'élever, la nuit venue, vers un bonheur halluciné, vers un passé magnétique que tout le présent nie avec une férocité incontrôlée.

Des lueurs brillent dans la nuit, la tendresse qui va passer d'un frère à l'autre, du père au cadet lorsque celui-ci reconnaît qu'il est un acteur raté : l'étoile polaire de ce voyage dans la nuit demeure la mère, symbole du bonheur perdu, véritable icône dans le brouillard.

Il faut saluer le courage d'un théâtre qui met à l'affiche un tel chef d'oeuvre qui ne cède rien à la facilité. François Barbeau, qui ramène à trois heures sans la trahir cette matière qui en fait cinq, signe sa meilleure mise en scène jusqu'à maintenant, en ayant su établir le rythme de cette longue journée de combats singuliers où chaque personnage attaque et se défend à tour de rôle.

S'il a visiblement des problèmes à organiser la circulation des personnages (on se lasse de les voir se lever, tourner autour des chaises, se rasseoir), Barbeau révèle une certaine maîtrise à définir chacun des personnages et à pousser ces quatre acteurs à investir des êtres aussi sensibles et à vie. On est loin d'une grande mise en scène du *Voyage* où le tout serait propulsé par une vision d'ensemble, mais ce que l'on peut voir chez Duceppe deviendra, avec le rodage, un bon *Voyage*.

Françoise Faucher, qui reprend un rôle marqué par Denise Pelletier en 1975, offre une superbe performance qui propose une autre voie que celle empruntée par Denise Pelletier. La Mary Tyrone de Mme Faucher est d'une délicatesse inouïe, d'une fragilité d'apparence qui dissimule le plus grand désespoir. Mme Pelletier jouait avec fureur la morphomane décidée, Mme Faucher mise sur la séduction d'une victime. Et en cela elle me semble plus près du personnage. Elle offre une grande interprétation.

Guy Provost, contrairement à Jean Gascon qui s'était mis en scène avec un panache d'histrion dans le personnage de Jim Tyrone, propose une interprétation plus rentrée, sobre, et si l'on sent moins l'acteur de l'époque, on devine des lueurs d'humanité qui donnent au personnage un côté moins flamboyant mais plus vrai.

Paul Savoie et Jean L'Italien, dans une belle complicité de jeu, composent les fils de façon crédible. Il leur reste à trouver plus justement l'équilibre magique entre ce qui est quotidien et ce qui est tragique dans

cette noire journée. Mais dans l'ensemble, Barbeau a insufflé une grande unité de ton et de jeu entre ses quatre acteurs. C'est là le meilleur de ce *Voyage* plus qu'honnête qui, pour une compagnie comme celle de Duceppe, vouée au divertissement, est à souligner d'une pierre blanche.

NDLR — *La chronique de théâtre de Robert Lévesque fait relâche aujourd'hui. On la retrouvera, comme à l'habitude, mardi prochain.*

TELEVISION / chronique

Daniel Pinard

LE POINT « G » fait encore couler beaucoup d'encre. Merci, Radio-Québec de me l'avoir appris en direct vendredi à l'occasion d'une émission spéciale de deux heures consacrée aux aphrodisiaques. Entourée d'experts — le psychiatre sexologue Édouard Beltramy, le psychologue Richard Villeneuve, Roger Le Brun, distributeur de vidéos *soft* et *hard-core*, Louise-Andrée Saulnier, sexologue, et Johanne Bourque, vendeuse à domicile de produits érotiques — Jeanette Bertrand nous faisait faire un pas de plus dans cette grande marche qu'elle a depuis si longtemps entreprise pour la libération du désir.

Vous avez raté l'émission ? Hé bien, sachez d'abord du point « G » qu'il ne s'agit pas à proprement « parler pour parler » d'un point, mais d'une région située à l'intérieur du vagin dans la face antérieure près de l'os pubien. Bien sûr me dites vous, mais encore ? Vous avez beau chercher, le point « G » vous échappe. Vous n'allez tout de même pas mourir un jour sans avoir connu de « véritable » orgasme. Et pourtant vous jouissez, me dites-vous. Seriez-vous une victime de plus de ce débat ontologique qui oppose les tenants de l'orgasme clitoridien aux adeptes de l'orgasme vaginal ? Hé bien, madame ou mademoiselle, rassurez-vous : L'orgasme que vous avez, c'est le bon ». C'est du moins ce qu'affirmait péremptoirement Louise-Andrée Saulnier d'une Jeanette Bertrand ravie de l'entendre dire.

Je voudrais bien pouvoir me réjouir avec vous mais j'apprenais hélas au cours de la même émission que les hommes ont aussi leur point « G », sans qu'on me dise où le trouver. Ce sera j'espère l'objet d'une autre émission spéciale à l'occasion de la prochaine période de sondages.

D'ici là je m'engage à chercher. J'entreprendrai cependant cette quête essentielle sans trop d'espoir. À 47 ans, j'évite les miroirs. Mon front dégarni et l'ampleur de ma panse me rappellent hélas que j'ai subi des ans l'irréparable outrage. À *Andrée Boucher* signe, Jeanette expliquait l'autre jour son horreur de la mort. Je ne crois pas, disait-elle, qu'il y ait une vie après la vie. « Je vieilliss bien sûr, mais je sais rester jeune par le regard de l'autre. Y a-t-il, ajoutait-elle, un meilleur aphrodisiaque que les yeux désirants d'un homme ? J'ai cette chance-là d'avoir un homme dans ma vie qui est jeune, d'être de nouveau amoureux à un moment où la plupart des femmes se demandent si elles vont finir seules. »

À défaut de trouver comme Jeanette l'aphrodisiaque ultime dans le regard d'un homme plus jeune, que reste-il pour raviver en moi le désir qui flanche ? Jeanette comme d'habitude veut savoir : « Manger des huîtres, peut-être ? » Hélas non ! Ce n'est pas l'huître qui excite mais le rituel. « Est-il vrai, demandait-t-elle encore, que les fibres du céleri aient dans l'urètre de l'homme ? » On n'a pas cru bon de répondre à cette lancinante question. Côté bouffe, tout espoir n'est pas vain : restent les épices. Elles ont l'avantage chez l'homme de stimuler la prostate. C'était donc ça ?



Janette Bertrand et Violette (Diane Jules) : les aphrodisiaques au secours de l'érection.

A petite dose, d'expliquer le docteur Beltramy, l'alcool diminue les inhibitions, mais consommé en quantité excessive, il a aussi pour effet d'inhiber la production d'hormones sexuelles... Là-dessus Violette résume : « T'es pu géné mais tu bandes pu, alors ça donne quoi ? » Pour ce qui est du café, du pot ou du hasch ou de la cocaïne, pas d'espoir. On peut au mieux parler d'effet « placebo ». Au pire parler de l'anéantissement de l'appétit sexuel. Une bonne *snif* de nitrate d'amyl en vente dans tous les bons sex-shops, au moment de venir ? Peut-être, d'expliquer le docteur à condition de ne pas avoir de problèmes vasculaires ? À bannir à tout prix de votre pharmacie le *spanish fly* : vous pourriez en mourir. Là-dessus le bon docteur explique : « Une érection qui ne part pas ça peut détruire un pénis. Je l'ai échappé belle, merci docteur !

Restent les fantasmes qui sont, nous a-t-on expliqué, une sorte de télévision intérieure. Pour vous aider à fantasmer des films, plus ou moins cochons. La culture vous stimule : alors ne ratez pas *La Lectrice* ou *L'insoutenable légèreté de l'être*.

Que dire du plaisir des sens ? L'odorat par exemple. Y avez-vous pensé ? À Johanne Bourque, directrice de Fantasia, vendeuse itinérante de produits érotiques, Violette demande : « Auriez-vous un parfum *Gymnase de joueurs de hockey* ? » Que dire du sens de la vue ? Des couleurs érogènes ? Mais que faire si vous aimez faire la chose la lumière allumée alors que votre partenaire s'empresse de l'éteindre ? Violette commente : « T'as intérêt à voir la *switch* proche du lit(te) ... ».

Reste le toucher. Ah ! le toucher ! Mais les

hommes, encore eux, ont « un vécu du toucher différent de celui des femmes ». Combien persistent à nier qu'ils ont les mamelons sensibles ? Là-dessus, Jeanette livre aux hommes un message important : « Apprenez donc à caresser les femmes sans tout de suite aller au principal ».

Pauvres hommes justement ! Combien d'entre nous se sont vus évincés par les vibromasseurs ? Il faut bien admettre que 120 caresses à la seconde, c'est difficile à battre. Là-dessus Violette parle aux femmes : « Si votre partenaire est platte à mort c'est tout ce qu'il mérite d'être remplacé par un vibromasseur ».

Mais attention, femmes en voie de libération. Le vibromasseur peut engendrer la dépendance. À une téléspectatrice affligée justement de ce mal on recommande : « Tes doigts peuvent faire la même chose que le vibro-masseur, apprend à te toucher ». On en rassure une autre : le vaginisme, ça se soigne. Un autre téléspectateur consulte. Disons que la nature ne l'a pas comblé. Il faut dans ce cas apprendre à vivre avec le peu qu'on a et trouver quelqu'un qui voudra nous aimer pour nous-mêmes.

Une autre téléspectatrice appelle pour suggérer aux désirants en panne de faire comme elle des téléphones érotiques. Belle idée ! Un autre enthousiaste a découvert que beaucoup de femmes aiment se faire lécher les ortels. Après tout, les zones érogènes ne sont pas coulées dans le béton !

Félicitations à votre beau programme ! Quand à moi télévire impénitent je pars à la recherche du seul *Point* qui, au fond, me stimule. Merci Madeleine ! Merci Simon !

Françoise Faucher et Guy Provost dans *Le long voyage vers la nuit*.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Bas les pattes.** Elles inspirent la crainte, voire le dégoût. Pourtant, les pieuvres, dit-on, sont cravatées et très intelligentes. *L'Odyssée sous-marine* de l'équipe Cousteau nous emmène dans ce monde plein de pieds. Radio-Québec, 20 h.

★ **Voix de tête.** Eve Ruggieri anime un spectacle de musique inspirée par la révolution française : Jessye Norman, Ruggero Raimondi, Hélène Delavaut, Michèle Lagrange et Éric Heidsieck... exécutent ces *Musiques au coeur*. TV5, 20 h 30 (rediffusion à 1 h 30).

★ **Fortunes.** Le billet gagnant de M. Laviguer, le casino de M. Malenfant : Claude Charron nous parle d'argent, celui qu'on gagne, celui qu'on perd. *Le Match de la vie*, Télé-Métropole, 21 h.



Vladimir Spivakov

BAROQUE ET CLASSICISME
LES CONCERTS BANQUE ROYALE

LES VIRTUOSES DE MOSCOU, VLADIMIR SPIVAKOV, chef et violon
ARKADY FUTER, violon, ALEXEY UTKIN, hautbois

MOZART Symphonie no 15, K 124

BACH Concerto pour deux violons en ré mineur, BWV 1043

MOZART Concerto pour hautbois en do majeur, K 314

HAYDN Symphonie no 45, « Les adieux »

7-8 novembre

BILLETS: 22 \$, 13 \$, 7 \$

en vente à la Place des Arts et aux comptoirs

TICKETRON



Basilique Notre-Dame, 19 h 30

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Cruising Bar* sem. 7 h 15, 9 h 15
 ASTRE II: — *The Bear* sem. 7 h, 9 h
 ASTRE III: — *Shocker* sem. 7 h, 9 h 20
 ASTRE IV: — *Next of Kin* sem. 9 h — *Halloween 5* sem. 7 h

BERRI I: (288-2115) — *Cruising Bar* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
 BERRI II: — *Chine ma douleur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
 BERRI III: *Cinéma Paradiso* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
 BERRI IV: — *Rencontre fatale* 1 h 15, 3 h 45, 7 h 15, 9 h 30
 BERRI V: — *Abyss* 1 h, 3 h 45, 7 h, 9 h 40

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Sea of Love* sem. 7 h 15, 9 h 30
 BONAVENTURE II: — *Shocker* sem. 7 h, 9 h 15

BROSSARD I: (465-5966) — *Shocker* sem. 7 h, 9 h 15
 BROSSARD II: *Parenthood* fr., sem. 7 h 05, 9 h 30
 BROSSARD III: *Cruising Bar* 7 h 30, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *Sexe, mensonges et vidéo* sem. 7 h 20, 9 h 35
 CARREFOUR LAVAL 2: *Second Sight* sem. 7 h 15, 9 h 15
 CARREFOUR LAVAL 3: *Worth Winning* sem. 7 h 20, 9 h 30
 CARREFOUR LAVAL 4: *Le jeune Einstein* sem. 7 h 20, 9 h 10
 CARREFOUR LAVAL 5: *Shocker* sem. 7 h 30, 9 h 50
 CARREFOUR LAVAL 6: *Phantom of the Opera* sem. 7 h 10, 9 h 15

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl — *Immédiate Family* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
 CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mtl — *Second Sight* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15
 CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mtl — *Phantom of the Opera* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *Indiana Jones et la dernière croisade* 7 h, 9 h 30
 CINÉMA OMEGA 1: — *Innocent* sem. 8 h
 CINÉMA OMEGA 2: — *Course d'anatomie* (Thé au jeu) 8 h

CINÉMA PARALLELE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — *The House of Life* 7 h, 8 h 30
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Sea of Love* lun. au jeu. 7 h, 9 h 20
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Phantom of the Opera* sem. 7 h, 9 h

CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Cruising Bar* sem. 7 h 30, 9 h 30
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Immédiate Family* sem. 7 h 15, 9 h 20
 CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Second Sight* sem. 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Next of Kin* sem. 7 h 30, 9 h 40
 CINÉMA THÉÂTRE: 1237 Sanguinet, Montréal (982-0740) — *Désert de vie* — création du Théâtre d'Emprunt, texte et dir. Claude Boily, du 8 au 19 nov. à 20h30, relève le 13 nov.

LE BELMONT: 4483 St-Laurent, Montréal (845-8443) — *Les Taches*, en spectacle, le 7 nov. à 21h30
 BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — *Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp*, en permanence, lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 18h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. mar. du 17h30 à 19h30 — Trio Billy Georgette, sam. du 18h à 21h30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 19h à 24h

LE BIJOU: 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244) — Jimmy Bond saxophoniste/chanteur, lun. au ven. de 17h à 20h
 BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Les mardis, Accoustik 70 avec Rocky Chouinard

LA BUTTE ST-JACQUES: 50 ouest St-Jacques, Montréal (526-7525) — Clotilde, auteure-compositrice-interprète, les 9-10-11 nov. à 20h30
 CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — Dans les bois • de David Mamet, m. en s. Anne Claire Poirier, du 8 nov. au 16 déc., mar. au sam. 20h

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Dick Tracy et Cie, les 10-11 nov. à 21h30
 CEGEP MAISONNEUVE: Auditorium, 3800 est Sherbrooke, Montréal — Cinéma: Gorilles dans la brume, le 7 nov. à 19h

CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 chemin Côte Ste-Catherine, Montréal (739-7944) — Le Théâtre 1774 présente « Echo » en coproduction avec le Théâtre Passe Muraille, d'après s. Robert Lepage, du 1er au 19 nov., sam. au jeu. à 20h
 CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASSEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal — Radio-concert: « Ensemble instrumental Saint-Louis-de-France, dir. Bernard Jean, œuvres de Bohuslav Martinu, Vittorio Rieti et Nino Rota, le 7 nov. à 20h

LA CITÉ DE L'IMAGE: 2000 est Notre-Dame, Montréal (844-0344) — Le Pôl présente • Condos à vendre ou l'homme sans dimanches • texte de Joel Moreau, m. en s. Danielle Trépanier, du 31 oct. au 26 nov., mar. au dim. à 20h30
 CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h à 21h — Happy hours de 17h à 21h

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h30
 ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381) — Le Théâtre Petit à Petit présente • Les amis • de Kôbb Abe, adaptation et m. en s. Claude Poissant, du 24 oct. au 8 déc., à 20h30

CINÉPLEX II: — *Cinéma Paradiso* 1 h 15, 4 h 10, 7 h, 9 h 30
 CINÉPLEX III: — *Sea of Love* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
 CINÉPLEX IV: — *Jésus de Montréal* 1 h 45, 4 h 15, 7 h 05, 9 h 35

CINÉPLEX V: — *Parenthood* 1 h 30, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 35
 CINÉPLEX VI: — *Batman* fr. 1 h 05, 4 h, 7 h, 9 h 30
 CINÉPLEX VII: — *Portion d'éternité* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX VIII: — *Sexe, mensonges et vidéo* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 35
 CINÉPLEX IX: — *Nocturne indien* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
 COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — *Roles parlant* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 10

COMPLEXE DES JARDINS II: — *La vie et rien d'autre* 1 h 10, 3 h 55, 6 h 40, 9 h 25
 COMPLEXE DES JARDINS III: — *5 Jours en juin* 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 45
 COMPLEXE DES JARDINS IV: — *Maison assassinée* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229) — *Mon oncle Antoine* 7 h — *Sucre noir* 9 h
 CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Underworld* 20 h 30

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Portion d'éternité* sem. 7 h 30, 9 h 30
 DAUPHIN I: (721-6060) — *Sexe, mensonges et vidéo* 7 h 30, 9 h 30
 DAUPHIN II: *Jésus de Montréal* 7 h 10, 9 h 20

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Crimes & Misdemeanors* 7 h, 9 h 20
 CINÉMA DÉCARIE 2: *Worth Winning* 7 h 15, 9 h 30

DORVAL I: (631-8586) — *Look Who's Talking* 7 h 15, 9 h 30
 DORVAL II: *The Bear* 7 h, 9 h 05
 DORVAL III: *Shirley Valentine* 7 h 15, 9 h 30
 DORVAL IV: — *Gross Anatomy* 6 h 45, 9 h 15

DU PARC I: (844-9470) — *The Bear* 7 h, 9 h
 DU PARC 2: — *A Dry White Season* 7 h 15, 9 h 30
 DU PARC 3: — *Fat Man Little Boy* 7 h, 9 h 25

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Les matins infidèles* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 25
 DU PLATEAU 2: — *Société des poètes disparus* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

FAIRVIEW I: (697-8095) — *An Innocent Man* 7 h, 9 h 40
 FAIRVIEW II: — *Black Rain* 6 h 50, 9 h 30
 FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Crime and Misdemeanors* 12 h 45, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Dad* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
 FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Fabulous Baker Boys* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
 FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Sex, Lies and Videotape* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — GREENFIELD I: (671-6129) — *L'ours* 7 h 10, 9 h 20
 GREENFIELD 2: — *Look Who's Talking* 7 h 15, 9 h 30
 GREENFIELD 3: — *Black Rain* 6 h 55, 9 h 35

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *En direct de l'espace et Vertige* mar. au jeu. 10 h 15, 13 h 45, 15 h 30, 19 h, ven. 10 h 15, 13 h 45, 15 h 30, 19 h, 22 h 30, sam. 13 h 45, 15 h 30, 17 h 15, 19 h, 22 h 30, dim. 13 h 45, 15 h 30, 17 h 15, 19 h — *The Dream is Alive et Speed* mar. au dim. 12 h, 20 h 45

de Arlyn et Luman Coad, du Coad Canada Puppets de Vancouver, du 1er au 19 nov., sam. 15h, dim. 13h et 15h.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600) — Musée-causerie, Museum's Collection of Seventeenth-to-Nineteenth Century English Silver, le 7 nov. à 13h30 — Musée-causerie, Portrait de Madame George Drummond par Thomas Gainsborough, le 7 nov. à 14h30

PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — Le ciel ce soir, Les secrets de l'ombre, et Les 10 ans du Télescope Canada-France-Hawaii, jusqu'au 26 nov., lun. 20h30, mar. mer. 13h30, jeu. ven. 13h30, 20h30, sam. 14h15, 16h30, 20h30, dim. 13h, 15h30, 16h30 et 20h30

PLAYERS' THEATRE: 3480 McTavish, Montréal (398-6813) — *Kalka's Dick* • de Alan Bennett, du 31 oct. au 11 nov. à 20h

RESTAURANT CLAUDIO'S: 124 est St-Paul, Vieux-Montréal (866-0845) — Spectacles de jazz du mer. au sam. à 22h, le dim. à 13h

RISE SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0557) — Reggae Dance Hall Style avec Barry et invités, le 8 nov. à 22h

SALLE FRED-BARRY: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Le Théâtre de l'Opis présente • Possibilités • de Howard Barker, traduction Paul Lefebvre, m. en s. Serge Denoncourt, du 20 oct. au 18 nov., mar. au sam. à 20h30, supplémentaire le 12 nov. à 15h

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Gala du Conservatoire McGill, le 7 nov. à 18h30 et 20h30

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851) — Traquen'Art présente Youssef N'Dour, 15 musiciens, et en première partie Manu Tongue, le 7 nov. à 20h30

STADE OLYMPIQUE: Montréal — L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par fuculinaire tous les jours, lun. 12h à 18h, mar. au dim. 10h à 18h — pour renseignements: 252-8687

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau, Montréal (523-1211) — Les jumeaux d'Uranie • de Normand Canac-Marquis, m. en s. Lorraine Pintal, du 7 nov. au 2 déc. à 20h

THÉÂTRE CENTAURE: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — *Footprints on the Moon* • de Maureen Hunter, du 2 nov. au 17 déc.

THÉÂTRE L'ÉLYSÉE: 35 rue Milton, Montréal (849-4056) — Petite Salle: • Tournée Juste Pour Rire • du 10 oct. au 26 nov., mer. au dim. à 19h — Grande salle: • La souricière • d'Agatha Christie, du 17 oct. au 12 nov., mar. au dim. 20h30, matinée le dim. à 16h30

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Gala-bénéfice annuel de la Cinéma-thèque québécoise, City Lights/Les lumières de la ville, projection-concert, le 7 nov. à 20h

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — *Le bourgeois gentilhomme* • de Molière, m. en s. Guillermo de Andrea, du 21 nov. au 22 déc.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — *Le jeu de l'amour et du hasard* • de Marivaux, m. en s. Françoise Faucher, du 17 oct. au 18 nov., les ven. et sam. à 20h30

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA, Montréal (842-2112) — La compagnie Jean Duceppe présente • Le long voyage vers la nuit • d'Eugène O'Neill, du 1er nov. au 9 déc., mar. au ven. 20h, sam. 16h30 et 21h

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — *La charge de l'original écopable* • de Claude Gauvreau, m. en s. André Brassard, du 6 nov. au 2 déc., mar. au sam. 20h, dim. 15h

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — *Les Indolentes* 11, de Gratien Gélinas, m. en s. Denise Filiatrault, du 15 nov. au 17 déc., mar. au ven. 20h, sam. 16h et 21h, dim. 15h

THÉÂTRE DE LA VIEILLE: 1371 est rue Ontario, Montréal (526-6582) — *Baudelaire* • conçu et interprété par Emmanuel Depoix, du 25 oct. au 18 nov., mar. au sam. à 20h30

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vieux-Port d'Indy, Montréal — Salle B 484: *Recital de Vincent, Richard Raymond, œuvres de Chopin, Haydn, Hétu et Liszt*, le 7 nov. à 17h

THÉÂTRE DU TRIDENT: Salle Octave-Crémaize, Grand Théâtre de Québec, Québec (418-643-8131) — *Tango* • de Slawomir Mrozek, m. en s. Jacques Lessard, du 31 oct. au 25 nov.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull — *Les frères Mainville* • de Norm Foster, traduction Paul Latreille, du 1er nov. au 16 déc., mer. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Black Rain* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20
 LAVAL I: (688-7776) — *L'ours* 7 h, 9 h 10
 LAVAL II: — *Course d'anatomie* 7 h 20, 9 h 40
 LAVAL III: — *Innocent* 7 h 20, 9 h 40

LAVAL IV: — *Black Rain* 7 h, 9 h 25
 LAVAL V: — *Look Who's Talking* 7 h 15, 9 h 20
 LAVAL VI: — *Black Rain* 7 h 20, 9 h 40

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Cruising Bar* 7 h 25, 9 h 20
 LAVAL 2000 2: *Rencontre fatale* sem. 7 h 10, 9 h 30
 LOEW'S I: (861-7437) — *The Bear* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 25

LOEW'S II: — *Drugstore Cowboy* 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 30
 LOEW'S III: — *Look Who's Talking* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 15
 LOEW'S IV: — *Fat Man Little Boy* 1 h 05, 3 h 45, 6 h 25, 9 h

LOEW'S V: — *Shirley Valentine* 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 25
 OUMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Un film bref sur l'amour* 19 h — *La petite Voleuse* 21 h 30 — salle 2: *Frantic* 19 h 10 — *The Complete Beatles* 21 h 20 — Salle 3: *Insulting Léon Tolstol*

PALACE 1: — *An Innocent Man* 1 h 20, 4 h, 7 h, 9 h 30
 PALACE II: — *Gross Anatomy* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 50, 9 h 15
 PALACE III: — *Romuald et Juliette* 1 h 40, 7 h 15 — *Lethal Weapon* 2 h 4 h 10, 9 h 30

PALACE IV: — *Peaux de vache* 1 h 20, 3 h 25, 5 h 40, 7 h 35, 9 h 40
 PALACE V: — *Shirley Valentine* (v.t.) 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 25
 PALACE VI: — *Course d'anatomie* 12 h 25, 2 h 40, 5 h, 7 h, 9 h 35

PARADIS I: (354-3110) — *Cruising Bar* sem. 7 h 15, 9 h 30
 PARADIS II: — *Rencontre fatale* sem. 7 h 15, 9 h 30
 PARADIS III: — *Les matins infidèles* 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30

PARISIEN I: (866-3856) — *Monsieur Hire* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30
 PARISIEN II: — *Monsieur Hire* 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
 PARISIEN III: — *Romuald et Juliette* 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45, mer. 3 h, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 45

PARISIEN IV: — *Laura Laur* 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
 PARISIEN V: — *Trop belle pour toi* 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15, jeu. 5 h 10, 5 h 10, 9 h 45
 PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Shocker* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Worth Winning* 12 h 45, 3 h 5 h 15, 7 h 25, 9 h 40
 PLACE ALEXIS NIHON III: — *Next of Kin* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
 PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Rencontre fatale* 7 h 05, 9 h 25

PLACE LONGUEUIL 2: — *Abyss* fr. 7 h, 9 h 40
 LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Hannah and her Sisters* 7 h 15 — *Speaking Parts* 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mtl (849-0041) — *L'ours* 7 h, 9 h
 VERSAILLES I: (353-7880) — *Look Who's Talking* 6 h 50, 9 h 10
 VERSAILLES II: — *L'ours* 7 h, 9 h 15

VERSAILLES III: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 6 h 50, 9 h 20
 VERSAILLES IV: — *Course d'anatomie* 7 h, 9 h 30
 VERSAILLES V: — *Black Rain* 6 h 50, 9 h 35

VERSAILLES VI: — *Innocent* 7 h, 9 h 30

fiés au service des jeunes, au Pavillon G, Lebeau, (arrière) du 39, boul. Gouin ouest, 331-2599.

L'Univ. de Montréal offre une série de conférences, aujourd'hui de 12 h 30 à 13 h 30, au Pavillon Jean-Brillant — *Le point sur la situation des réfugiés au Québec dans le contexte de la nouvelle loi dédale et le point sur la politique canadienne en matière de défense*

Aujourd'hui à 13 h 30, musée-causerie (anglais) *Museum's Collection of Seventeenth-to-Nineteenth-Century English Silver* et à 14 h 30 en français *Portrait de Madame George Drummond* par Thomas Gainsborough, au Musée des beaux-arts de Montréal. 285-600

Ce soir à 17 h 30, conférence de l'École d'architecture donnée par M. Paul Gauthier, à l'Univ. de Montréal, 5620, av. Darlington, salle 2040.

Ce soir à 19 h 30, l'Association des parents et amis du malade mental Rive-Sud vous invite à une conférence donnée par le Dr Pierre Racicot, sur le thème: *La psychose maniaco-dépressive*, au Centre d'accueil Chevalier de Lévis, 40 Lévis, près Chemin Chambly à Longueuil. Entrée libre.

Ce soir à 19 h, conférence intitulée: *Le XIXe siècle* par Michel-André Hottole, à la Maison de la culture Marie-Uguay, 6052, boul. Monk. 872-2044.

Le Centre de ressourcement Laval offre une session sur le thème: *La face cachée de notre amour*, les 17 et 18 novembre, au 235A, boul. des Prairies à Laval-des-Rapides. Inscr.: 668-3670.

Ce soir à 19 h 30, Mgr Ignace Raad nous entretiendra de l'Eglise grecque-melkite-catholique et la communion des Eglises en Orient, à la Maison de prière Emmaus, 2600, av. Desjardins à Montréal. 255-4773.

La Fondation des maladies du cœur du Québec a un urgent besoin de bénévoles pour préparer l'envoi postal annuel en vue de la campagne 1990. 871-1551.

L'équipe de la Clinique de ménopause vous convie, le mercredi 8 novembre de 19 h 30 à 21 h 30, à l'Auditorium de l'Hôpital St-Luc, 1112 rue Sanguinet à Montréal. Entrée libre. Réserv.: 281-2142.

Mercredi 8 novembre à 9 h a.m., Mme Danielle Dulude donnera une conférence sur les difficultés rencontrées à l'adolescence, chez les Associés bénévoles quali-

TELEVISION

2 CBFT	13.00	Cinéma d'après-midi « Le soleil se lève aussi » amér. 84 avec Hart Bochner, Jane Seymour et Leonard Nimoy (2e partie)
12.00 L'édition magazine		
12.30 Les démons du midi		
13.30 Les rendez-vous de Dominique	15.00	Kale et le monde
14.30 Dallas	15.30	Campbell
15.30 Les schtroumpfs	16.00	Doublage
15.55 En transit	16.30	De bon poil
16.00 Kim et Clip	17.30	Faillir
16.25 En transit		
16.30 Minizuc		
16.55 En transit		
17.00 Une paire d'as		
18.00 Montréal ce soir		
6 CBMT	12 CFCF	
12.00 Midday	12.30	Family
13.00 All my children	12.30	Pulse
14.00 Coronation Street	13.00	Shirley
14.00 Talkabout	14.00	Another
15.00 Guiding Light	15.00	Generations
16.00 Generations	16.00	Opération
16.30 Danger Bay	17.00	The Night
17.00 Video Hits	18.00	Pulse
17.30 Golden Girls		
18.00 Newswatch		
10 CFTM	15 T V	
12.00 Ici Montréal	14.50	Bonne nuit
12.15 Bon appétit	15.00	L'info
12.30 Mimémo	15.30	Sept
	16.30	Le ten
	17.00	Récr
	17.30	La v
		La m
	18.00	La ch

Coup d'oeil boursier	Indice de la Bourse de Montréal
	1993.00 - 12.16
Indice TSE-300	Indice Dow-Jones
3906.75 - 22.35	2582.17 - 47.34
Dollar canadien (Cents US)	Or (Toronto, US\$)
85.36 + .06	380 + 3
Taux d'escompte	Inflation
12.47	5.2 %

MONDE DE LA FINANCE

Les petits actionnaires mieux protégés

LES PASSES comme le projet de Sico, qui voulait transformer il y quelques années des actions ordinaires et votantes en actions subalternes, ne sont plus possibles au pays. La Bourse de Montréal, de concert avec les autres Bourses canadiennes, a modifié sa réglementation afin d'empêcher que les sociétés cotées en Bourse retirent le droit de vote ou une proportion du droit de vote aux porteurs d'actions participantes. Une société inscrites en Bourse ne pourra plus émettre des actions comportant un droit de vote supérieur à celui rattaché à ses actions ordinaires, ou émettre des actions votantes à un prix substantiellement plus bas que le cours des actions existantes de la compagnie, à moins que l'émission soit distribuée au prorata à tous les détenteurs d'actions votantes de la compagnie. Toutefois, la Bourse ne restreint aucunement la liberté d'une société de structurer son capital-actions ou de répartir le droit de vote entre différentes catégories d'actions lors d'une première émission. En outre, la nouvelle réglementation ne touche pas l'émission de nouvelles actions sans droit de vote.

VIE DES ENTREPRISES

Une filiale de Paul Martin fait faillite

GESTION Manoir Saint-Sauveur, filiale de l'entrepreneur général Paul Martin inc., a déclaré faillite et cédé ses biens au syndic Richter et associés. Cette filiale est propriétaire de l'hôtel Delta Saint-Sauveur qui a essuyé des pertes d'exploitation de plus de 2 millions \$ pour les neuf premiers mois de son exercice financier. Paul Martin indique dans un communiqué que cette cession « aura un impact sur les états financiers de la compagnie qui sera évalué au cours des prochaines semaines. »

Mérieux prolonge de nouveau son offre

L'INSTITUT Mérieux, de Lyon, a prolongé de nouveau son offre d'achat de Connaught BioSciences tandis qu'il poursuit ses négociations avec le gouvernement fédéral. L'offre de 942 millions \$ pour toutes les actions en circulation de Connaught venait à échéance hier et s'étend maintenant jusqu'au 16 novembre. Investissement Canada, qui doit autoriser toute mainmise étrangère au pays, a bloqué la transaction, ce qui n'a pas manqué de surprendre, jugeant que la transaction envisagée n'était avantagée pour le Canada. L'organisme fédéral a donné à Mérieux jusqu'au 13 novembre pour faire une autre offre. Hier, l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université de Toronto a approuvé les ententes en matière de recherche négociées avec Mérieux et avec l'autre prétendant dans cette course, le tandem formé de la société pharmaceutique suisse Ciba-Geigy et la société californienne Chiron qui ont offert 764 millions \$ pour Connaught.

Lassonde se redresse légèrement

LE FABRICANT de jus Industries Lassonde, de Rougemont, a enregistré, lors du troisième trimestre, des ventes de 23,68 millions \$, comparativement à 24,5 millions \$ pour le même trimestre l'an dernier. Les ventes des neuf mois terminés le 30 septembre 1989 s'élèvent à 68,98 millions \$ par rapport à 62,05 millions \$ pour la même période de 1988. Sur le plan de la rentabilité, le troisième trimestre montre un bénéfice net de 925 000 \$ comparativement à 530 000 \$ pour le même trimestre de 1988. Pour les neuf premiers mois, Lassonde affiche un bénéfice net de 1,93 millions \$ comparativement à 246 000 \$ pour la même trimestre de 1988.

Durcissement du conflit chez Boeing

DANS SA DERNIERE offre, Boeing n'a pas modifié ses propositions d'augmentation de salaire faites au début octobre de 4 % pour la première année du contrat et de 3 % pour les deux suivantes. Mais, Boeing a en revanche proposé de porter à 10 % contre 8 % initialement la prime annuelle pour la première année et de 3 % à 4 % pour les deux autres. « À première vue, cette offre paraissait être une amélioration », a noté M. Tom Baker, le principal négociateur du syndicat des mécaniciens, mais un examen plus approfondi a révélé qu'il s'agit en fait « d'un tour de passe-passe ». Le durcissement du conflit chez Boeing affecte surtout pour le moment les compagnies aériennes en Asie et plus particulièrement les plus petites pour qui le retard de livraison d'un appareil peut avoir des conséquences fâcheuses, a-t-on estimé dans les milieux spécialisés.

REPÈRES ECONOMIQUES

Le chômage demeure stable en RFA

LE CHÔMAGE a légèrement baissé en octobre en RFA à 1 873 000 personnes, soit 7 100 de moins qu'un mois auparavant, a annoncé hier l'Office fédéral du travail de Nuremberg. Le taux de chômage est resté inchangé à 7,3 % de la population active salariée. Par rapport à l'ensemble de la population active, le taux de chômage est également resté inchangé à 6,6 %. Il y a un an, le taux de chômage par rapport à la population active salariée était de 8,1 %. Depuis six mois à présent, le nombre des chômeurs est tombé en RFA sous la barre des 2 millions.

FORUM POUR L'EMPLOI

De timides solutions après un constat implacable sur l'ampleur du problème

Sylvain Blanchard

CLICHÉS, statistiques et redites ont marqué les discussions qui ont eu lieu hier matin dans deux des principaux ateliers du Forum pour l'emploi, cette énorme machine mise sur pied il y a 18 mois pour tenter d'apporter des solutions au problème du chômage au Québec.

Après des mois et des mois de discussions sur le sujet, les observateurs présents hier aux ateliers sur la pénurie de main-d'oeuvre et le partenariat pour la formation, s'attendaient à ce que les participants aux ateliers cessent de dresser le triste bilan de la situation pour enfin aborder les pistes de solution à ce problème qui ne cesse de faire des ravages.

Ce ne fut pas le cas. Parce que le but du Forum était d'abord de créer un consensus parmi les intervenants sur l'état de la situation, afin d'enclencher une démarche commune d'action.

Les conférenciers ont souligné pour la xième fois l'importance de la formation dans l'entreprise, du recyclage, de la concertation entre les différents agents économiques, de la décentralisation des prises de décisions, et de l'implication des employés dans la bonne marche des en-

treprises. Une liste d'évidences qui devait atteindre son paroxysme lorsque l'un d'entre eux jugea nécessaire de préciser à son auditoire que l'emploi devait être une priorité au Québec.

Quelques avenues possibles de solutions ont été suggérées dans les ateliers, mais chaque fois avec timidité.

Par contre, les participants connaissaient parfaitement le portrait de la situation. Ils ont réitéré nombre de statistiques sur les emplois à temps partiel, le chômage chez les jeunes, les coûts de la formation, etc. Mais très peu de choses ont été dites sur ce qui se fait présentement dans certaines régions du Québec pour mettre fin à ce fléau, sur les solutions originales qu'ont trouvées plusieurs entrepreneurs et employés pour augmenter l'emploi, bref sur des exemples de réussite.

« C'est un peu dommage, dit un homme d'affaires présent à l'un de ces ateliers. Mais je dois admettre que les solutions ne sont pas évidentes. Et je défie quiconque d'expliquer sa recette magique. La création d'emploi, c'est une question d'affaires, mais c'est d'abord et avant tout sur des entrepreneurs qu'elle repose. Et ces gens-là, malgré les prétentions de certains, ne courent pas les rues. S'il y en avait eu davantage ici, vous pouvez être certain que les discussions auraient pris une toute au-

tre allure ».

Les gens d'affaires étaient représentés à ce Forum, mais en nombre beaucoup moins important que prévu. Les présidents des Chambres de commerce du Québec et de Montréal, MM. Louis Arseneault et Jacques Ménard, étaient toutefois sur place, tout comme 200 représentants du Mouvement Desjardins.

Il aura fallu attendre l'intervention de MM. Claude Bélard et Roger Nérón, respectivement président du Mouvement Desjardins et du groupe CFC, pour comprendre toute la profondeur de la démarche entreprise il y a 18 mois par le comité de parrainage du Forum pour l'emploi.

Ces deux hommes ont dépensé une énergie incroyable dans l'organisation de ce Forum, et c'est avec respect et admiration que les 1600 participants ont écouté leur propos.

Comme à son habitude, l'ex-président de Culinar, M. Nérón, y est allé de propos bien sentis qui ont touché l'auditoire. Direct, il a clairement indiqué que c'est le manque de bons projets d'affaires qui explique la difficulté à résorber le taux de chômage actuel.

Il a également profité de l'occasion pour parler du maillage, ce concept qu'il véhicule sans relâche depuis quelques années et qui, aujourd'hui, commence à être approuvé par de nombreux gens d'affaires.

« Je constate qu'il y a beaucoup de consensus entre nous, dit-il. Mais je constate aussi qu'il y a encore beaucoup trop d'individualisme. J'ai la profonde conviction que les intervenants du milieu économique auraient intérêt à faire davantage de maillage, c'est-à-dire à chercher à faire en équipe des choses qu'ils auraient beaucoup de mal à réaliser chacun de leur côté. Si chacun d'entre vous, dans vos régions respectives, faisaient une action, aussi modeste soit-elle, pour contribuer à solutionner le chômage au Québec, on n'a pas idée de la dynamique que cela entraînerait ».

De son côté, le président du Mouvement Desjardins, le chef d'orchestre de cette gigantesque organisation que représente le Forum pour l'emploi, est venu expliquer à son auditoire que ces deux journées de discussions n'étaient que le début d'un long travail qui reste à accomplir.

En plus d'annoncer la poursuite des activités du Comité de parrainage du Forum national, M. Bélard a exprimé le souhait que les régions du Québec maintiennent ou créent leur comité pour l'emploi. Comités qui visent à rassembler les divers intervenants socio-économiques des régions et dont le rôle est essentiellement de faciliter le dialogue pour susciter des expériences de création d'emplois.

ASSURANCES DE PERSONNES

Le Fonds de garantie heurte de plein front le pouvoir des gouvernements

Serge Truffaut

LE FONDS de garantie que les compagnies d'assurances de personnes veulent rendre opérationnel dès le 1er janvier 1990, risque fort de déboucher sur un dur combat opposant les acteurs de cette industrie aux autorités gouvernementales.

Il serait en effet étonnant que le surintendant des institutions financières au fédéral ainsi que ses confrères provinciaux recommandent à leur ministre respectif, d'ici la fin du mois de novembre, d'accepter ce plan qui, à cause de sa formulation même, rognera en partie leur champ de compétence.

Le noeud du problème est le suivant : la semaine dernière l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a annoncé la création de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (SIAP) qui rassemblera des compagnies sur une base volontaire. Elles seront donc libres d'adhérer ou non à ce fonds qui a été créé dans le but de « fournir une protection aux titulaires de polices contre la perte de leurs prestations advenant l'insolvabilité d'une société d'assurances ».

Or, il est important de rappeler

que les mandats de l'inspecteur général des finances au Québec aussi bien que celui du surintendant des institutions financières à Ottawa consistent justement à examiner la santé financière des compagnies d'assurances et à imposer des correctifs à celles qui font face à des problèmes.

D'ailleurs, lors d'un entretien téléphonique, M. Jean-Marie Bouchard, inspecteur général des institutions financières au Québec, a estimé qu'il véhicule sans relâche depuis quelques années et qui, aujourd'hui, commence à être approuvé par de nombreux gens d'affaires.

À ce propos, il faut noter que le président de l'ACCAP n'a pas totalement écarté la possibilité d'imposer aux compagnies membres l'adhésion à la SIAP. Selon M. Mark R. Daniels, « l'industrie n'a pas le pouvoir d'obliger les sociétés d'assurances à adhérer à la SIAP, c'est là le rôle des gouvernements. Nous espérons que les gouvernements fédéral et provinciaux rendront obligatoire l'adhésion à la SIAP de toutes les sociétés autorisées à commercialiser

les assurances de personnes au Canada ».

Dans cette saga qui perdure depuis quatre longues années, il faut se reporter à la déclaration conjointe que les ministres responsables des institutions financières ont formulée le 30 août dernier à Moncton : « Si l'industrie de l'assurance-vie ne convenait pas, d'ici le 31 octobre 1989, de constituer un fonds d'indemnisation respectant les conditions énoncées par les provinces, ils (les ministres) prendraient des mesures pour établir un système public d'indemnisation qui serait entièrement financé par l'industrie ».

Avant de poursuivre, il faut noter qu'à cette occasion, le porte-parole des ministres, M. Ray Meiklejohn de la Saskatchewan, avait insisté pour que les compagnies agissent rapidement en raison justement du temps que ce dossier avait jusqu'ici monopolisé.

Ainsi donc, les membres de l'ACCAP se sont retrouvés devant un échéancier de deux mois pour mettre la touche finale à ce fonds de garantie dont les modalités et caractéristiques ont été communiquées à la date fixée par les gouvernements, soit le 31 octobre dernier.

Toutefois, un mémo interne présenté le 20 octobre dernier au Conseil d'administration de l'ACCAP identi-

fiait clairement les trois questions sur lesquelles les sociétés et les gouvernements ne s'entendaient pas. Trois questions, ou plutôt trois impasses qui ont certainement pesé dans l'élaboration des mécanismes propres à la SIAP. Les voici :

■ la SIAP devrait-elle ou non, dans certaines circonstances, avoir la possibilité de mettre fin à la couverture des polices établies à l'avenir par une société en difficulté, sous réserve d'un veto ministériel à l'égard de cette décision ?

■ le droit de la SIAP d'obtenir des renseignements sur ses membres ; par exemple, la SIAP devrait-elle être autorisée à envoyer des vérificateurs au sein d'une société (la question de la « confidentialité ») ?

■ la SIAP devrait-elle, dans certaines circonstances, avoir la possibilité de rembourser les titulaires de polices en appliquant des modalités autres que celles précisées dans les polices de la société insolvable, par exemple, en accordant un taux d'intérêt inférieur (la question des « polices établies sur des bases non économiques ») ?

Cette semaine à Toronto, les représentants des provinces doivent se rencontrer pour faire le point sur ce dossier avant de faire rapport aux ministres concernés dès la fin du mois.

Mitsubishi s'associe en principe à Stelco

Il est question de la copropriété d'une usine de 200 millions \$

HAMILTON (PC) — La société Stelco Steel a fait savoir, hier, qu'une entente de principe permettra peut-être au géant japonais Mitsubishi de devenir propriétaire de la moitié d'une usine d'acier galvanisé de 200 millions \$, actuellement en construction à Hamilton.

L'accord stipule que les deux compagnies vont étudier la formation d'une entreprise en participation pour administrer la nouvelle usine, dont les produits sont destinés à l'industrie automobile.

Le président de Stelco Steel, M. Fred Telmer, a signalé qu'on négociait actuellement le degré des investissements japonais, afin de leur permettre d'atteindre 50 % des actions.

Pour l'analyste Margaret Cornish-Kehoe, de la firme Scotia McLeod, la participation de Mitsubishi peut être « positive, dépendant de la capacité

des compagnies de la faire fonctionner ».

M. Telmer a fait remarquer que Mitsubishi a des intérêts financiers dans les sociétés Chrysler et Diamond Star, qui pourraient devenir des clients de la nouvelle entreprise.

L'analyste Brian Chesnut croit pour sa part que d'autres investissements japonais seront faits dans l'industrie de l'acier nord-américain, les Japonais voulant suivre leur industrie automobile.

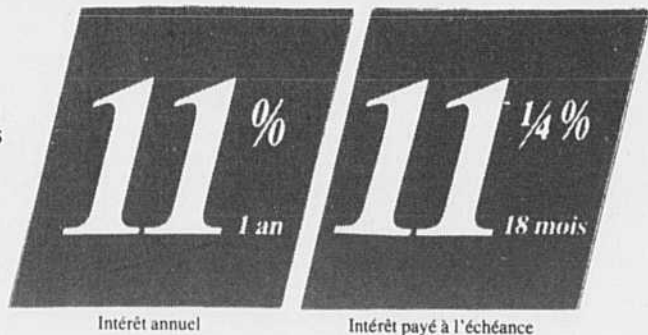
C'est ainsi, a-t-il noté, que Mitsui vient de prêter 300 millions \$ à Dofasco, un autre fabricant d'acier de Hamilton.

La société japonaise Nippon Kokan (NKK) et National Steel, de Pittsburgh, étudient la possibilité d'une coparticipation avec Dofasco. NKK détient 50 % des actions de National Steel.

CPG

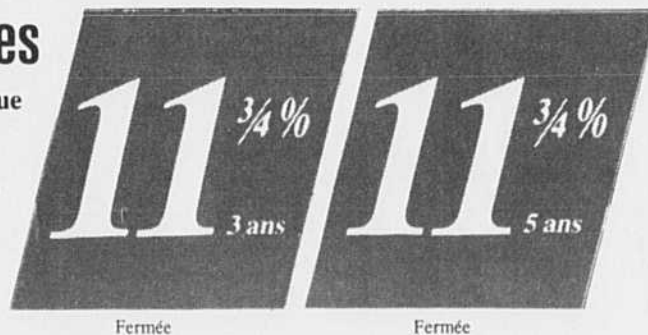
+ 1/8 %
personnes de 60 ans et plus
(termes de 1 à 5 ans)

Taux sujets à changement sans préavis.
Semaine du 06/11/89



Hypothèques

Deuxième hypothèque
+ 3/4 %
Transferts sans frais



Obligations d'épargne
par téléphone

Appelez-nous...
Montréal Siège social
• CPG (514) 284-7007
• Hypothèque (514) 284-7070
Langelier (514) 253-1720
Ottawa (613) 236-9870

TRUST LA LAURENTIENNE
DU CANADA
■ 5 0 A N S ■

LA VIE ECONOMIQUE

Corporation d'acquisition

Socanav - Caisse Inc.

a acquis la totalité

des actions ordinaires,

des actions classe «A»

et

des quatrièmes actions privilégiées, convertibles, série I

de

**STEINBERG INC.**

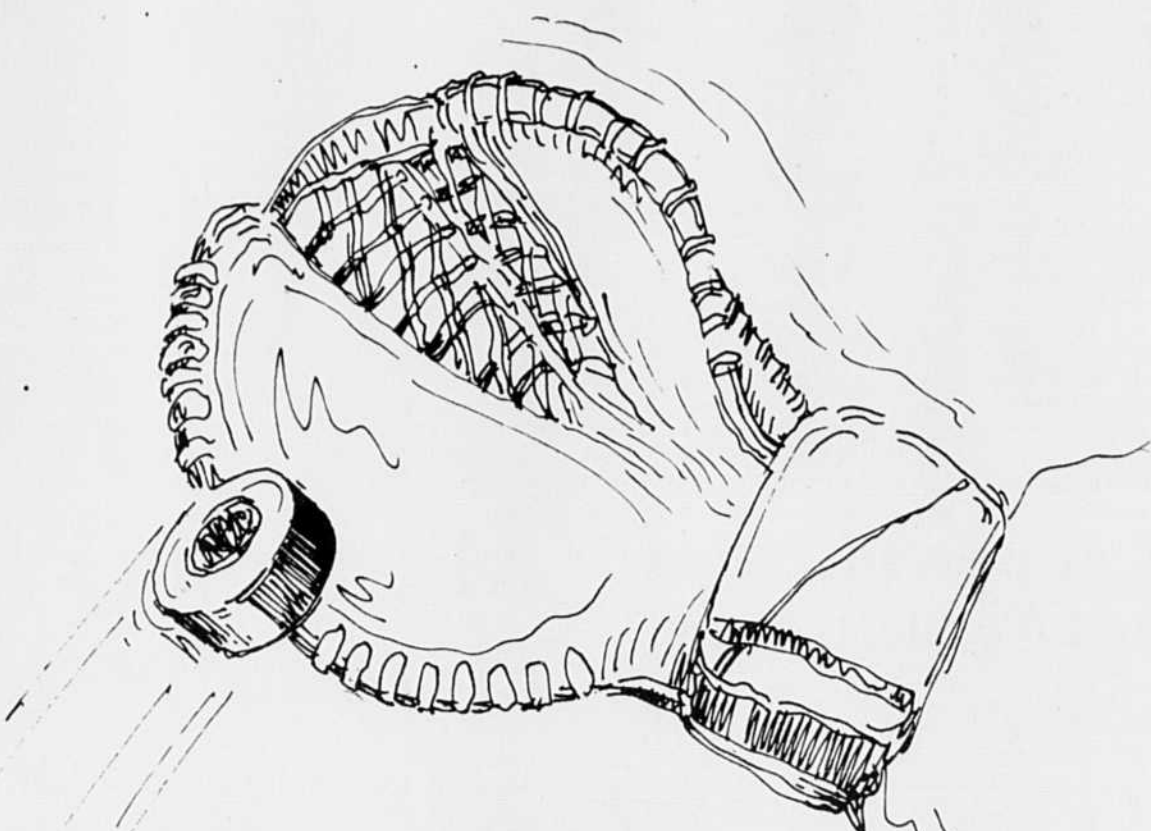
pour une somme totale de

1 282 758 885 \$

Le soussigné a agi à titre de conseiller financier
de Corporation d'acquisition Socanav-Caisse Inc.
dans cette transaction.

Merrill Lynch Canada Inc.

septembre 1989



Philadelphie: 5 arrêts par jour

5 départs par jour, 6 jours par semaine

Vos affaires vous conduisent souvent à Philadelphie? Delta vous offre 5 départs par jour, 6 jours par semaine, via Boston.

Profitez de notre service personnel supérieur qui a fait la renommée de Delta. En effet, depuis 15 ans, Delta est la championne en ce qui a trait à la satisfaction des passagers*.

Alors, lorsque vos affaires vous amènent à Philadelphie, demandez à votre agent de voyages de faire vos réservations avec Delta ou appelez-nous à Montréal au 337-5520.

Un voyage d'affaire à Philadelphie avec Delta, c'est un arrêt gagnant!

*Selon les statistiques du ministère des transports américain sur les plaintes des consommateurs.



© 1989 Delta Air Lines, Inc.

LE 3e TRIMESTRE AMÉRICAIN

Chute de 18% des bénéfices

NEW YORK (AFP) — Les bénéfices nets des entreprises américaines ont chuté de 18 % au troisième trimestre, enregistrant ainsi leur premier recul depuis le deuxième trimestre de 1987 en raison notamment du ralentissement de la croissance économique, indique une enquête publiée hier par le *Wall Street Journal*.

La progression des bénéfices s'était déjà ralentie au début de l'année, tombant à 4 % au deuxième trimestre contre 10 % au premier, selon le quotidien dont l'étude est réalisée à partir des résultats de 645 sociétés américaines.

La forte baisse notée au troisième trimestre s'explique en partie par les énormes pertes des grandes banques américaines (\$ 5,4 milliards US) à la suite de l'augmentation considérable de leurs provisions sur les prêts au Tiers-Monde.

Toutefois, même en excluant ces

banques, les bénéfices des entreprises ont diminué de 2,9 % par rapport au troisième trimestre 1988, baisse la plus importante depuis le deuxième trimestre 1986 (-5 %), a précisé le quotidien financier.

La baisse des résultats, à l'origine en grande partie de la faiblesse de *Wall Street* ces dernières semaines, s'explique par le ralentissement de la croissance mais aussi par l'augmentation des coûts notamment salariaux et la montée du dollar qui affecte à la fois les exportations américaines et les bénéfices à l'étranger (lorsqu'ils sont traduits en dollars), soulignent les experts.

Les bénéfices devraient à nouveau reculer au quatrième trimestre, estiment la plupart des analystes qui prévoient une nouvelle décélération de la croissance.

Les bénéfices avant impôts devraient diminuer de 3,5 % pour l'en-

semble de 1989 par rapport à 1988, selon les dernières prévisions de la revue *Blue Chip Economic Indicators*. Ils devraient néanmoins se stabiliser en 1990 avec une très modeste hausse de 0,4 %, ajoute cette revue spécialisée qui interroge chaque mois un panel de 50 experts.

Le recul des résultats a touché au troisième trimestre la plupart des secteurs d'activités, à l'exception notamment de l'industrie pharmaceutique (+14 %) et textile (+57 %) ainsi que des firmes de courtage (+59 %).

Parmi les secteurs les plus affectés, on remarque notamment les fabricants d'ordinateurs (-59 %), les compagnies aériennes (-54 %), la sidérurgie (-42 %), l'aérospatiale (-36 %) et les constructeurs automobiles (-28 %), précise le *Wall Street Journal*.

Et les caisses d'épargne: 2,5 milliards \$ de pertes

CHICAGO (AFP) — Les caisses d'épargne américaines ont perdu au troisième trimestre 2,5 milliards \$ US, chiffre portant à 9,7 milliards \$ US les pertes subies depuis le début de l'année par ce secteur malgré le lancement d'un plan de sauvetage, selon des statistiques officielles mais provisoires publiées hier.

La perte notée de juillet à septembre est toutefois la moins importante depuis le troisième trimestre 1988 (-1,8 milliard \$ US). Les caisses d'épargne avaient accusé des pertes re-

cord de 13,4 milliards \$ US pour l'ensemble de 1988.

La réduction des pertes s'explique par la mise en oeuvre d'un plan de restructuration qui a vu la fermeture ou la fusion de nombreux établissements par le gouvernement, a indiqué le chef économiste du Bureau de supervision des caisses d'épargne (Office of Thrift Supervision), M. James Barth.

La plus grande partie des pertes ont été enregistrées par les 260 caisses passées sous contrôle des autorités fédérales, a précisé M. Barth en prévoyant une nouvelle diminution

des pertes dans les prochains mois. « Le fait que nous nous soyons débarrassés de beaucoup d'établissements (...) suggère que les chiffres (de pertes) devraient se réduire », a-t-il estimé.

Le Congrès a adopté début août un vaste plan de sauvetage des caisses d'épargne d'un coût d'environ 160 milliards \$ US. Ce programme, qui est le plus important plan de sauvetage jamais lancé aux États-Unis, prévoit notamment la restructuration de quelque 500 établissements sur un total de 3 000 caisses.

L'Angleterre s'oppose toujours à une monnaie commune pour la CEE

BRUXELLES (AFP) — Les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont pris acte hier d'un rapport d'experts des douze pays membres sur l'Union économique et monétaire (UEM) et de contre-propositions britanniques, mais n'ont pu résoudre les divergences de fond entre Londres et ses partenaires, selon des diplomates.

Cette question, qui sera au centre du prochain sommet européen de Strasbourg, sera examinée à nouveau le 13 novembre par les ministres des Finances de la CEE. Il appartiendra aux chefs d'État et de gouvernements des Douze de tenter d'arbitrer politiquement ce débat, les

8 et 9 décembre à Strasbourg.

Les deux documents présentés hier illustrent deux conceptions opposées de l'UEM. Le rapport du groupe d'experts, présidé par la française Elisabeth Guigou, s'inspire du rapport Delors qui fixe comme objectif à long terme la création d'une sorte de Banque centrale européenne émettant une monnaie commune.

Dans cette optique, il recense les questions qui pourraient être soumises à une conférence inter-gouvernementale chargée de conclure un nouveau traité européen. La France veut avancer le plus vite possible dans cette voie et souhaite que le sommet de Strasbourg convoque cette conférence pour le second semestre de 1990.

Selon des diplomates, la plupart des ministres ont accueilli favorablement l'inventaire du rapport Guigou, considérant qu'il posait les questions essentielles à résoudre. Pour le ministre ouest-allemand Hans-Dietrich Genscher, ce rapport va « dans la

bonne direction ». Face aux bouleversements en cours en Europe de l'Est, il est important pour la CEE de « maintenir son dynamisme propre » en réalisant l'UEM, a-t-il souligné.

Mais la Grande-Bretagne, toujours hostile à l'idée d'un nouveau traité et à la perte de souveraineté qu'il impliquerait, a présenté un contre-projet. Pour Londres, il faut laisser aux forces du marché le soin de rapprocher les politiques économiques, budgétaires et monétaires des Douze. Pour cela, il faut notamment mettre en concurrence les diverses monnaies de la CEE dans les transactions financières.

Ce contre-projet n'a pas suscité hier de « discussion de fond » entre les ministres, a indiqué le nouveau secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd, ajoutant qu'il n'y avait pas eu de « changement fondamental » de position de la part de Londres ou de ses partenaires sur la question de l'UEM.

Londres, a-t-il souligné, estime qu'il « faut un débat plus large » entre les Douze et une « préparation complète et suffisante » avant de convoquer éventuellement la future conférence inter-gouvernementale.

La vie est plus difficile au Japon

TOKYO (AP) — En dépit de la réputation d'abondance dont jouit le Japon, près d'un Japonais sur trois estime qu'il lui devient de plus en plus difficile de gagner sa vie, selon un sondage officiel auprès de 10 000 personnes rendu public hier.

Cette enquête révèle que 32 % des personnes interrogées estiment que leur vie « est devenue plus dure » au cours de l'année dernière, tandis que 3,3 % seulement pensent le contraire.

Près de 65,5 % des personnes affirmant avoir un niveau de vie inférieur depuis 1988 ont en outre avoué qu'ils ne pouvaient « plus vivre d'une façon confortable ».

Bien que 63,1 % des personnes questionnées aient affirmé être « satisfaites » de leur vie, 35,9 % se sont déclarées insatisfaites. Plus de femmes (67 %) que d'hommes (58,3 %) s'estiment contents de leurs conditions de vie mais l'ensemble des satisfaits connaît toutefois une forte baisse par rapport à son niveau de 1986.

Restaurant
Bulch Bouchard
Depuis 40 ans
LA CÔTE DE BOEUF AU JUS
est notre spécialité



MENU À PRIX SPÉCIAUX POUR GROUPES
SALONS PRIVÉS DISPONIBLES

FESTIVAL DE CREVETTES
& FILET MIGNON
5 façons à partir de **12,95 \$**

TABLE D'HÔTE LE MIDI
à partir de **5,95 \$**

LES HUITRES SONT ARRIVÉES

NOUVEAU! Reynaldo, pianiste-chanteur vous accueille les jeudi et vendredi soirs.

Soirée à l'opérette le samedi soir avec DENIS LAVERGNE et ses invités.

881, boul. de Maisonneuve est
Rés.: 527-1221
Metro Berri-UMAM Sortie couloir Dupuis

Imasco Limitée

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration d'Imasco Limitée a déclaré les dividendes suivants:

DIVIDENDE N° 372
Dividende trimestriel, actions ordinaires
28 cents par action

DIVIDENDE N° 14
Dividende trimestriel, actions privilégiées de premier rang rachetables au gré du porteur, à dividende de 7,375%, série C
46,0938 cents par action

DIVIDENDE N° 3
Dividende trimestriel, actions privilégiées de premier rang perpétuelles, série D
9,875. dollars par action

Les dividendes seront payés le 29 décembre 1989 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 24 novembre 1989.

Par ordre du Conseil,
Norman Montcalm,
Secrétaire.

Montréal, Québec, le 2 novembre 1989.

DOMINION TEXTILE INC.

Dividende n° 267
sur actions ordinaires
Dividende n° 268
sur actions privilégiées de premier rang

Un dividende trimestriel de 0,15\$ par action ordinaire et un dividende de 1,75\$ par action privilégiée de premier rang ont été déclarés par le conseil d'administration pour le trimestre finissant le 31 décembre 1989. Ces dividendes seront payables le 12 janvier 1990 aux actionnaires immatriculés à la clôture des affaires, le 12 décembre 1989.

Le secrétaire,
S. Mackay-Smith
Montréal
le 25 octobre 1989

AVIS PUBLICS

appel d'offres

Gouvernement
du QuébecMinistère des Approvisionnements
et Services

Direction générale des Approvisionnements

Projet	Description	Livraison
9251	Impression de 1 700 000 formulaires AH-101 (genre liasse et continu)	Québec
9253	6 804 000 chemises de classement	Ville Vanier

Clôture des
soumissions: 21 novembre 1989 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles au:

Ministère des Approvisionnements et Services
Bureau des appels d'offres
150, boulevard Saint-Cyrille Est, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5K4
Tél.: (418) 643-5438

Le ministre se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

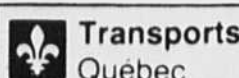
Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne. Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des Approvisionnements,
Jean-Claude Careau, ing.

Québec

Transports
Québec

Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848Service des contrats
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

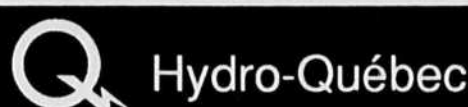
Le sous-ministre,
Jean-Marc Bard, F.C.A.■ **Projet no 665-0921-9** — Réfection de l'autoroute 40 (boulevard Métropolitain) incluant des travaux de réparation des structures (tablier, colonnes, joints de dilatation), de réparation et de modification du système de drainage ainsi que divers travaux, de l'échangeur Decarie (côté Ouest) à Côte de Liesse, dans la municipalité de Ville Saint-Laurent, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de Mont-Royal et Saint-Laurent.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 587 000 \$ ou
— chèque visé: 293 500 \$La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi 6 décembre 1989 à 15h**.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure locale

BGT.97054.F le mardi 21 novembre 1989	BGT.97056.F le mardi 21 novembre 1989	FDN.96462.A le mardi 28 novembre 1989
2 ÉLÉVATEURS À PERSONNEL À MAT ARTICULÉ (HAUTEUR 45 PIEDS)	2 ÉLÉVATEURS À FOURCHES (4000 ET 8000 LIVRES)	Région Montmorency Secteur Lévis
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 45 000 \$
Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$	Prix du document: 25 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
8181 av. de l'Esplanade
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Pour renseignements: (514) 383-2500

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

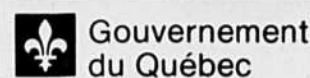
La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

appel d'offres

Gouvernement
du QuébecMinistère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministre se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

■ **Projet no 6464-114-890** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans la Décharge des Abouts, en la municipalité de Péribonka, M.R.C. Maria-Chapdelaine et C.E. Roberval.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 1 100,00 \$ ou chèque visé: 550,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Service de mise en valeur des sols agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 12^{ième} étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec (Québec), G1R 4X6, téléphone (418) 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission du projet.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30, Service de mise en valeur des sols agricoles, 200A, chemin Ste-Foy, 12^{ième} étage, Québec.■ **Projet no 1156(21)-119-890** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans la branche 53 du ruisseau Beloeil, en les municipalités de Saint-Amable et de la paroisse de Saint-Marc-sur-Richelieu, M.R.C. La-Jemmerais et La Vallée-du-Richelieu et C.E. Bertrand et Verchères.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 2 400,00 \$ ou chèque visé: 1 200,00 \$.

■ **Projet no 2727-120-890** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Argenteuil et branche 1, en la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, M.R.C. Les Maskoutains et C.E. Saint-Hyacinthe.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 3 100,00 \$ ou chèque visé: 1 550,00 \$.

■ **Projet no 6569-121-890** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans la branche 16 de la rivière Castagne, en les municipalités de Sainte-Anne-de-Larochelle et paroisse Saint-Joachim-de-Shefford, M.R.C. Le Val Saint-François et La Haute-Yamaska et C.E. Brome-Missisquoi et Shefford.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 6 300,00 \$ ou chèque visé: 3 150,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Montréal Sud, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Beauharnois — Huntingdon, Brome-Missisquoi, Châteauguay, Iberville, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Vaudreuil-Soulanges, Verchères, Bertrand, Chambly, Laporte, La Prairie, Marie-Victorin, Taillon et Vachon, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions: Service de mise en valeur des sols agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 12^{ième} étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec (Québec), G1R 4X6, téléphone

(418) 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, Service de mise en valeur des sols agricoles, 200A, chemin Ste-Foy, 12^{ième} étage, Québec.■ **Projet no 11001-123-890** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Desjardins et branches, en la municipalité de la ville de Mirabel, M.R.C. Mirabel et C.E. Argenteuil.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 4 100,00 \$ ou chèque visé: 2 050,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Hull, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Argenteuil, Gatineau, Chapleau, Hull, Papineau et Pontiac, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

L'endroit où l'on peut obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Service de mise en valeur des sols agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Édifice le «200», 12^{ième} étage, 200A, chemin Ste-Foy, Québec (Québec), G1R 4X6, téléphone (418) 643-2450.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission du projet.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, Service de mise en valeur des sols agricoles, 200A, chemin Ste-Foy, 12^{ième} étage, Québec.■ **Projet no 16582-126-890** — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Hammond, en la municipalité de Pontiac, Communauté régionale de l'Outaouais et C.E. Pontiac.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 1 700,00 \$ ou chèque visé: 850,00 \$.

■ **Projet no 16634-127-890** — Travaux à prix unitaires — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Perreault et branche 1, en la municipalité des Cantons-Unis de Sheen, Esher, Aberdeen et Malakoff, M.R.C. Pontiac et C.E. Pontiac.

Garantie de soumission: cautionnement de soumission: 1 300,00 \$ ou chèque visé: 650,00 \$.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Hull, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Argenteuil, Gatineau, Chapleau, Hull, Papineau et Pontiac, qui détiennent la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5,00 \$ en espèces, chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, Service de mise en valeur des sols agricoles, 200A, chemin Ste-Foy, 12^{ième} étage, Québec.

Jeudi le 23 novembre 1989.

ANDRÉ VÉZINA, Sous-ministre adjoint
Production et Affaires régionales

Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 octobre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION EXECOM LTÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval, le 13^e jour d'octobre 1989, sous le numéro 720723.Ce 7^{ième} jour de novembre, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINIONAvis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 septembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2328-3012 QUEBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 23^{ième} jour d'octobre 1989, sous le numéro 4210113.Ce 30^{ième} jour d'octobre, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINIONAvis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 septembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 107894 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19^{ième} jour d'octobre 1989, sous le numéro 4209103.Ce 30^{ième} jour d'octobre, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINIONAvis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 septembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 107894 CANADA INC. «trading under piquage créatif/creative quilting» a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL, le 19^{ième} jour d'octobre 1989, sous le numéro 4209104.Ce 30^{ième} jour d'octobre, 1989
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CONSTRUCTION S.L.M. LTÉE par acte daté le 25 septembre 1989, et enregistré le 27 septembre 1989 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4201281 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée/International Mercantile Factors Ltd. tous les comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement.

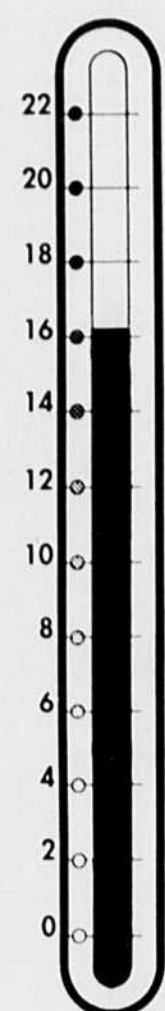
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

INDUSTRIES B & X (1989) INC. par acte daté le 26 octobre 1989, et enregistré le 30 octobre 1989 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4212861 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée/International Mercantile Factors Ltd. tous les comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créées dans le cours normal des affaires ou autrement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

LES
ANNONCES
CLASSÉES
DU
DEVOIR
286-1200

Objectif: 22 millions\$



S.V.P. envoyez votre contribution à:

CENTRAIDE

493 Sherbrooke Ouest,
Montréal, H3A 1B6

WESTMOUNT

APPEL D'OFFRES

Le bureau du greffier de la ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, recevra des soumissions jusqu'à midi (12h00) le vendredi 24 novembre 1989, lesquelles seront ouvertes le même jour à 12h15, pour ce qui suit:

LOCATION ET SERVICE DE CONTENANTS A
DÉCHETS POUR LA VILLE DE WESTMOUNT

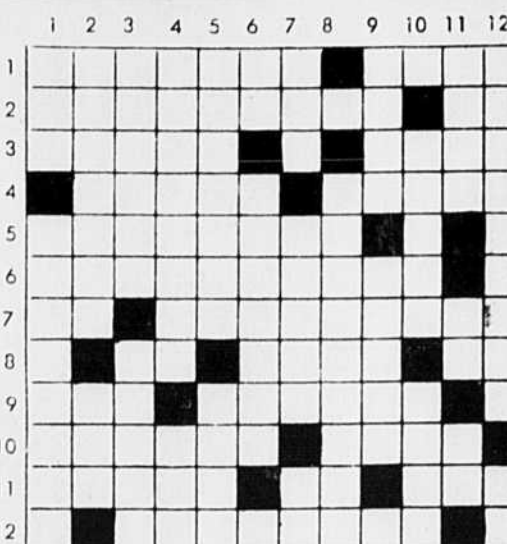
Les cahiers des charges pourront être obtenus au Bureau du Directeur des Travaux Publics et Ingénieur de la Ville, 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, à compter du mardi 7 novembre 1989.

Un montant de vingt dollars (20,00 \$) non-remboursable sera exigible pour chaque exemplaire du cahier des charges.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Robert C. Wilkins
Greffier de la Ville

LES MOTS CROISÉS



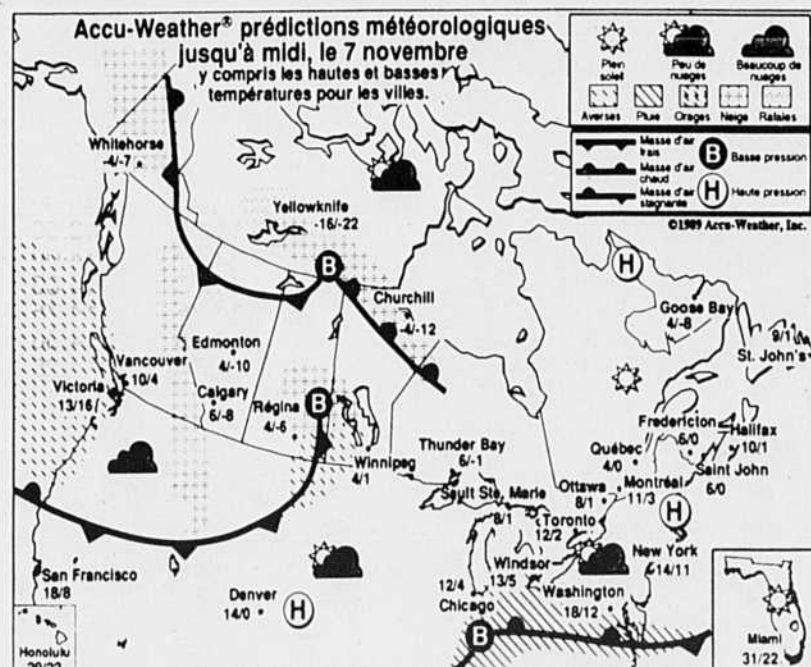
Horizontalement

- 1—Botte de feuilles de tabac. — Il couvre le matelas.
- 2—Qui représente les azimuts. — Calcium.
- 3—Action d'enlever. — Canidé sauvage.
- 4—Lus de nouveau. — Partie du lièvre.
- 5—Striage fait à la molette.
- 6—Taupins.
- 7—Cube. — Il manie des aiguilles.
- 8—Xénon. — Paille de seigle. — Nickel.
- 9—Trou dans un mur. — Se dit des iraniens fidèles au mazdaïsme.
- 10—Poison végétal. — Matière pesante.
- 11—Rassemblement. — Il protège le doigt. — Midi.
- 12—Monnaie romaine.

Solution d'hier

1. PAMPLEMOUSSE
2. UNIFORME
3. ELBEUF BACLE
4. ANOUEUX RHUM
5. LEI NEGOTIAGE
6. ABRUTISSANT
7. BRANDEURITE
8. LONGUEUR SPA
9. EQUIN RESSORT
10. UMELE AIR
11. SEUX U PIETE
12. ETE ETERNUE

LA METEO



Situation générale: une dépression venant de la baie James traverse le nord de la province et sera au-dessus du golfe en soirée. Cette dépression accompagnée de nuages laisse derrière elle des chutes de neige dispersées sur les régions les plus au nord et des averse sur les régions plus au sud.

Demain, le temps se dégagera un peu sur la plupart des régions de la province.

MONTREAL

Des nuages. Max.: 5. Demain: des nuages.
LEVER DU SOLEIL 6 h 42
COUCHER: 17 h 33

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies. Possibilité de chutes de neige en matinée. Max.: 1. Risque de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Ventoux.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec possibilité de chutes de neige. Des éclaircies en fin de journée. Max.: 1. Risque de précipitations: 30 %. Demain: des nuages. Ventoux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: des nuages.

Max.: 3. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Ventoux.

Ottawa-Hull-Cornwall: des nuages. Max.: 5. Demain: des nuages.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec: nuageux. Des éclaircies en fin de journée. Max.: 4. Demain: nuageux.

Estrie-Beauce: généralement nuageux. Max.: 5. Demain: des nuages.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige. Max.: 2. Risque de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia: nuageux avec éclaircies. Max.: 4. Demain: des nuages.

Ste-Anne-des-Monts et Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: généralement nuageux. Max.: 4. Demain: des nuages.

Baie-Comeau: nuageux avec possibilité de chutes de neige. Max.: 2. Demain: nuageux avec éclaircies.

Sept-Îles, basse Côte-nord, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: nuageux avec possibilité de chutes de neige. Max.: 2. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec éclaircies.

Secteur à l'est de Natashquan: faible neige et risque de pluie verglaçante cessant en matinée. Nuageux avec possibilité de chutes de neige par la suite. Max.: 4. Risque de précipitations: 50 %. Demain: nuageux avec possibilité de chutes de neige.

SPORTS

GOULET ET HOUGH SONT BLESSÉS
Québec rappelle Fogarty, Jarvi et Sevcik

Robert Laflamme
de la Presse Canadienne

QUÉBEC (PC) — Michel Bergeron souhaitait le retour au jeu de l'ailier gauche Michel Goulet pour le prochain match des Nordiques, demain, face aux Devils. Il devra en faire son deuil.

Les Nordiques ont en effet annoncé en fin d'après-midi, hier, que Goulet n'accompagnera pas l'équipe au New Jersey et à Long Island cette semaine. Blessé à l'épaule gauche, Mike Hough, un autre ailier gauche, ne sera pas non plus de ce court périple.

Pour les remplacer, les Nordiques ont rappelé de leur club-école de Halifax les attaquants européens Iiro Jarvi et Jaroslav Sevcik. La direction a de plus lancé un S.O.S au défenseur Bryan Fogarty. Ce dernier fera ses débuts dans la Ligue nationale demain puisque Bergeron a confirmé qu'il serait en uniforme contre les Devils.

Victime d'une entorse à une cheville le 28 octobre, Goulet a patiné pendant une dizaine de minutes, hier.

Le test a été négatif. La douleur était encore trop vive quand il accélérât.

« Cette fois-ci, je ne jouerai pas tant que je ne serai pas complètement rétabli. Même pour évoluer uniquement sur le jeu de puissance.

« Je ne pourrai fournir mon plein rendement, a-t-il souligné. Même en pleine forme, les amateurs me critiquent. Ils me lanceront sans doute des tomates si je joue à 50 % de mes capacités. »

L'athlète âgé de 29 ans a frais à la mémoire la rude épopée qu'il a vécue l'an dernier. Blessé assez sérieusement au genou gauche dès le match initial, il avait précipité son retour au jeu.

Le directeur général Martin Madden est d'avis que Bryan Fogarty, le joueur junior par excellence au pays l'an dernier, est prêt à faire le saut dans la LNH.

« Nous pensons qu'il peut nous aider offensivement. C'est pour cette raison que nous le rappelons immédiatement », a-t-il d'abord révélé.

« Il a progressé de match en match à Halifax. Nous voulons maintenant l'évaluer pendant une certaine période de temps dans la Ligue

nationale.

« Dans notre position, le temps était venu de le rappeler », a résumé Madden.

Fogarty, faut-il le rappeler, a remporté la saison dernière le championnat des compteurs de la Ligue de l'Ontario, grâce à une fiche de 47 buts et 155 points.

Le porte-couleurs du Thunder de Niagara Falls a notamment fracassé des records individuels appartenant à Bobby Orr, Denis Potvin et Al MacInnins.

Les Nordiques l'avaient envoyé dans les Maritimes afin qu'il retrouve la forme. L'athlète âgé de 20 ans a subi une appendicectomie quelques jours seulement avant l'ouverture du camp d'entraînement. En huit parties avec les Citadels, il a amassé six passes.

Quant au Tchecoslovaque Jaroslav Sevcik, il a récolté six buts et 13 points en 14 parties. En quatre rencontres dans la LAH, le Finlandais Iiro Jarvi a pour sa part marqué un but et obtenu quatre points.

■ Afin de permettre à ses joueurs de se refaire une force mentale, Michel Bergeron avait donné congé à ses

troupiers, hier. Le directeur général Martin Madden et lui ont également pris congé des journalistes. L'entraîneur a l'intention de s'accorder des journées de repos de temps à autre pendant la saison. « Le Tigre » ne s'en cache pas : il trouve astreignant de rendre compte publiquement des performances de l'équipe sur une base quotidienne. On peut facilement le comprendre. . .

■ Seuls trois joueurs ont chaussé les patins hier : les défenseurs Robert Picard et Jari Gronstrand, de même que l'attaquant Michel Goulet.

■ Le gardien soviétique Sergei Mylnikov n'en mène pas large par le temps qui court. Après la défaite de 3-0 de dimanche, il a rapidement quitté le vestiaire. A un journaliste qui sollicitait une entrevue, il lui a poliment fait savoir qu'il n'avait pas le temps, avant de filer en douce avec son interprète M. Philippe André. Mylnikov s'attendait sans doute, comme la plupart des observateurs, à obtenir son premier départ en saison régulière au Colisée face aux Capitals. Bergeron a plutôt misé sur Ron Tugnutt, qui amorçait un deuxième match en deux jours.

Rod Brind'Amour, le joyau des Blues

François Lemenu
de la Presse Canadienne

IL EST NÉ à Buckingham, près de Hull, d'un père francophone et d'une mère irlandaise, mais sa famille a déménagé en Colombie-Britannique alors qu'il avait deux ans. À 15 ans, il a quitté le foyer familial pour aller étudier au collège Notre-Dame, une petite institution privée de la Saskatchewan renommée pour la qualité de son enseignement et son programme de hockey.

Aujourd'hui âgé de 19 ans, Rod Brind'Amour est l'un des joyaux des Blues de St. Louis avec Brett Hull, de six ans son aîné, et l'une des vedettes montantes de la Ligue nationale.

« J'ignore si je serai encore avec l'équipe, mais je sais qu'un jour ce jeune homme va mener les Blues à la conquête de la coupe Stanley. »

Ron Caron, le directeur général des Blues, ne cessait hier de tarir d'éloges Brind'Amour qui avait déjà accumulé 14 points avant le match opposant St. Louis au Canadien.

Selon le « prof » Caron, Brind'Amour possède des qualités que l'on ne retrouve pas souvent chez un jeune de son âge.

« Il sera un jour le capitaine des Blues. C'est un meneur né », affirme celui qui a eu la chance de le réclamer au neuvième rang lors du dernier repêchage. Le patron des Blues raconte que Rogatien Vachon l'aurait repêché si Martin Gélinas n'avait pas été disponible au sixième rang.

« Rod est également un jeune qui a des principes, poursuit l'ancien dépisteur-en-chef du Canadien. Dans son contrat, il est écrit que les Blues doivent lui payer ses études à l'université (Michigan State). En retour, il doit nous apporter son bulletin. Mais je n'ai pas d'inquiétudes de ce côté-là. Il a maintenu une moyenne de 3,6 sur 4,0 à sa première année de collège. »

Sur la patinoire, il semble que Brind'Amour soit tout aussi impressionnant. Selon Caron, il a tellement de maturité et de bon

jugement que son entraîneur n'hésite pas à l'employer dans toutes les situations de jeu.

« Il peut jouer au sein des unités spéciales, il sait protéger une avance d'un but, et il peut marquer lorsque nous tirons de l'arrière. »

« Il est très fort physiquement et mentalement. Dans ce sens, il me fait beaucoup penser à Bryan Trottier des Islanders. Comme lui, il sait jouer dans les trois zones de la patinoire. »

Aux derniers championnats de hockey junior, les Soviétiques le considéraient comme l'un des cinq meilleurs juniors au monde.

« Je ne pense pas avoir si bien joué, dit-il modestement. Le Canada a terminé au quatrième rang et c'est peut-être pourquoi on m'a remarqué davantage. »

Éric Desjardins, qui était alors son coéquipier, affirme pourtant que Brind'Amour était de loin le meilleur joueur de l'équipe canadienne.

Brind'Amour, qui peut jouer aussi bien au centre qu'à l'aile, a participé à cinq rencontres éliminatoires des Blues l'an dernier. Il a d'ailleurs marqué à ses deux premiers lancers. Mais malgré ses succès, il dit que l'adaptation à la Ligue nationale n'est pas facile.

« Ma plus grande difficulté est de me préparer à disputer chaque match. Je ne suis pas habitué à jouer autant de rencontres. Heureusement, je peux compter sur l'appui de Adams Oates et Paul MacLean qui sont deux joueurs d'expérience. »

Rod Brind'Amour, voilà certes un nom à retenir.

■ Même s'il n'a pas affronté les Blues hier, Donald Dufresne était de retour à Montréal après avoir disputé trois parties durant le week-end dans l'uniforme des Canadiens de Sherbrooke. Dufresne, qui a subi une séparation à l'épaule lors du premier match du Tricolore à Hartford, se dit complètement rétabli de sa blessure.

« J'ai donné quelques bons coups d'épaule et j'en ai aussi reçu. Mon épaule a bien tenu le coup. Je suis prêt à revenir au jeu », a-t-il dit.

EN BREF...

Les honneurs vont à Don Beaupre

(PC) — Le gardien Don Beaupre, qui a aidé les Capitals de Washington à inscrire deux victoires et un match nul en trois départs, au cours desquels il a maintenu une moyenne de buts alloués de 0,65, a été proclamé le joueur par excellence de la dernière semaine dans la Ligue nationale. Beaupre possède actuellement la troisième meilleure moyenne de la Ligue nationale, à 2,56, et il figure au deuxième rang pour le pourcentage d'arrêts, à 911.

Laurent Fignon numéro un de la saison

PARIS (AFP) — Le Français Laurent Fignon a terminé la saison cycliste avec le rang de numéro un mondial au classement Perrier (l'équivalent du classement ATP pour les joueurs de tennis), qui prend en compte les résultats obtenus tant dans les courses d'un jour que dans les épreuves par étapes lors des deux dernières saisons. Le Français, vainqueur notamment cette année du Giro, a accru son avance sur son suivant, Charly Mottet, distancé désormais de 92 points. Derrière les deux Français, l'Irlandais Sean Kelly et l'Espagnol Pedro Delgado ont conservé les troisième et quatrième places. Le Canadien Steve Bauer occupe le huitième rang avec 528 points.

Wimbledon à l'heure des places assises

LONDRES (AP) — Les quelques vieilles, mais traditionnelles places debout parsemant le court central et le court numéro un à Wimbledon, ont peut être disparaitre pour satisfaire aux nouvelles normes de sécurité instaurées en Angleterre après le drame du stade de soccer Hillsborough à Sheffield (95 morts en avril dernier). Les dirigeants du célèbre tournoi sur gazon ont déclaré qu'ils vont tenter de convaincre les autorités civiles que ces changements sont durs à mettre en oeuvre.

New Jersey écarte Jim Schoenfeld

EAST RUTHERFORD (AP) — Jim Schoenfeld a été congédié hier à titre d'entraîneur-chef des Devils du New Jersey et a été remplacé à la barre de l'équipe par son assistant John Cuniff.

Schoenfeld, 37 ans, avait hérité du poste d'entraîneur en janvier 1988 et avait permis à l'équipe d'atteindre les séries éliminatoires avec une victoire dramatique lors du dernier match de la saison régulière.

Mais la saison dernière, les Devils ont terminé cinquièmes au classement de la section Patrick et ont connu un très lent début de saison cette année, présentant un dossier de six victoires, six revers et deux victoires nuls. Ils n'ont mérité que deux victoires à domicile. Schoenfeld a une fiche en carrière de 50-69-15 avec les Devils.

Cuniff a passé les trois dernières saisons comme assistant à Terry

O'Reilly avec les Bruins de Boston.

Il n'a que peu d'expérience à titre d'entraîneur-chef dans la Ligue nationale, ayant remplacé Jacques Caron, malade, à la barre des Whalers de Hartford pendant quelques matches à la toute fin de la saison 1982-83. Il a ensuite passé les trois saisons suivantes comme dépisteur des Whalers avant de se joindre aux Bruins.

« Nous avions besoin d'un changement à cause du rendement irrégulier de l'équipe », a dit le directeur général Lou Lamariello en expliquant sa décision.

Schoenfeld, un défenseur qui a porté longtemps les couleurs des Sabres de Buffalo, a fait parler de lui lors des séries éliminatoires de 1988 contre Boston quand il avait eu une violente prise de bec avec l'arbitre Don Koharski à l'arena Meadowland.

La Ligue nationale avait alors suspendu Schoenfeld.

McEnroe vise un 6e titre à Wembley

LONDRES (AFP) — L'Américain John McEnroe, désigné tête de série numéro un, tentera de gagner pour la sixième fois le tournoi de tennis en salle de Wembley, à Londres, épreuve du grand prix Nabisco dotée d'une bourse de \$ 500,000, qui aura lieu d'aujourd'hui à dimanche.

Vainqueur pour la première fois en 1978, le futur numéro un mondial avait ensuite gagné en 1979, 1980, 1982 et pour la dernière fois, en 1983, après une finale très disputée contre son compatriote Jimmy Connors. Son premier adversaire dans l'édition 1989 sera l'Américain Scott Davis.

Connors sera lui aussi au rendez-vous. L'Américain, trois fois vainqueur à Londres (1974, 1976, 1981) a été désigné tête de série numéro quatre. Il rencontrera au premier tour le Soviétique Alexander Volkov.

Les Américains seront en force dans ce tournoi londonien, l'un des derniers de l'année avant Masters de New York.

Outre Connors, McEnroe bénéficiera de la participation de Michael Chang (no 2), le surprenant lauréat des Internationaux de France à Roland-Garros, cette année, et de Brad Gilbert (no 4).

Becker mûr pour devenir le no 1 mondial

PARIS (AFP) — Le tournoi de Paris, qui s'est terminé dimanche par la victoire éclatante de Boris Becker sur Stefan Edberg en trois sets, 6-4, 6-3, 6-3, a montré que le jeune Allemand de l'Ouest est désormais mûr pour devenir le numéro un mondial.

Becker a reconnu lui-même être « actuellement au sommet de son jeu et de sa carrière ».

« Il est beaucoup plus facile de devenir no 2 que no 1. Le tennis seul ne suffit pas. Il faut s'améliorer en tant qu'être humain afin d'être capable de supporter la pression qui pèse sur vous », a-t-il ajouté.

Becker s'est par ailleurs dangereusement rapproché du Tchecoslovaque Ivan Lendl, qui occupe toujours la première place du classement de l'Association des joueurs de tennis professionnels, publié hier.

La menace Becker se précise donc pour Lendl, qui comptait plus de 30 points d'avance la semaine pas-

sée et n'en possède plus que 21. Un écart plus important qu'il n'y paraît, car il s'agit d'un classement à la moyenne sur 52 semaines.

L'Allemand, qui aura 22 ans le 22 novembre, a pourtant frolé deux fois l'élimination au début de ce tournoi, qui réunissait 16 des 20 premiers joueurs mondiaux.

Le deuxième joueur mondial, tête de série numéro un, a dû en effet disputer trois sets extrêmement serrés contre le Français Guy Forget, 6-7 (4-7), 6-4, 7-6 (7-3) et l'Australien Wally Masur, 6-7 (2-7), 6-4, 7-6 (8-6), respectivement modestes 108e et 66e joueurs mondiaux, avant de rencontrer en demi-finale l'Américain John McEnroe, quatrième joueur mondial.

À chaque fois, Becker a cependant montré une extraordinaire force morale qui lui a permis de se sortir d'affaire. Retrouvant sa cadence et son

service au bon moment, il a fini par s'imposer.

Contre l'Américain battu également en trois sets, Becker est redevenu le grand joueur qu'on connaît. Contre Edberg, il a atteint sa plénitude. Il s'est montré excellent dans tous les compartiments du jeu et le score aurait sans doute été beaucoup plus sévère s'il n'avait pas éprouvé des douleurs aux adducteurs au milieu du deuxième set.

« C'est dur de toujours jouer à fond, c'est pourquoi je commence doucement mes tournois et ne passe pas la cinquième plus tôt que nécessaire », a expliqué Becker.

Pour Edberg, il n'y a pas de doute : « Même si le Tchecoslovaque Ivan Lendl reste devant lui au classement, c'est Becker le meilleur de la saison ».

Edberg, troisième joueur mondial, qui a perdu sa sixième finale en sept disputées cette saison (dont celle de

Wimbledon perdu contre Becker), a montré quant à lui sa fragilité face à des joueurs du calibre de l'Allemand.

Mats Wilander n'a pas été à meilleure enseigne. L'ancien numéro un mondial a chuté dès le premier tour contre l'Argentin Alberto Mancini (7-6, 6-4). Wilander, redescendu à la 16e place mondiale, n'arrive plus à se motiver. À l'instar du tennis suédois qui ne possède plus qu'un joueur dans les 10 premiers mondiaux contre quatre, voire cinq, il y a encore peu, Wilander est en pleine dégringolade.

Enfin, le petit Américain Michael Chang, surprenant vainqueur des Internationaux de France à Roland Garros, a lui aussi montré ses limites. Malgré un service amélioré et un extraordinaire jeu de défense, il a littéralement explosé en quarts de finale (6-4, 6-3) contre un McEnroe en état de grâce.

Formule 1: les fausses notes d'une saison à histoires

Patrice Burchkalter
de la Presse Canadienne

ADELAÏDE, Australie (AFP) — La Formule un aura connu sa saison la plus noire de ces dernières années. Polémiques, affaires, rien n'aura épargné le championnat du monde 1989 qui a failli se terminer dimanche à Adelaide dans la confusion. Au centre de toutes les discussions, l'écurie Marlboro McLaren Honda.

Dominatrice sur la piste avec ses dix victoires (six pour Ayrton Senna, quatre pour Alain Prost), ses 15 pole-

position (13 pour le Brésilien, deux pour le Français), ses titres mondiaux des constructeurs et des pilotes (Prost), l'équipe de Ron Dennis a fait aussi parler d'elle en coulisses. Il y avait eu l'affaire Prost-Senna à Imola, au grand prix de Saint-Marin, le 23 avril dernier. La fin de la cohabitation des deux meilleurs pilotes actuels pour un « pacte de non-agression au premier virage » non respecté par le Brésilien. Puis ce furent les attaques du Français, ulcéré du traitement de faveur accordé à Senna, contre le constructeur japonais Honda. À plusieurs reprises.

Tout cela n'était rien au regard de ce qui allait se produire durant l'été.

7 juillet. Prost annonçait sa décision de quitter McLaren, son équipe depuis six ans, à la fin de la saison. Les relations entre le pilote français et son patron Ron Dennis étaient encore amicales. Ce dernier ne déclarait-il pas, « Alain est chez lui chez McLaren, ce n'est qu'un au revoir. Il sera bientôt de retour chez nous ».

Mais voilà. Le Britannique ignorait que Prost avait toujours l'intention de courir. Dennis croyait que son poulain désirait prendre une année sabbatique. Et lorsqu'il apprit

que Prost manifestait son intention de poursuivre sa carrière, qu'il était en contact avec plusieurs écuries, dont Williams-Renault et Ferrari, le directeur de McLaren commença à s'énervier. « Prost commettait une grave erreur », déclarait-il.

Mercredi 6 septembre. C'est officiel. Prost a signé chez Ferrari. La déchirure deviendra totale quatre jours plus tard quand, après que le moteur Honda eut trahi Senna, le Français remportera le grand prix d'Italie devant des milliers de tifosi en délire. Dans son enthousiasme, Prost commettait l'irréparable. Ce geste que Ron Dennis interprétait comme une vexation personnelle : le don du trophée du vainqueur à la foule massée au pied du podium de Monza. Cette fois, tout était bien fini entre Prost et son employeur.

Ces rebondissements faisaient plutôt sourire le monde de la F-1. Les éclats des semaines suivantes allaient par contre le secouer durement. Le 24 septembre, à Estoril (Portugal), à cause d'un accrochage entre Senna et le Britannique Nigel Mansell (Ferrari), alors que ce dernier était disqualifié pour une marche arrière dans les stands, la Fédération internationale du sport automobile (FISA) frappait : \$ 50,000 d'amende et suspension pour le grand prix d'Espagne contre Mansell.

Mais le point culminant devait se situer le 22 octobre au Japon, chez Honda à Suzuka. Prost dominait la course. Soudain, au 47e tour, Senna tentait de surprendre son coéquipier. Les deux McLaren s'accrochaient. Le Brésilien repartait. Pour l'importer... avant d'être disqualifié. Une gifle monumentale pour Ron Dennis qui, furieux, décidait de faire appel. Le début... de la fin.

La disqualification était confirmée le 31 octobre dernier par le tribunal d'appel de la FIA (Fédération inter-

FOOTBALL

Ligue nationale

Dimanche

Atlanta 30, Buffalo 28
Green Bay 14, Chicago 13
Cleveland 42, Tampa Bay 31
Houston 35, Detroit 31
Miami 19, Indianapolis 13
Minnesota 23, Rams de LA 21
Jets de NY 27, Nouvelle-Angleterre 26
Kansas City 20, Seattle 10
Raiders de LA 28, Cincinnati 7
Giants de NY 20, Phoenix 13
San Diego 20, Philadelphie 17
Denver 34, Pittsburgh 7
Dallas 13, Washington 3

Hier

Nouvelle-Orléans à San Francisco

HOCKEY

Ligue nationale

Dimanche

Wash'ton 3, Québec 0
Buffalo 5, Los Angeles 3
Phil'pie 3, Islanders 2
Chicago 4, Winnipeg 3
Vancouver 5, Pittsburgh 3

Hier

St. Louis à Montréal
Detroit à Rangers
Minnesota à Toronto
Edmonton à Calgary

Ce soir

Washington à Islanders
Buffalo à Hartford
Montréal à Rangers
Québec à New Jersey
Vancouver à Winnipeg
Calgary à Los Angeles

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO.....	15	9	4	2	55	45	20
MONTREAL.....	17	10	7	0	54	45	20
HARTFORD.....	16	8	7	1	54	52	17
BOSTON.....	14	6	6	2	42	43	14
QUEBEC.....	15	3	11	1	48	65	7

Section Lester Patrick

RANGERS NY.....	15	9	3	3	61	43	21
NEW JERSEY.....	14	6	6	2	53	56	14
WASHINGTON.....	15	5	7	3	43	47	13
PHILADELPHIE.....	14	5	7	2	52	51	12
PITTSBURGH.....	15	5	8	2	54	65	12
ISLANDERS NY.....	15	4	8	3	48	57	11

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

CHICAGO.....	18	11	6	1	65	58	23
MINNESOTA.....	14	8	5	1	52	48	17
ST. LOUIS.....	13	7	5	1	48	41	15
TORONTO.....	15	6	9	0	69	78	12
DETROIT.....	15	4	8	3	52	64	11

Section Connie Smythe

CALGARY.....	16	8	4	4	75	58	20
VANCOUVER.....	15	8	6	1	56	55	17
LOS ANGELES.....	16	7	9	0	63	70	14
EDMONTON.....	15	5	6	4	58	54	14
WINNIPEG.....	14	6	8	0	47	52	12

APRÈS LE DÉLUGE À ADELAÏDE
La FISA est durement critiquée

LONDRES (AP) — Les dirigeants de la Fédération internationale du sport automobile (FISA) ont été durement critiqués, hier, par la presse de toute l'Europe pour avoir laissé se disputer dimanche le grand prix d'Australie de Formule un noyé sous des trombes d'eau.

Selon de nombreux quotidiens, les administrateurs du sport automobile ont fait passer l'argent avant la sécurité des pilotes.

« Scandale sous le déluge... Était-ce du stock-car ou de la F-1 ? », s'est interrogé en « une » la *Gazzetta dello Sport*, le grand quotidien sportif milanais.

Des lettres de plusieurs centaines de haut barreaux d'un énorme « Ridicule » la première page de *L'Équipe*.

Les rédacteurs spécialisés de Belgique, du Portugal, de Grande-Bretagne et de Suisse s'en sont pris eux

aussi à la FISA pour avoir laissé la course se dérouler sous la pluie battante.

« Ce qui est considéré par tous comme le plus haut niveau du sport automobile, s'est transformé en épreuve plus propice aux hors-bords » qu'aux F-1, a expliqué *A Bola*, le grand journal sportif portugais.

« La FISA a mis en jeu la vie de ses très chères marionnettes », a commenté *Blick*, le quotidien suisse grand public.

Selon *La Suisse*, autre journal helvète mais de langue française, « la FISA aurait dû interrompre la course au vu des conditions atmosphériques, plutôt que de ne pas vouloir contrarier les réseaux de télévisions qui avaient payé de fortes sommes pour retransmettre l'épreuve. »

« Après tout, une vie humaine vaut bien quelques heures de patience », a ajouté *La Suisse*.

Het Nieuwsblad, l'un des quoti-

diens de Bruxelles, s'est lui aussi rallié à la thèse de l'argent-roi.

« Après le grand prix d'Australie, une question mérite d'être posée : Doit-on instaurer un carton rouge pour les organisateurs, les directeurs d'écurie, et les représentants de la Fédération internationale ? », s'interroge le journal.

« Les risques encourus ont été occultés le temps de la course pour la satisfaction des télévisions, et la manne d'argent qu'elles produisent », a ajouté le quotidien belge.

Het Nieuwsblad rapporte aussi les propos du Belge Thierry Boutsen, vainqueur de la course, affirmant que les conditions à Adelaide étaient bien pires qu'à Montréal et Spa, les deux autres grand prix disputés sous la pluie cette saison. « Au moins 20 fois j'ai eu la sensation de perdre le contrôle de ma voiture », a-t-il déclaré.